




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-618**

Séance publique du

15 décembre 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20151215- lmc179038-DE-1-1
Date de signature : 17/12/2015
Date de réception : jeudi 17 décembre 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : ADOPTION CONVENTION D'APPLICATION COMMUNALE CONTRAT DE VILLE
COMMUNAUTAIRE**

Le. 15 décembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 09/12/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Gérard DELOCHE à Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Christine BERNARD, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Direction de la Politique de la Ville

Nomenclature : 8.5
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DÉCEMBRE 2015

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme JOISSAINS Sophie

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : ADOPTION CONVENTION D'APPLICATION COMMUNALE CONTRAT DE VILLE COMMUNAUTAIRE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Lors du Conseil Municipal du 8 juin 2015, vous avez autorisé Madame le Maire à signer le nouveau Contrat de Ville Communautaire 2015-2020 et avez décidé de décliner opérationnellement les orientations stratégiques de ce document cadre à l'échelle de la Ville d'Aix-en-Provence, plus précisément sur les quatre quartiers réglementaires et prioritaires que sont le Jas de Bouffan, Encagnane, Corsy et Beisson (*cf décret du 30 décembre 2014*).

Cette déclinaison locale se fait par le biais d'une convention d'application communale qui sera adossée au Contrat de Ville signé par Mme le Maire le 30 juin 2015.

Il vous est proposé de valider la convention d'application communale de la Ville d'Aix-en-Provence (*jointe en annexe*), qui sera signée entre la Ville et ses partenaires (Etat, La Communauté du Pays d'Aix, Le Conseil Régional, Le Conseil Départemental, La Caisse des Allocations Familiales).

Cette convention détermine les piliers et dispositifs qui resteront pilotés à l'échelle communale (*la Réussite Educative, les projets de Rénovation Urbaine, la Prévention de la Délinquance, l'Atelier Santé Ville...*)

Elle précise également le rôle et les missions ainsi que les organisations respectives des instances communales et communautaires créées et/ou conservées ainsi que le montant prévisionnel de l'enveloppe affectée à la Ville d'Aix-en-Provence pour décliner notre politique multidimensionnelle de Cohésion Sociale et d'Egalité des Chances.

En effet, dans une logique d'efficacité, d'efficience et de cohérence de nos politiques publiques, il est important d'articuler chacune de ces instances.

L'échelon communal de proximité est le plus pertinent pour la mise en œuvre des actions figurant dans notre futur projet de territoire intégré ; l'échelon intercommunal supervisant de

droit le contrat de Ville communautaire dans les quatre communes concernées (*Aix-en-Provence, Gardanne, Pertuis et Vitrolles*).

Ainsi comme le prévoit l'article 6 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 et conformément aux dispositions contractuelles nous liant en particulier avec l'Etat et notre EPCI, nous serons chargés à travers l'ingénierie communale mobilisée, en l'occurrence l'Equipe Opérationnelle de la Direction de la Politique de la Ville de :

- Nourrir et actualiser les diagnostics territoriaux, élaborer et mettre en œuvre les différents volets de nos projets de territoire intégrés (PTI) à l'échelle de chaque quartier prioritaire,
- Mobiliser et associer l'ensemble des services de droit commun communaux et partenariaux,
- Lancer annuellement avec nos partenaires, sur la base des orientations communautaires et des éléments des PTI, l'appel à Projets communal,
- Instruire qualitativement et financièrement les projets (*la collecte des dossiers étant assurée par la CPA*),
- Transmettre à travers les décisions de notre exécutif les avis conformes de la Ville aux instances communautaires,
- Suivre et évaluer les projets et transmettre les éléments bilanciers aux instances d'évaluation communautaires,
- Piloter avec l'Etat et la CPA la mise en place des quatre Conseils Citoyens dont la création est prévue au mois de janvier 2016 après une phase préalable et obligatoire de sensibilisation et de formation aux habitants et associations dispensée par l'association Arènes depuis février 2015.
- Accompagner ces nouvelles instances citoyennes en veillant à leur association effective aux instances de décisions communautaires comme le prévoit l'article 7 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ainsi que le cadre national de référence des conseils citoyens.
- Elaborer et suivre la convention de Renouveau Urbain d'Encagnane dont la signature est prévue, si notre dossier est validé par l'ANRU, dans le courant de l'année 2016.

A ce titre, notre conseil municipal délibérera également ce jour sur le protocole de préfiguration ; étape préalable à la formalisation de la convention de renouvellement urbain qui se déclinera sur la même période.

Au-delà de ces précisions nécessaires et obligatoires concernant les futures modalités de gouvernance et de pilotage du Contrat de Ville, notre Convention comporte également l'ensemble des fiches actions attendues pour répondre aux problématiques mises en surbrillance dans notre diagnostic partagé de territoire.

Vous observerez que quatre piliers majeurs sont prévus (Cohésion Sociale, Emploi/Développement Economique, Cadre de Vie/Renouveau Urbain, Principes et Valeurs de la République) complétés par des axes transversaux tels que la lutte contre les discriminations, l'égalité hommes, femmes.

Vous noterez également qu'un chapitre plein et entier est prévu en matière de soutien à notre Jeunesse.

Chaque pilier, comprend en moyenne une dizaine de fiches actions opérationnelles construites dans une logique d'efficacité et de réalisme soit au total plus de soixantaine d'actions structurées.

Chacune de ces fiches a été élaborée selon l'architecture suivante :

- 1) Le rappel de l'objectif général et de l'axe prioritaire tels que figurant dans le Contrat Cadre Communautaire,
- 2) Sa déclinaison opérationnelle,

- 3) Le niveau de pilotage et de partenariat attendus,
- 4) Le rappel du contexte et du diagnostic,
- 5) Les objectifs spécifiques visés,
- 6) Le public cible et les résultats quantitatifs et qualitatifs attendus,
- 7) Les moyens nécessaires à la bonne mise en œuvre de l'action en distinguant les crédits de droit Commun mobilisés prioritairement des crédits dits exceptionnels,
- 8) Le calendrier et la temporalité,
- 9) Les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ces éléments constitutifs permettront de mieux orienter les propositions attendues de nos partenaires associatifs et institutionnels amenés à répondre aux appels à projets et permettront d'aller au-devant des populations cibles les plus fragiles et d'apporter des réponses les plus adaptées aux besoins de nos habitants dans les quatre quartiers prioritaires.

Par ailleurs, la Ville souhaite, à travers cette convention d'application communale, consolider sa politique volontariste de Cohésion Sociale et d'Egalité des Chances en direction des familles les plus vulnérables qui résident certes dans les quatre quartiers prioritaires mais aussi dans les territoires dits « *sortants* » à l'instar des territoires Pinette/Beauregard ou Saint-Eutrope par exemple.

A ce titre, il a été validé le principe d'une préfiguration d'un Contrat de Veille Active au profit de ces quartiers toujours fragiles qui permettra de mobiliser et de flécher prioritairement les moyens des politiques de droit commun des partenaires signataires comme le prévoit par ailleurs l'article 13 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER la Convention d'Application Communale de la Ville d'Aix-en-Provence jointe en annexe,

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à la signer.

DL.2015-618 - ADOPTION CONVENTION D'APPLICATION COMMUNALE CONTRAT DE
VILLE COMMUNAUTAIRE-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 50
Contre	: 1

Ont voté contre
Josyane SOLARI

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



CONVENTION D'APPLICATION
COMMUNALE
CONTRAT DE VILLE
2015-2020
MAIRIE D'AIX-EN-PROVENCE





La réduction des inégalités et l'action en faveur des quartiers en difficulté

La réduction des inégalités et l'action en faveur des quartiers en difficulté sont depuis l'origine de la structure des objectifs forts de la Communauté du Pays d'Aix. La loi du 21 février 2014 a transféré la compétence politique de la ville aux EPCI.

Dans ce cadre la CPA a engagé dès 2014 des travaux de co-construction en vue

d'élaborer le contrat de ville (qui s'est substitué au contrat urbain de cohésion sociale) en étroite collaboration avec l'État, les communes, et ses partenaires.

À travers ce contrat, la Communauté a pour objectif de renforcer la cohésion sociale et de créer une dynamique de développement partagée à l'échelle du territoire.

Sur la CPA, huit quartiers sur les communes d'Aix-en-Provence, Gardanne, Pertuis et Vitrolles sont inscrits comme prioritaires au titre de ce contrat de ville pour lesquels 23 220 habitants ont des conditions de vie au niveau du seuil de pauvreté.

En 2014, la Communauté du Pays d'Aix en collaboration avec l'AUPA, a réalisé une photographie plus exhaustive du territoire pour en dresser un véritable portrait social

Cette étude a démontré que la précarité concerne certes les quartiers d'habitat social de la politique de la ville mais aussi des centres anciens, noyaux villageois ainsi que de nombreuses copropriétés dégradées du territoire communautaire.

Le contrat de ville a été élaboré sous l'égide de la CPA en lien étroit avec les communes, dans une période charnière qui a demandé une forte implication et mobilisation de l'ensemble des partenaires autour des questions liées à la cohésion sociale, à l'emploi, au développement économique, au cadre de vie et à la rénovation urbaine.

Il constitue ainsi une convention cadre pour le déploiement des actions spécifiques et des politiques de droit commun sur nos quartiers prioritaires. Il s'appuiera sur des conventions territorialisées qui devront conserver aux communes, seul échelon démocratique pleinement reconnu par les citoyens, l'entière gestion de la proximité, ainsi bien entendu que le suivi souvent ardu des dossiers de rénovation urbaine.

Demain, au regard du territoire métropolitain, les conventions territorialisées avec les communes seront les gages essentiels de la prise en compte de l'ensemble des zones de fragilité, de la pertinence de nos actions.

En un mot, de la réussite et de l'unité de notre territoire.

Sophie JOISSAINS,
Sénateur des Bouches du Rhône
Adjoint Déléguée à la Politique de la Ville à Aix en Provence

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
..PARTIE I DÉCLINAISON COMMUNALE DE LA CONVENTION CADRE CONTRAT DE VILLE COMMUNAUTAIRE.	6
.I Présentation du projet Contrat de Ville et bilan CUCS 2007-2014.....	7
A - Un cadre intercommunal, des orientations stratégiques communautaires.....	7
B - Un projet de territoire intégré.....	8
C - Une démarche participative avec les habitants.....	10
D- Bilan CUCS 2007-2014.....	11
.II Présentation de la nouvelle géographie prioritaire	14
A - Les nouveaux quartiers prioritaires.....	14
B - Les quartiers vécus.....	14
C - Les quartiers de veille active.....	14
D - Éléments cartographiques.....	15
.III Diagnostic des quartiers prioritaires	18
A - Encagnane.....	20
B - Jas de Bouffan.....	24
C – Beisson.....	29
D - Corsy.....	33
E - Pinette-Beauregard.....	37
PARTIE II PROGRAMME D' ACTIONS SUR LES TERRITOIRES D'AIX-EN-PROVENCE.	41
I. Fiches Action Pilier « Cadre de vie-Renouvellement Urbain »	43
II. Fiches action Pilier « Cohésion Sociale »	49
A - Réussite éducative	50
B - Prévention de la délinquance-Accès au droit	63
C - Santé	76
D - Sport	87
E - Culture.....	90
F- Participation citoyenne et soutien au tissu associatif	98
III. Fiches Action « Pilier Développement économique-Emploi-Insertion »	103
A - Développement économique	104
B - Emploi-insertion.....	107
IV. Fiches action pilier «Citoyenneté et Promotion des valeurs de la République» ..	116
V. Actions des thématiques transversales : Tableau synoptique	123
A - Jeunesse.....	124
B - Égalité Femme - Homme.....	126
C - Lutte contre les discriminations.....	127
.PARTIE III PARTICIPATION DES HABITANTS	129
.PARTIE IV - GOUVERNANCE et ORGANISATION	132
.PARTIE V – LA DUREE DE LA CONVENTION	135

INTRODUCTION

Conformément à la loi de Programmation pour la Ville et à la Cohésion Urbaine n°2014-173 du 21 février 2014, le Contrat de Ville nouvelle génération 2015-2020 est établi pour la première fois à l'échelle inter-communale.

Par délibération n° DL 2015-2049 en date du 08 juin 2015, La Ville d'Aix-en-Provence a validé le contrat de ville communautaire alliant aussi bien le volet social, urbain et économique ; document cadre stratégique multidimensionnel qui prévoit par ailleurs d'associer très fortement les habitants à travers la mise en place des Conseils Citoyens.

Partageant les orientations nationales et stratégiques déclinées dans le Contrat de Ville Communautaire, la Ville d'Aix-en-Provence se mobilisera aux côtés de ses partenaires pour consolider et amplifier sa politique volontariste de Cohésion Sociale et d'Egalité des Chances engagée depuis de nombreuses années (Contrat de Ville 2000-2006, CUCS 2007-2014).

Par son adhésion et sa signature au Contrat de Ville Communautaire, la Ville d'Aix-en-Provence réaffirme sa volonté de réduire les inégalités territoriales et d'accompagner les habitants les plus fragiles et les plus vulnérables en particulier les 13 030 habitants résidant dans le nouveau périmètre réglementaire et prioritaire tel que défini par le décret du 30 décembre 2014 (Jas de Bouffan, Encagnane, Corsy et Beisson) mais aussi au bénéfice des territoires «*dits sortants*» à l'instar des territoires Pinette/Beauregard et Saint-Eutope; territoires et habitants qui bénéficieront d'un Contrat de Veille Active.

Pour ce faire , nous nous inscrirons dans une logique d'élaboration et déclinaison d'un projet de territoire intégré, multi-sectoriel adapté aux besoins sociaux observés et exprimés qui ne pourra se concrétiser que par la mobilisation et l'optimisation de l'ensemble des moyens financiers pluri-partenariaux existants en particulier et prioritairement les crédits de droit commun.

Dans une logique d'efficacité, d'efficience, de cohérence et de proximité, la Ville d'Aix-en-Provence en accord avec ses partenaires, s'engage à :

- Formaliser et mettre en œuvre une convention d'application communale,
- Alimenter pleinement le futur protocole de préfiguration du NPNRU 2 d'Encagnane,
- Décliner la prochaine convention de renouvellement sur ce nouveau quartier prioritaire ?

Celle-ci respectera les principes fondamentaux du Contrat de Ville Communautaire, mettra en œuvre un projet de territoire intégré assis sur un diagnostic partagé organisé par pilier y compris les piliers transversaux que sont l'égalité femme-hommes, la lutte contre les discriminations, la promotion de la Citoyenneté et des valeurs de la République.

Concernant les populations bénéficiaires, la Ville d'Aix-en-Provence souhaitera que la question de la Jeunesse fasse l'objet d'une attention particulière et se traduise par une stratégie très opérationnelle à son endroit.

Ainsi à travers la mise en place d'un programme d'actions réaliste et opérationnel, la ville d'Aix-en

Provence soutiendra l'ensemble des projets structurants répondant à nos objectifs partagés et s'inscrivant dans la continuité des stratégies locales mises en œuvre à travers notamment le PRU 1 et le PNRU 2, les stratégies territoriales de Prévention de la Délinquance, les conventions territoriales de Gestion Urbaine de Proximité, le Plan Local de Santé Publique, la politique de Réussite Éducative, la politique affirmée de généralisation de la clause d'insertion dans la commande publique, soutien à la nouvelle convention cadre des centres sociaux...

De plus et conformément à l'article 7 de la loi de programmation pour la Ville et à la Cohésion Urbaine n°2014-173 du 21 février 2014, la Ville s'inscrit pleinement dans l'objectif de coconstruction et d'association des habitants au pilotage et au suivi du Contrat de Ville.

Si notre Ville est déjà riche en instances de démocratie locale existantes (*Conseils de quartier, CIQ ...*) et que la participation des habitants a toujours figuré comme une priorité aussi bien dans le CUCS que dans les instances de concertation du PRU de Corsy et Beisson, il n'en demeure pas moins important et primordial de renforcer cette participation citoyenne au sein de notre nouvelle politique publique de Cohésion Sociale et d'Égalité des Chances.

La mise en œuvre de l'ensemble de son plan d'actions répondant à nos objectifs partagés et collectifs sera assurée par l'ingénierie communale en particulier l'équipe opérationnelle de la Direction de la Politique de la Ville en lien et articulation très étroite avec le service pilote de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et des autres directions des partenaires signataires.

PARTIE I DÉCLINAISON COMMUNALE DE LA CONVENTION CADRE CONTRAT DE VILLE COMMUNAUTAIRE.

I. Présentation du projet Contrat de Ville et bilan du CUCS
2007-2014

II. Présentation de la nouvelle géographie prioritaire

III. Diagnostic des quartiers prioritaires aixois

I PRÉSENTATION DU PROJET CONTRAT DE VILLE ET BILAN CUCS 2007-2014

A - Un cadre intercommunal, des orientations stratégiques communautaires

La loi du 21 février 2014 de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine prévoit que le contrat de ville se compose de trois piliers : cohésion sociale, développement économique et emploi, cadre de vie et renouvellement urbain.

Suite aux événements de janvier 2015, un quatrième pilier a été rajouté « Valeurs de la République et Citoyenneté ». On retrouvera dans ce pilier des actions relevant des axes de la laïcité, de la citoyenneté, de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Les piliers sont renforcés par des thématiques transversales qui sont : égalité femme/homme, jeunesse et lutte contre les discriminations.

Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA) a souhaité se centrer sur des orientations stratégiques définies comme suit :

Pilier rénovation urbaine et cadre de vie

Il s'agira alors

- « de structurer et d'accompagner la réalisation de projet urbain sur les quartiers » et ce en lien avec le Programme Local d'Habitat
- de réaliser des « interventions relatives à l'amélioration du cadre de vie et la gestion urbaine et sociale de proximité et participatives »

Pilier emploi et développement économique

La CPA souhaite :

- « faciliter un meilleur accès des habitants des quartiers prioritaires au marché du travail et à l'inscription durable des publics dans l'emploi »
- « favoriser l'émergence et la structuration d'activités économiques locales permettant la création d'emplois notamment »

Pilier cohésion sociale

L'intercommunalité s'est engagée dans la « promotion du vivre ensemble » comme la commune d'Aix-en-Provence d'ailleurs.

L'ensemble des partenaires devront conjuguer leurs efforts afin d'en faire une « priorité » et ce à travers les thématiques de la cohésion sociale à savoir : la réussite éducative, la santé, la prévention de la délinquance et de justice de proximité, l'accès aux droits, le sport et la culture.

B - Un projet de territoire intégré

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a souhaité que le contrat de ville soit piloté à l'échelle de l'intercommunalité et ce notamment pour que ce dispositif puisse bénéficier d'une planification stratégique du territoire par le biais de la réalisation d'un projet de territoire.

Le projet de territoire est défini par la formalisation par une collectivité territoriale d'une vision prospective de son territoire. Il vise à fixer le cadre nécessaire à la mise en cohérence des politiques locales en s'inscrivant dans une approche globale. (*)CGET

Fondé sur un diagnostic territorial, le projet de territoire doit comprendre une déclinaison de ses orientations sur les quartiers prioritaires.

Convaincue de la pertinence de cet outil, la Ville d'Aix-en-Provence a décidé de se doter d'un projet de territoire à l'échelle de la commune.

S'appuyant sur les éléments de diagnostic qu'elle a pu récolter, la ville d'Aix-en-Provence a réalisé des fiches action permettant de répondre tout ou partie aux éléments du diagnostic et ce dans les quatre piliers que prévoit le contrat de ville.

L'articulation réfléchie dans la conception des fiches action entre les thématiques du contrat de ville assoit les bases de ce projet de territoire qui devrait se construire prochainement avec l'ensemble des partenaires de la Politique de la Ville, en s'appuyant sur une remobilisation du droit commun à travers l'organisation d'ateliers thématiques.

Le projet de territoire ainsi conçu constitue la « feuille de route » qu'ont choisie les partenaires du contrat de ville pour améliorer la vie de ces territoires en s'accordant sur un cadre commun d'action et de mobilisation des moyens de chacun. Les 4 piliers devront trouver une articulation et des points de convergence permettant une meilleure imbrication des actions les unes aux autres et surtout plus de cohérence avec une rationalisation des coûts.

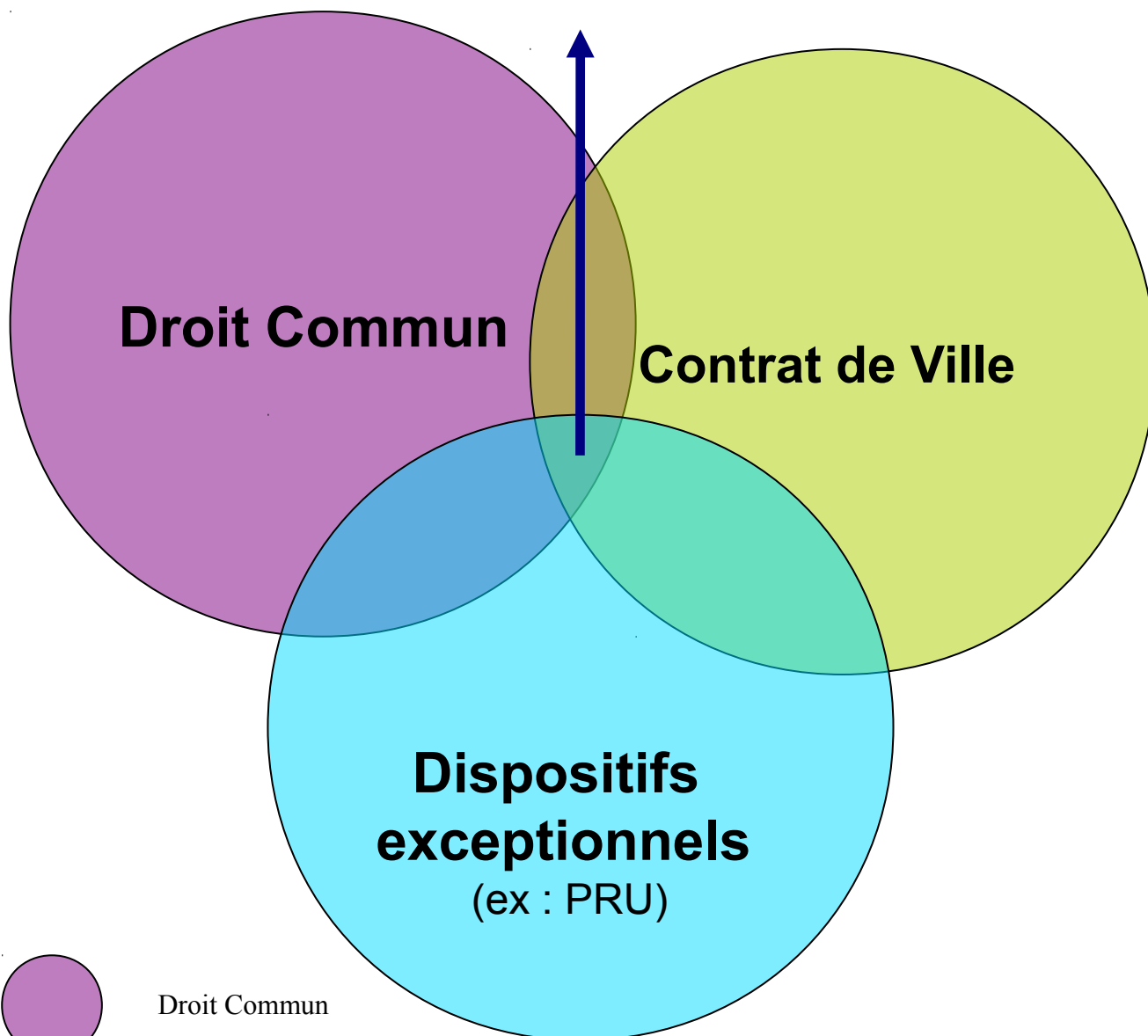
Ainsi, la Ville d'Aix-en-Provence a élaboré des fiches action, correspondant chacune à un besoin identifié. Ces dernières s'imbriquent entre elles quelques soient leur thématique. Et elles-mêmes se déclinent sur chacun des territoires retenus dans la nouvelle géographie prioritaire.

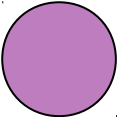

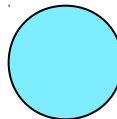
Le territoire d'Encagnane retenu dans le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) devra faire l'objet d'une attention particulière .

En effet, il sera attendu dans le projet de territoire concernant ce quartier une adéquation entre les interventions des politiques de droit commun, celles relevant de la Politique de la Ville et enfin celles du renouvellement urbain. Nous parlerons alors de projet de territoire intégré.

Schématisation

Illustration
Projet de Territoire Intégré



-  Droit Commun
-  Contrat de Ville
-  Dispositifs Exceptionnels (exemple : PRU)

C - Une démarche participative avec les habitants

L'article 7 de la loi, prévoit la participation aux instances de pilotage d'habitants, d'associations et d'acteurs économiques des quartiers prioritaires regroupés en conseil citoyens .

Ces instances doivent être mises en place sur chacun des territoires prioritaires retenus.

Un cadre de référence publié par le CGET pour favoriser la création des conseils citoyens précise leurs missions :

- favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés d'acteurs institutionnels,
- impliquer le conseil citoyen dans toutes les étapes de l'élaboration du contrat de ville,
- stimuler et appuyer les initiatives citoyennes.

La ville d'Aix-en-Provence a souhaité accompagner la démarche de mise en place de ces nouvelles instances sur les territoires prioritaires par le biais d'une formation-action.

Ainsi 6 séances, sous forme d'ateliers, ont pu voir le jour réunissant des habitants, des associations, des commerçants, des médecins, techniciens de la ville, tous originaires des 4 territoires retenus dans la nouvelle géographie prioritaire.

L'objectif étant la construction de ce que pourraient être les conseils citoyens sur la ville d'Aix-en-Provence, leurs modalités de recrutement, leurs compositions et leurs champs d'action. Des réunions publiques sur les 4 territoires prioritaires concernés ont vu le jour dès le début du mois d'octobre 2015, et ce afin de sensibiliser davantage d'habitants aux conseils citoyens.

Des listes de membres potentiels seront transmises au Préfet, après consultation du Maire.

La création des conseils citoyens devrait s'organiser pour la fin de l'année 2015. La ville d'Aix-en-Provence et l'État sont engagés dans cette dynamique de manière conjointe : à travers la mise à disposition de locaux (physiques ou sous forme de créneaux), et l'accès à la formation des membres des conseils citoyens qu'ils soient habitants, acteurs économiques ou représentants d'associations.

Au delà d'une subvention de fonctionnement qui peut être allouée aux conseils citoyens, ces derniers auront la possibilité de répondre à des appels à projet pour développer des actions.

De plus, la Ville d'Aix-en-Provence s'est engagée depuis plusieurs mois dans un processus de démarche participative à l'échelle de la ville et pas seulement sur les quartiers prioritaires. Puisque ont été lancés les conseils de quartier sur chaque quartier aixois. Ils s'appuient majoritairement pour fonctionner sur les Comités d'Intérêt de Quartier (CIQ) déjà installés.

La construction de l'ensemble de ces outils de démocratie locale contribuera à une dynamisation des échanges entre ces instances et favorisera une meilleure implication des habitants dans la vie de leur quartier et plus largement dans celle de leur cité.

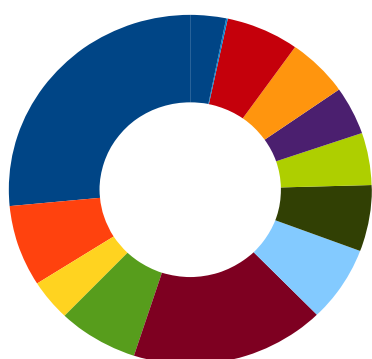
D- Bilan CUCS 2007-2014

TERRITOIRE	2007-2010		2011-2014		2007-2014		
	Nb actions	Montant	Nb actions	Montant	Nb actions	Montant	
Beisson	Réussite éducative	17	110 800	15	112 800	32	223 600
	Emploi	0	0	0	0	0	0
	Insertion	0	0	3	32 000	3	32 000
	Cadre de vie	6	37 500	10	49 500	16	87 000
	Culture	10	47 500	5	13 800	15	61 300
	Sport	9	38 950	2	16 000	11	54 950
	Santé	4	46 000	3	9 000	7	55 000
	Lien Social	5	28 200	4	15 000	9	43 200
	Accès au droit	0	0	1	15 000	1	15 000
	Citoyenneté	3	24 500	1	12 800	4	37 300
	Prévention	2	16 100	1	14 000	3	30 100
	Participation des habitants	0	0	0	0	0	0
	Transversal	4	35 500	2	20 500	6	56 000
	Corsy	Réussite éducative	6	26 300	6	35 000	12
Emploi		0	0	0	0	0	0
Insertion		0	0	3	20 000	3	20 000
Cadre de vie		0	0	6	31 000	6	31 000
Culture		3	15 700	2	10 000	5	25 700
Sport		0	0	0	0	0	0
Santé		0	0	0	0	0	0
Lien Social		4	21 200	4	24 500	8	45 700
Accès au droit		0	0	2	15 500	2	15 500
Citoyenneté		2	12 200	1	3 000	3	15 200
Prévention		2	9 600	3	26 000	5	35 600
Participation des habitants		0	0	0	0	0	0
Transversal		3	36 000	1	7 500	4	43 500
Encagnane		Réussite éducative	24	133 200	19	113 500	43
	Emploi	0	0	3	9 100	3	9 100
	Insertion	1	15 000	6	54 000	7	69 000
	Cadre de vie	2	10 000	8	50 000	10	60 000
	Culture	16	66 100	16	52 800	32	118 900
	Sport	2	16 000	2	11 000	4	27 000
	Santé	1	1 700	6	32 000	7	33 700
	Lien Social	8	37 950	1	5 000	9	42 950
	Accès au droit	0	0	1	17 000	1	17 000
	Citoyenneté	5	38 000	2	15 000	7	53 000
	Prévention	3	19 000	2	24 000	5	43 000
	Participation des habitants	0	0	0	0	0	0
	Transversal	3	38 500	2	24 000	5	62 500
	Jas de Bouffan	Réussite éducative	47	209 500	31	177 700	78
Emploi		0	0	0	0	0	0
Insertion		0	0	7	60 500	7	60 500
Cadre de vie		2	8 500	11	47 500	13	56 000
Culture		30	125 150	31	120 000	61	245 150
Sport		7	35 000	4	16 000	11	51 000
Santé		0	0	2	7 000	2	7 000
Lien Social		7	72 500	3	20 000	10	92 500
Accès au droit		1	23 000	4	63 000	5	86 000
Citoyenneté		10	6 650	3	25 500	13	32 150
Prévention		2	11 000	5	59 000	7	70 000
Participation des habitants		0	0	0	0	0	0
Transversal		6	31 000	1	12 500	7	43 500
Pinette		Réussite éducative	1	8 000	2	17 000	3
	Emploi	0	0	0	0	0	0
	Insertion	0	0	0	0	0	0
	Cadre de vie	1	5 000	1	6 000	2	11 000
	Culture	3	23 600	0	0	3	23 600
	Sport	2	3 100	0	0	2	3 100
	Santé	1	4 100	0	0	1	4 100
	Lien Social	0	0	0	0	0	0
	Accès au droit	0	0	0	0	0	0
	Citoyenneté	1	5 600	0	0	1	5 600
	Prévention	2	11 500	1	11 000	3	22 500
	Participation des habitants	0	0	0	0	0	0
	Transversal	0	0	0	0	0	0
	Tous territoires	Réussite éducative	13	73 700	27	142 800	40
Emploi		30	319 500	26	288 213	56	607 713
Insertion		6	96 100	4	119 000	10	215 100
Cadre de vie		3	45 000	6	53 500	9	98 500
Culture		6	32 000	14	55 000	20	87 000
Sport		4	11 900	23	109 500	27	121 400
Santé		17	114 400	14	49 000	31	163 400
Lien Social		0	0	2	29 500	2	29 500
Accès au droit		8	116 000	18	211 558	26	327 558
Citoyenneté		10	92 100	5	79 000	15	171 100
Prévention		13	114 000	15	0	28	114 000
Participation des habitants		1	11 000	0	0	1	11 000
Transversal		3	38 500	0	0	3	38 500
TOTAL		382	1 125 100	403	2 670 071	785	5 198 971

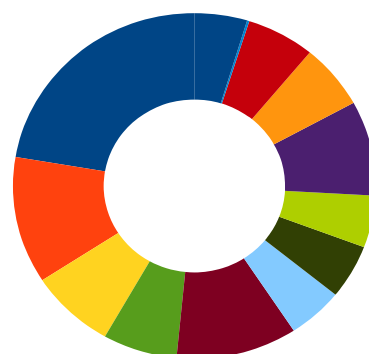
Répartition total par thématiques et financements correspondants

	2007-2014			
	Nombre d'actions	% du nombre d'actions	Financement	% du financement
Total Réussite éducative	208	26,50%	1 160 300,00 €	22,32%
Total Emploi	59	7,52%	616 813,00 €	11,86%
Total Insertion	30	3,82%	396 600,00 €	7,63%
Total Cadre de vie	56	7,13%	343 500,00 €	6,61%
Total Culture	136	17,32%	561 650,00 €	10,80%
Total Sport	55	7,01%	257 450,00 €	4,95%
Total Santé	48	6,11%	263 200,00 €	5,06%
Total Lien Social	38	4,84%	253 850,00 €	4,88%
Total Accès au droit	35	4,46%	461 058,00 €	8,87%
Total Citoyenneté	43	5,48%	314 350,00 €	6,05%
Total Prévention	51	6,50%	315 200,00 €	6,06%
Total Participation des habitants	1	0,13%	11 000,00 €	0,21%
Total Transversal	25	3,18%	244 000,00 €	4,69%
	785	100,00%	5 198 971,00 €	100,00%

Répartition totale des actions par thématiques



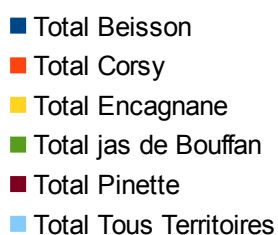
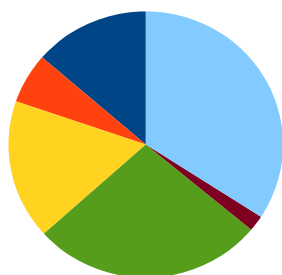
Répartition des financements par thématiques



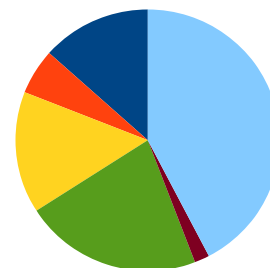
Répartition des actions par territoires et financements correspondants

Total des actions et des financements 2007-2014 par territoires				
	Nombre d'actions	% actions	% financements	Financements
Total Beisson	107	13,63%	13,38%	695 450,00 €
Total Corsy	48	6,11%	5,65%	293 500,00 €
Total Encagnane	133	16,94%	15,06%	782 850,00 €
Total jas de Bouffan	214	27,26%	21,75%	1 131 000,00 €
Total Pinette	15	1,91%	1,83%	94 900,00 €
Total Tous Territoires	268	34,14%	42,34%	2 201 271,00 €
	785	100,00%	100,00%	5 198 971,00 €

Répartition des actions par territoires



Répartition des financements par territoires



II PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

A - Les nouveaux quartiers prioritaires

La loi pour la « Programmation pour la Ville et Cohésion Urbaine » du 21 février 2014 a modifié les territoires classés prioritaires sur Aix-en-Provence.

Outre la perte des quartiers Pinette-Beauregard, Ste Eutrope, les territoires d'Encagnane et Jas de Bouffan ont été amputés de nombreux îlots et habitants.

En effet, par ce nouveau cadre législatif, le nombre d'habitants concernés par le zonage prioritaire est passé de 23 000 répartis sur 5 quartiers à 13 000 habitants, sur 4 quartiers.

B - Les quartiers vécus

La loi prévoit la mise en place de « quartier vécu » qui correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs et culturels, zone d'activité, etc). Il conduit à identifier les institutions auxquelles ils sont confrontés dans leur quotidien, les infrastructures et équipements auxquels ils ont recours et plus largement les politiques publiques dont ils sont bénéficiaires. Ce « périmètre » ne fera pas l'objet d'une délimitation précise.

Ainsi, sur Aix-en-Provence, il a été choisi de définir les quartiers vécus par le repérage de lieux de vie des habitants issus des quartiers prioritaires. Un quartier vécu correspond aux usages des habitants des territoires prioritaires (à + de 50%) et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activités ...).

C - Les quartiers de veille active

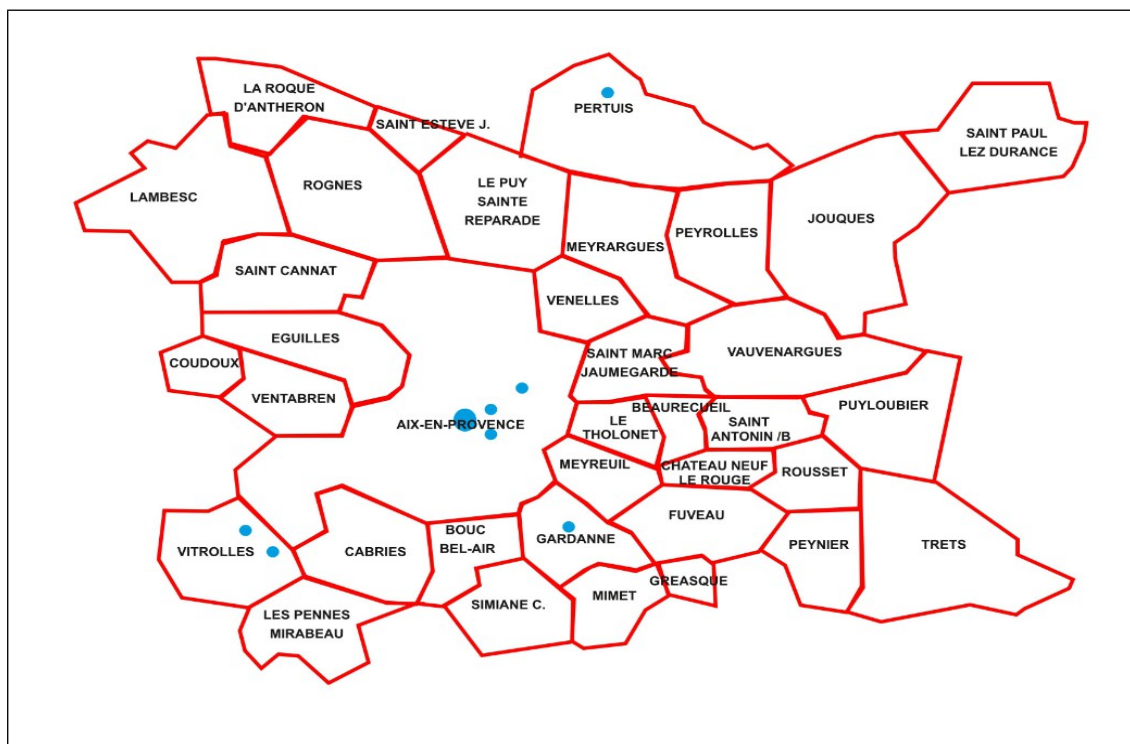
La réforme de la Politique de la Ville prévoit pour les territoires sortants, classés auparavant en ZUS et ou couverts par un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), d'être placés en territoire de veille et inscrits dans le Contrat de Ville.

A ce titre et à la demande de l'EPCI et des communes concernées, les quartiers placés en dispositif de veille active sont inscrits dans le contrat de ville, qui définit les moyens mobilisés dans le cadre des politiques de droit commun de l'État et des collectivités afin de conforter leur situation.

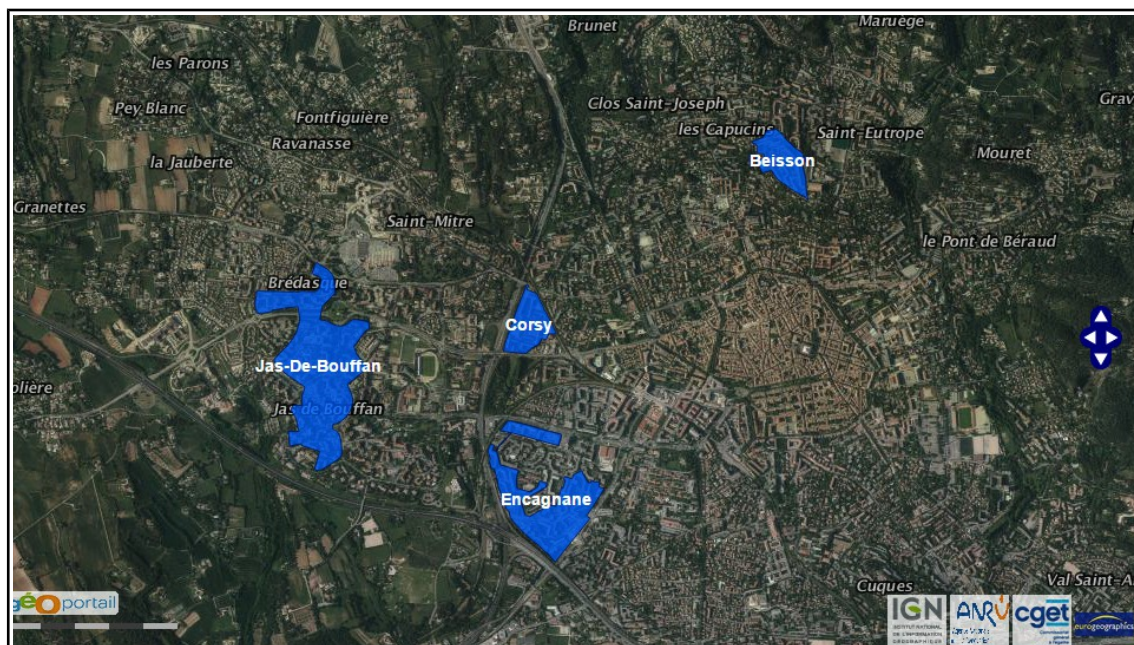
Sur Aix en Provence sont concernés par ce nouveau périmètre plusieurs territoires : Pinette-Beauregard, St Eutrope, des îlots d'Encagnane et du jas de Bouffan

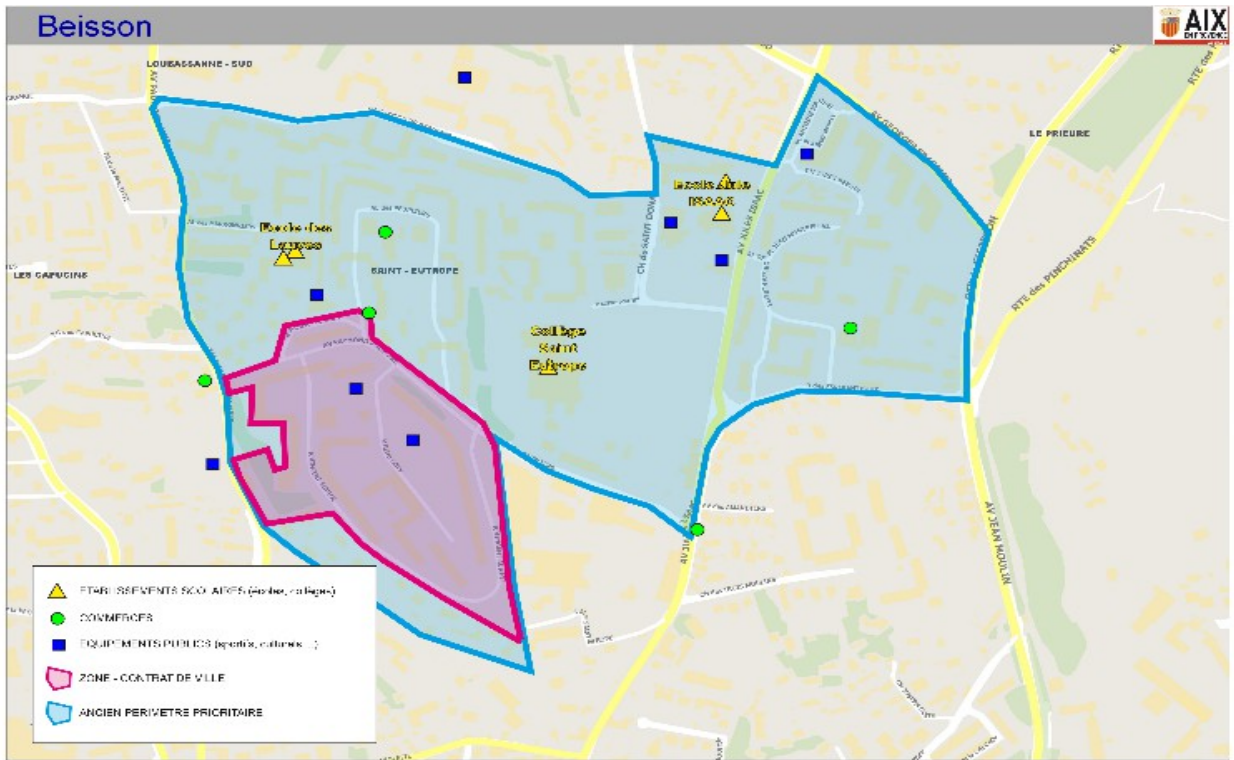
D - Éléments cartographiques

Les territoires prioritaires de la communauté d'agglomération



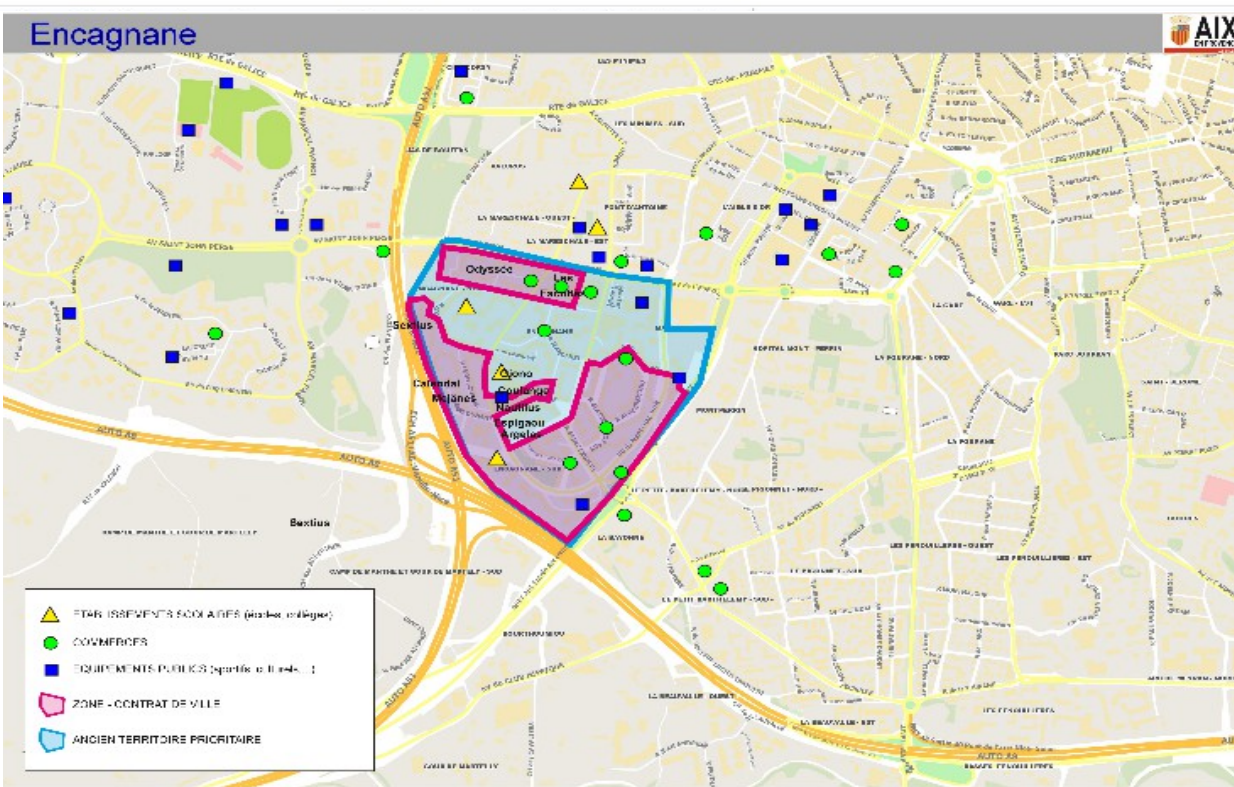
Les territoires prioritaires de la ville d'Aix-en-Provence





Copyright (c) Ville d'Aix-en-Provence 2013

1:2500
0 25 50 75

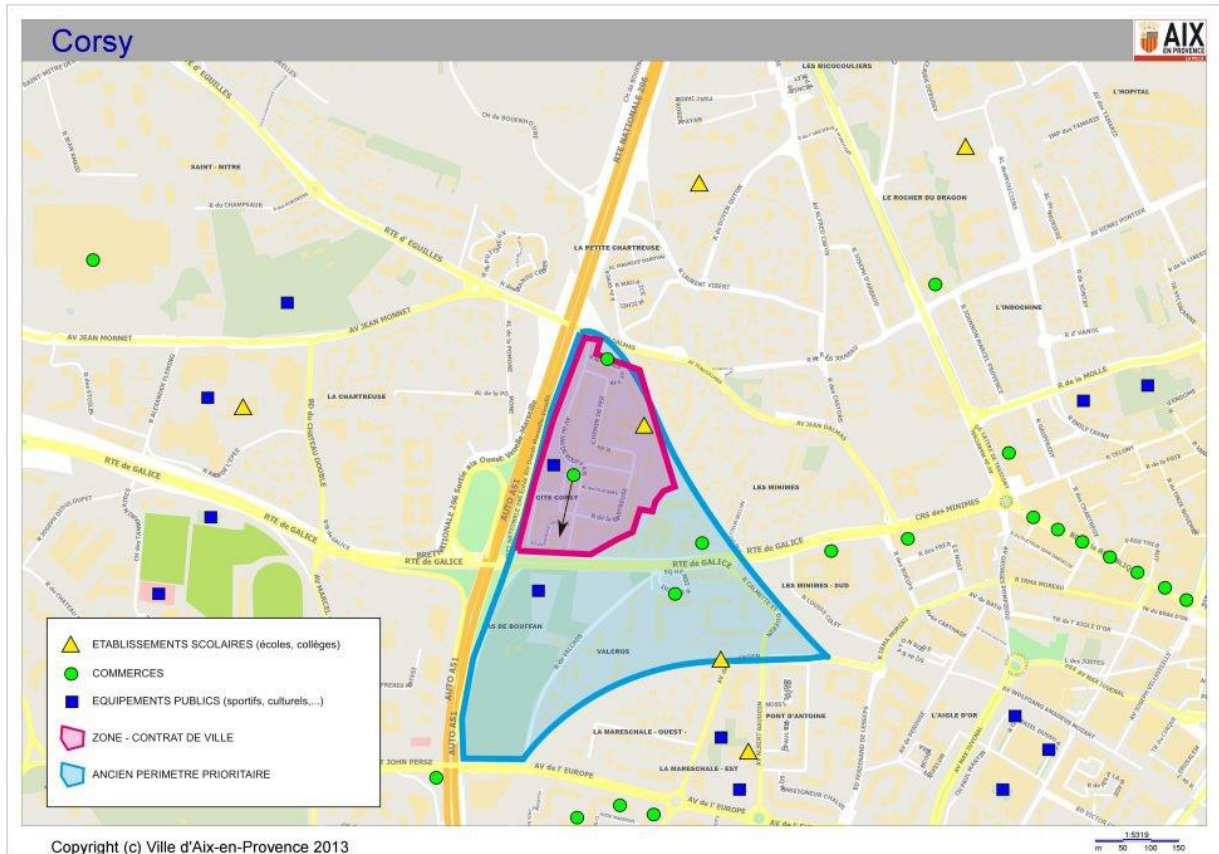


Copyright (c) Ville d'Aix-en-Provence 2013

1:2500
0 100 200 300

Copyright (c) Ville d'Aix-en-Provence 2013

1:7500
0 100 200 300



. III DIAGNOSTIC DES QUARTIERS PRIORITAIRES

A - ENCAGNANE

B - JAS DE BOUFFAN

C - CORSY

D - BEISSON

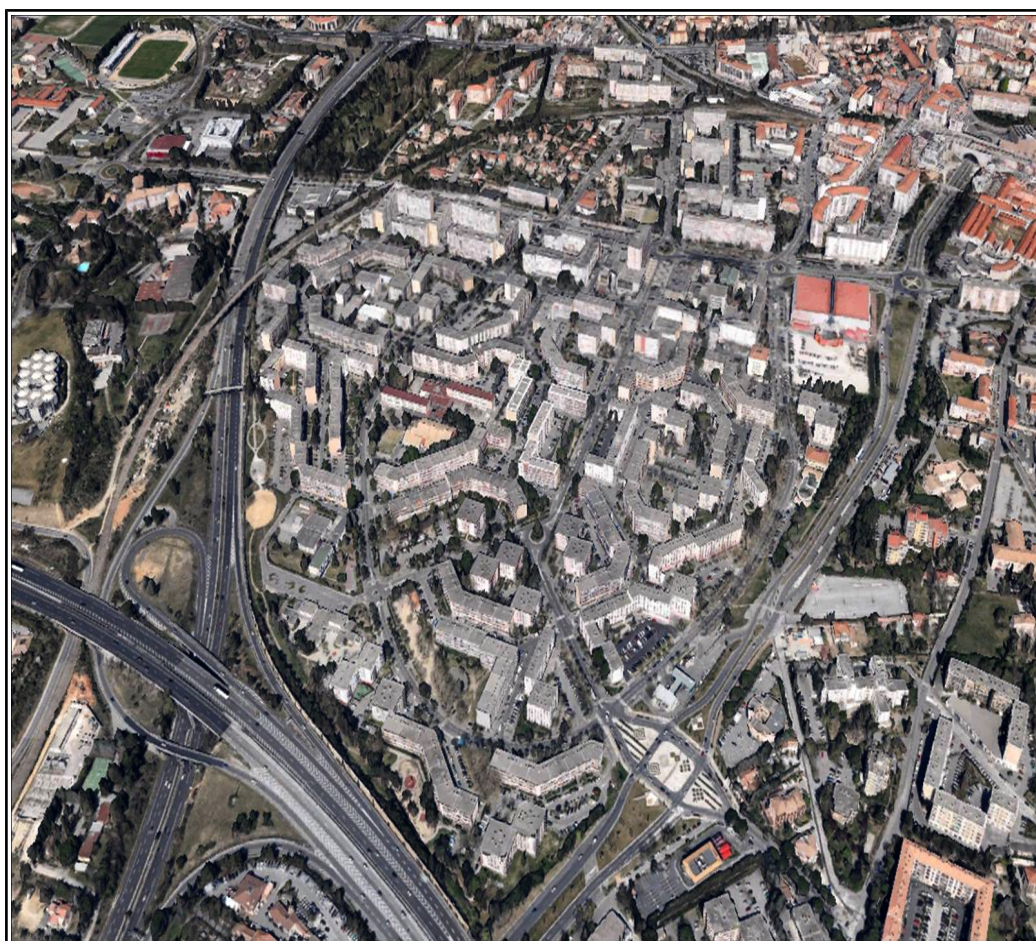
E - PINETTE - BEAUREGARD

Sources INSEE (2006, 2009, 2011, 2015) et CAF (2013)	Quartier prioritaire Corsy	Quartier prioritaire Beisson	Quartier prioritaire Encagnane	Quartier prioritaire Jas-de-Bouffan	Quartier de veille Pinette - Beauregard	Aix-en-Provence	CPA
Population (2011)	1 230	1 350	3 450	7 000	2037 (2009)	140 684	380 384
Revenu médian (2011)	9 000	8 300	10 800	10 900	11 821	21 888	22 369
Part des bas revenus (2011)	30,8	34,2	21	22,8	18,5 (2009)	15	14
Part des moins de 14 ans (2011)	23,6	22,4	17,8	20,1	-	14 (2009)	-
Indicateur de jeunesse (2008)	1,6	2,2	1,1 (non zus)	1,5	1,6 (2006)	1 (2006)	-
Part des 65 ans et plus (2010)	19,9	-	19,9	15,7	18	-	16,5
Part des familles monoparentales parmi les familles.(non zus 2011)	30,7	37	25,6	27,5	46	17,2 (2009)	14,8
Part des ménages monoparentaux avec jeunes enfants uniquement (2011)	6,8	7,1	4	5,8	6 (2009)	-	-
Taux de chômage des 15-64 ans (non zus 2011)	20,9	26,1	19,5	18,8	20 (2009)	13,2	12,2
Taux de chômage des 15-24 ans (non zus 2011)	37,9	41,6	28,6	39,7	11,5	24,2	26,3
Taux de chômage des 55-64 ans (non zus 2011)	18,8	13	15,2	11,3	18	8,5	8,7
Part des ménages recevant au moins une allocation chômage (2011)	23,8	20,7	20,7	24,4	17,5 (2009)	-	-
Part des salariés précaires, (non zus 2011)	16,5	24,4	17	13,5	-	-	10,3
Part des non diplômés (non zus 2011)	30,4	49,8	26,5	27,7	20 (2010)	14 (2009)	15
Taux des allocataires CAF dont les revenus sont composés de plus de 50 % d'allocations (2013)	29,3	39	32,2	22,6	27,2	18	18 (2011)
Taux des allocataires CAF dont les revenus sont composés à 100 % d'allocations (2013)	18,4	25,5	20,4	20,6	16,2	11,8	-
Taux d'allocataires percevant le Revenu de Solidarité Active (2013)	26	32	30	28,4	22,6	14,7	15
Taux d'allocataires percevant le Revenu de Solidarité Active Socle (2013)	20,8	26,3	24	22,6	19,7	11,4	11

DONNEES STATISTIQUES

A - Encagnane

*Quartier prioritaire – NPRU : 3 450 habitants
(soit 44 % de la population totale du quartier)*



Google earth

ENCAGNANE

Un secteur de précarité avérée¹ avec cependant de nombreux atouts
 Construite en 1960, la zone d'Encagnane est située à l'ouest de la ville d'Aix-en-Provence.

Indicateurs Démographiques	8 369 habitants ² , la nouvelle géographie prioritaire concerne 3 450 habitants 17,8 % de jeunes de moins de 14 ans et 12,5 % de 18-24 ans ³ , Une population jeune particulièrement élevée sur l'Iris Encagnane-2. 20% de plus de 65 ans, représentant 30% de l'Iris Encagnane-1. ⁴
Revenu médian	10 800 € ⁵ .
Part des bas revenus	21 % ⁶
Taux de chômage ⁷	19,5% des 15-64 ans Taux de chômage des seniors (55-64 ans) : 15,2% Taux de chômage des jeunes (15-24 ans) : 28,6%
Emplois précaires	17 % de salariés précaires
Allocataires CAF ⁸	32,2 % ont des revenus dépendant à 50 % des allocations 20,4 % ont des revenus dépendant à 100 % des allocations 30 % percevant le RSA et 24 % le RSA socle
Éducation Niveau de diplôme	Nombre d'élèves de maternelle scolarisés en 2014-2015 : 376 Nombre d'élèves d'élémentaire scolarisés en 2014-2015 : 711 26,5 % de la population de 15 ans et plus est sans diplôme 62% des demandeurs d'emploi ont un niveau de diplôme inférieur au niveau bac 5,5% des élèves de 15 à 17 ans sont sortis du système scolaire
Indicateur de fragilité	58 ⁹
Taux de familles monoparentales	25,6 % ¹⁰
Part des ménages de 6 personnes et plus	5,4 %
Bénéficiaires CMUC	14 % ¹¹
Personnes seules	40 % ¹²
Équipements publics	<p>Éducation : Quatre groupes scolaires Des annexes universitaires (IUT- GU).</p> <p>Culturels et sociaux : La maison départementale de la solidarité, une Maison de Quartier « La Mareschale » , un centre social et culturel « la Provence », CCAS., une salle de spectacle « Pasino », la maison des associations, de nombreuses associations.</p> <p>A proximité du quartier, on trouve un forum culturel : la bibliothèque la Méjanès, le conservatoire, le Grand Théâtre de Provence, le Pavillon Noir.</p> <p>Sportifs: Un gymnase, trois city stades.</p> <p>Structures d'insertion : Atelier de Jasmin, atelier Mandarine, Arborescence,</p> <p>Instances publiques : Mairie annexe, des équipements administratifs (sécurité sociale, la poste, Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix, CNFPT, Centre de recrutement des Armées ,services municipaux...)</p> <p>Santé : centres médicaux, laboratoire d'analyse, opticien, présence de 13 spécialistes (2 en dermatologie et vénéréologie ; 1 en gynécologie médicale ; 2 en radiodiagnostic et imagerie médicale et 8 chirurgiens dentistes), 8 médecins omnipraticiens, 36 paramédicaux (18 infirmiers ; 8 masseurs- kinésithérapeutes ; 5 orthophonistes; 2 orthoptistes; 2 pédicure-podologues et 1 psychomotricien), Conseil Départemental 13-PMI.</p>

PILIER		ATOUTS	FAIBLESSES
Renouvellement Cadre de vie	Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif d'aide à la rénovation de logements vacants « Propriétaire Aixois Serein » (P.A.S)¹³ - Mixité sociale (copropriétés, HLM, logements étudiants) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombreux logements sociaux <ul style="list-style-type: none"> • Quatre bailleurs¹⁴ • Bâtiments anciens et dégradés par endroits. • Des copropriétés très dégradées : particulièrement la résidence « les facultés » - Taux de logements vacants important sur l'iris 3.¹⁵
	Cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Proximité du centre-ville et de ses infrastructures. - Un CIQ dynamique - Développement d'actions fédératrices d'embellissement du cadre de vie - Construction de logettes fermées pour le stockage des ordures ménagères (harmonisation du mode de collecte entre tous les bailleurs). - Parc de la Mareschale, avec un espace jeux enfants - Fort sentiment d'attachement des habitants au quartier 	<ul style="list-style-type: none"> - Des espaces verts délaissés - Nécessité de mettre en adéquation les usages et les statuts des espaces (manque de lisibilité des espaces publics et privés) - Stationnement et circulation difficile <ul style="list-style-type: none"> • Proximité du centre-ville (stationnement gratuit au cœur du quartier, absence de parc relais qui entraîne un réflexe de résidentialisation des copropriétés) • Proximité de l'autoroute. (nuisances sonores et pollution de l'air) - Problématique de garage à ciel ouvert et présence de voitures épaves et ventouses.
Développement	Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> - De nombreuses activités de services (commerces, marché, bureaux, économie sociale et solidaire) - Des activités dont la zone de chalandise dépasse le quartier (marché, Super U, Aldi) - Des disponibilités foncières en pied d'immeuble pour de nouvelles activités - Des activités de proximité répondant aux besoins du quartier et notamment à la population « seniors » 	<ul style="list-style-type: none"> - Des activités commerciales et associatives en pied d'immeuble disparaissent ou se dégradent. - Des activités commerciales qui mériteraient revalorisation

1 AUPA, « Pays d'Aix le portrait social », Avril 2015

2 INSEE, 2010

3 AUPA, 2015 p72

4 INSEE, 2006, AUPA (2015) p71

5 Contre 22 369€ pour la CPA (CGET, 2014) et 19,200€ en France (AUPA, 2015).

6 INSEE, Indicateurs clés de la Politique de la Ville, mise en ligne : mai 2015 . Indicateurs issus du dispositif Revenus fiscaux localisés 2011

7 INSEE RP 2011

8 Pour la zone de quartier prioritaire, CAF 2013, contre 19 % sur Encagnane d'après UPA, « Pays d'Aix le portrait social », Avril 2015 p60

9 Critères : Écarts de revenus des communes par rapport au revenu médian de la CPA, (Aupa, 2015 p67-68)

10 Insee 2011

11 Contre 5% pour la ville d'Aix, CNAM, 2012,

12 Notamment des personnes âgées (Ibid p72)

13 Subventions proposés aux propriétaires de logements vacants pour réhabiliter et louer

14 Famille et Provence, Pays d'Aix Habitat, Erilia et Sacogiva

15 Données INSEE 2009, in AUPA, « Pays d'Aix le portrait social », Avril 2015, P84

Économique	<i>Emploi</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Des activités d'insertion par l'activité économique nombreuses sur le territoire Association Intermédiaire Partage et Travail, Arborescence (Chantiers d'insertion, Entreprises temporaires d'insertion), Groupe Aix Emploi (chantiers d'insertion), Atelier Jasmin (chantier d'insertion), Atelier Mandarine (entreprise d'insertion) - Permanences du PLIE au Centre Social La Provence deux fois par mois 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible revenu médian - Important taux de chômage notamment chez les jeunes (15-24 ans) - De nombreux jeunes en recherche d'emploi et d'orientation¹⁶ - Faible taux de diplômés
	Cohésion sociale	<i>Éducation</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Un nouveau dispositif REP à partir de septembre 2015 concernera l'école P. Arène.
<i>Prévention de la délinquance</i>		<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'une équipe de trois éducateurs spécialisés (dont 2,5 ETP) et de médiateurs sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de jeunes oisifs - Délinquance en hausse : dégradations, vols à la-tire et cambriolages.
<i>Culture</i>		<ul style="list-style-type: none"> - Nombreux équipements publics à proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des freins économiques et sociaux dans l'accès à la culture <ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance de l'offre culturelle • Réticence à l'inscription administrative auprès de structures
<i>Sport</i>		<ul style="list-style-type: none"> - 3 micro sites et 1 gymnase existant sur le territoire - Des actions sportives développées par des associations sportives de proximité, association d'éducateurs spécialisés, l'animateur jeunes du centre social, des clubs sportifs mais peu nombreux - Un partenariat fort Politique de la Ville- PRODAS 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu d'équipements sportifs - Un gymnase difficile à mobiliser pour les activités de proximité qui impacteraient les populations du quartier - Faible variété de disciplines représentées - Une pratique sportive pas spécifiquement tournée vers les habitants - Existence de différents freins à la pratique sportive
<i>Santé</i>		<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'association qui accueille et accompagne les femmes des quartiers prioritaires en souffrance psychique vers le soin, 	<ul style="list-style-type: none"> - Les territoires prioritaires comptent peu de professionnels de santé. - Des freins aux soins : <ul style="list-style-type: none"> • Financiers • Géographiques¹⁸
	<i>Accompagnement social des familles</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Un tissu associatif développé, militant mais composé pour beaucoup de bénévoles - Des travailleurs sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux important de famille monoparentale - Les personnes les plus fragiles sont localisées sur l'Iris Encagnane-2. - Des personnes qui ne maîtrisent pas la langue française - Des familles isolées qui éprouvent des difficultés à entreprendre des démarches

16 393 jeunes inscrits à la Mission locale en 2013 et 127 à Pôle Emploi en 2012

17 Jas de Bouffan, Arc de Meyran, Campra, Mignet, Chateau Double

18 Appréhension de se déplacer loin de chez soi, aspect rassurant de la proximité géographique

B - Jas de Bouffan

*Quartier prioritaire : 7 000 habitants
(soit 25 % de la population totale du quartier)*



Google earth

JAS DE BOUFFAN

Un secteur de précarité structurelle¹⁹

Construit dans les années 1970 dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concertée, le quartier du Jas de Bouffan est situé à l'Ouest de l'autoroute A8 et au Nord de l'autoroute A 51.

Il s'étend sur 180 ha.

Indicateurs Démographiques	30 000 habitants. La géographie prioritaire concerne 7 000 habitants 20,1 % de moins de 14 ans ²⁰ Une population jeune notamment sur l'iris 5 (11,5% de 18-24 ans) et l'iris 4 (10% de 18-24 ans) ²¹ Une population plus âgée sur l'iris 1 (21%) ²²
Revenu médian	10 900 € (Revenu le plus bas sur l'Iris Jas-3)
Part des bas revenus	22,80 %
Taux de chômage	18,8% des 15-64 ans ²³ 26% sur l'Iris Jas-5 41,% de chômage de longue durée ²⁴ 11,3 % des seniors (55-64 ans) 39,7% des 15-24 ans 45% pour les jeunes sur l'Iris Jas-5 ²⁵ . 62% des demandeurs d'emploi ont un niveau de diplôme inférieur au niveau bac ²⁶ .
Emplois précaires	13,5 % de salariés ²⁷ 18% sur l'iris Jas-5 ²⁸
Allocataires CAF	22,6 % ont des revenus dépendant à 50 % des allocations 20,6 % ont des revenus dépendant à 100 % des allocations 28,4 % percevant le RSA et 22,6 % le RSA socle
Éducation Niveau de diplôme	Nombre d'élèves de maternelle scolarisés : 533 Nombre d'élèves d'élémentaire scolarisés : 887 26 % de 15 ans ou plus sans diplôme ²⁹ 40% sans diplôme pour l'Iris Jas-5 ³⁰ . 4,2 % des élèves de 15 à 17 ans sont sortis du système scolaire Un taux de retard important (20,6%) des élèves dès l'entrée en 6 ^{ème} et qui se creuse durant le collège.
Indicateur de fragilité	73 ³¹
Taux de familles monoparentales	27,5 % ³²
Part des ménages monoparentaux avec enfants de moins de 14 ans	5,8 %
Part des ménages de 6 personnes et plus	6,2 %
Bénéficiaires CMUC	12,74 %
Personnes seules	45% de personnes seules sur l'iris 1

Équipements publics		<ul style="list-style-type: none"> - Éducation : 5 groupes scolaires, 2 collèges, le Centre de Formation des Apprentis, La Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH), des crèches, un relais d'assistantes maternelles - Sportifs : Piscine Plein Ciel, Stades, Gymnases, Tennis, 5 City Stades, Boxings, Terrains de boules, skate parc (complexe sportif Maurice David) - Culturels et sociaux : Fondation Vasarély, salle du Bois de l'Aune, une annexe de la Médiathèque Méjanès, Bastide du XVIII (Cézanne), le « PATIO » sièges et bureaux d'associations culturelles, des associations d'accès au droit, deux centres sociaux (CS Les Amandiers, CS Château de l'Horloge), CCAS, un pôle humanitaire (un Accueil de Jour, Le Collectif « germain Nouveau », pension de famille, médecin du Monde), des locaux collectifs résidentiels. - Instances publiques : Le Trésor Public, Mairie Annexe, Siège du Pays d'Aix Habitat, Conseil Départemental, La Poste... - Emploi : Pôle Emploi, Mission Locale, - Droit : le Tribunal de Grande Instance, La Maison de la Justice et du Droit, - Santé : Médecine scolaire, présence de 7 spécialistes (1 en psychiatrie ; 2 en radiodiagnostic et imagerie médicale et 4 chirurgiens dentistes), 4 médecins omnipraticiens, 20 paramédicaux (14 infirmiers et 6 masseurs-kinésithérapeutes). - Locaux Collectifs Résidentiels (Les Cèdres, Logirem, Château Double) 	
PILIER		ATOUS	FAIBLESSES
Renouvellement urbain Cadre de vie	<i>Habitat</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Mixité résidentielle : des maisons individuelles 	<ul style="list-style-type: none"> - 73% de logements sociaux (4 093 HLM³³, 1509 logements privatifs) <ul style="list-style-type: none"> • Dont 50 % près du Bois de l'Aune • Cinq bailleurs³⁴
	<i>Cadre de vie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Transport : Un Bus à Haut Niveau de Service en 2019 (La Mayanelle et Val St André) - Un quartier arboré - Trois parcs dont deux de 3 ha (« Château de l'horloge », « Georges Villers » et « St Mitre ») 	<ul style="list-style-type: none"> - Mal desservi par les transports : <ul style="list-style-type: none"> • Manque de bus le soir • Peu d'accès aux zones d'activités en horaires décalées • Jonctions de transport en dessous des besoins : « Jas de Bouffan », « Pôle d'Activités des Milles » et bassins d'emplois - Situé sur un axe de transit autoroutier qui jalonnent le quartier <ul style="list-style-type: none"> • Des axes dangereux fréquentés par les piétons • Des passerelles peu utilisées - Espaces verts délaissés - Problématique de garage à ciel ouvert et présence de voitures épaves et ventouses. - Insuffisance de concertation avec les habitants

19 AUPA, « Pays d'Aix le portrait social », Avril 2015,

20 INSEE 2011

21 AUPA p 71

22 AUPA, « Pays d'Aix le portrait social », Avril 2015,p 69

23 Insee Rp 2011

24 Pôle Emploi - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2012

25 AUPA, « Pays d'Aix le portrait social », Avril 2015, p71

26 Demandeurs d'emploi, inscrits à pôle emploi en 2009

27 Insee Rp 2011

28 AUPA, « Pays d'Aix le portrait social », Avril 2015, p63

29 AUPA, 2015, p70. En pays d'Aix 15% de personnes sont non diplômées, 21% en Bouche-du-Rhône (Ibid p64)

30 Critères : Écarts de revenus des communes par rapport au revenu médian de la CPA, AUPA Ibid p63

31 Critères : Écarts de revenus des communes par rapport au revenu médian de la CPA,AUPA Ibid p70.

32 Insee 2011

33 INSEE 2006, représentent 40% du parc social de la ville

34 Pays Aix Habitat (43%), Famille et Provence (23%), Logirem (17%), Sacogiva (12%), Domicil (5%)

Emploi Développement économique	<i>Développement économique</i>	<ul style="list-style-type: none"> - 3 pôles commerciaux de quartier : Valcros – Deux Ormes – Deffens - Un marché trois fois par semaine - Une grande surface (Géant Casino avec sa galerie marchande). - Développement d'entreprises essentiellement à la périphérie Ouest³⁵ - Un projet de pôle économique pourvoyeur d'emploi dans le domaine du numérique notamment : La Constance 	<ul style="list-style-type: none"> - Une faible dynamique <ul style="list-style-type: none"> • Une grande surface centralise les offres commerciales • Difficultés économiques des petits commerces. • Une multitude de micro centralités peu dynamiques. • Peu d'entreprises s'installent au cœur du quartier (peu de disponibilités immobilières)
	<i>Emploi</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Présence récente de la mission locale sur le territoire intéressante pour mobiliser le public du territoire - Permanences du PLIE au CS Les Amandiers et au CS Château de l'Horloge - Action club ambition ZUS permet de mobiliser les jeunes du territoire et de favoriser leur retour à l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombreux jeunes en recherche d'emploi et d'orientation³⁶ - Des freins à l'emploi <ul style="list-style-type: none"> • Garde d'enfants • Faible niveau de diplôme - Des personnes non repérées par le service public de l'emploi (femmes, jeunes)
Cohésion sociale	<i>Éducation</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Un nouveau dispositif REP à partir de septembre 2015 (3 écoles et 1 collège concernés). - Plusieurs actions d'aide à la scolarité et à la fonction parentale. - Dispositif Tandem - Dispositif de lutte contre les exclusions 	<ul style="list-style-type: none"> - Un échec scolaire important - Disparition des Heures Supplémentaires d'Enseignement (HSE) dans les collèges
	<i>Prévention de la délinquance</i>	<ul style="list-style-type: none"> - 3 éducateurs de prévention spécialisée - Un poste d'animateur de prévention - Présence d'une Maison de la Justice et du Droit - Dispositif de médiateurs sociaux - Patrouilleurs de la Police Nationale 	<ul style="list-style-type: none"> - Délinquance de proximité : une hausse des cambriolages et des vols de deux roues (2011- 2013). - Points de regroupement de jeunes générant des nuisances <ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse de l'offre jeunesse adaptée aux plus de 15 ans. • Difficultés importantes d'absentéisme et de décrochage constatées par le collège. - Identification de lieux de regroupements délictueux récurrents.

35 50 créations d'activités économiques (410 établissements recensés) d'après le répertoire des entreprises et Établissements SIRENE 2012

36 638 jeunes inscrits à la Mission locale en 2013 et 182 moins de 25 ans inscrits à Pôle Emploi

	<i>Culture</i>	De nombreux équipements notamment la Bastide du XVIII lieu historique de référence à Cézanne, acquis par la Ville , une annexe de la bibliothèque Méjanès, un théâtre de verdure, une salle de spectacle -théâtre Bois de l'Aune, la fondation vasarély, l'arrivée depuis peu du théâtre Nô, un espace dédié aux associations culturelles « le patio », un planétarium, plusieurs compagnies de théâtre, des ateliers de peinture de rue, accueil d'artistes en résidence, œuvre d'art présentes sur le quartier (fresque COMBAS, etc ...), ciné plein air en été, une maison numérique	<ul style="list-style-type: none"> - Des freins économiques et sociaux dans l'accès à la culture <ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance de l'offre culturelle • Difficulté pour les structures culturelles à accueillir des habitants du territoire • Médiation culturelle difficile
	<i>Sport</i>	<ul style="list-style-type: none"> - De nombreux équipements sportifs et de qualité -Nombre important de disciplines sportives représentées -Un réel potentiel qui permet le développement de la pratique sportive -Des actions sportives sont développées avec le tissu associatif sportif de proximité- partenariat étroit entre la Politique de la Ville et le PRODAS -Pratique sportive et développement en continu depuis plusieurs années 	<ul style="list-style-type: none"> - Des équipements sportifs utilisés majoritairement par des clubs sportifs qui n'accueillent pas des habitants du territoire -De nombreux freins à la pratique sportive -Coût élevé de certaines disciplines -Droit commun difficilement mobilisable sur le sport -Faible inscription des habitants dans les clubs sportifs - La majorité des actions sportives dédiées aux habitants de ces quartiers sont financées par la Politique de la Ville et le PRODAS
	<i>Santé</i>	Présence de Médecins du Monde au sein d'un pôle humanitaire, de cabinets médicaux, d'infirmiers, de spécialistes, de dentistes, etc ...	<ul style="list-style-type: none"> - Des problèmes d'alimentation constatés dans certains écoles - Population couverte par le régime général en 2009 : 10 935 - Les territoires prioritaires comptent peu de professionnels de santé. - Des freins à l'accès aux soins financiers et géographiques
	<i>Accompagnement social des familles</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Un tissu associatif professionnalisé, -Des travailleurs sociaux présents 	<ul style="list-style-type: none"> - Un taux de familles monoparentales important - Une population vieillissante - Des ménages ne maîtrisant pas la langue - Une mobilisation des habitants difficile - Des habitants dépassés par leurs difficultés socio économiques

C – Beisson

Quartier prioritaire - PRU



Google earth

BEISSON

« Un secteur de fragilité³⁷ »

Construit par l'architecte Louis Olmeta sur une butte au nord de la ville, entre 1959 et 1961, le quartier présente une qualité architecturale reconnue par la DRAC « Label Patrimoine Remarquable du XX^{ème} siècle »

Indicateurs Démographiques	Environ 1 350 habitants 22,4 % de moins de 14 ans
Revenu médian	8 300€
Part des bas revenus	34,20 %
Taux de chômage	Un taux de chômage de 26,1% ³⁸ <ul style="list-style-type: none"> 41,6% de chômeurs de longue durée³⁹ 13 % des seniors (55-64 ans) 41,6% chez les jeunes⁴⁰ 85% des demandeurs d'emploi ont un niveau de diplôme inférieur au bac ⁴¹ La part des demandeurs d'emploi, sans formation ni qualification est de 24% ⁴²
Emplois précaires	24,4 %
Allocataires CAF	39 % ont des revenus dépendant à 50 % des allocations 25,5 % ont des revenus dépendant à 100 % des allocations 32 % percevant le RSA et 26,3 % le RSA socle
Éducation Niveau de diplôme	Nombre d'élèves de maternelle scolarisés Aix-Nord : 255 Nombre d'élèves d'élémentaire scolarisés en 2014-2015 : 387 11,5 % de jeunes de 15 à 17 ans sortis du système scolaire.
Indicateur de fragilité	23
Taux de familles monoparentales	37 %
Part des ménages monoparentaux avec enfants de moins de 14 ans	7,1 %
Part de ménages de 6 personnes et plus	5,6 %
Bénéficiaires CMUC	25 % ⁴³
Équipements publics	<p>Éducation : Deux groupes scolaires, un collège, une crèche, un centre social, l'ESPE est à proximité</p> <p>Sport : Un city stade, une aire de jeux et de loisirs et une aire de jeux aquatiques sur l'esplanade centrale livrée en 2014.</p> <p>Santé : Construction prochaine d'une Maison Pluridisciplinaire de Santé, pharmacie à proximité. Présence d'1 médecin omnipraticien et 3 paramédicaux (1 infirmier et 2 masseurs kinésithérapeutes). L'Hôpital d'Aix est proximité</p> <p>Mais aussi permanence CAF, médiabus, bibliothèque associative, la mairie annexe, la CPAM, Local collectif résidentiel, un accueil pour femmes et enfants</p> <p>Culture : Atelier Cézanne, Bibliothèque associative</p> <p>Établissements publics : Office National des Forêts, Aviation civile</p>

37 AUPA, « Pays d'Aix le portrait social », Avril 2015

38 INSEE 2011

39 Pôle Emploi - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2012

40 INSEE 2014

41 INSEE – personne inscrite à Pôle Emploi 2011

42 INSEE – Pôle Emploi 2012

43 CNAM 2012

PILERS		ATOUPS	FAIBLESSES
Renouvellement urbain Cadre de vie	Habitat	- Programme de Rénovation Urbaine (PRU) depuis 2011 ⁴⁴	- 100 % de logements sociaux, soit 601. • Deux bailleurs sociaux ⁴⁵
	Cadre de vie	- Quatre lignes de bus - Une position de belvédère, dominant la vieille ville et la campagne : <ul style="list-style-type: none"> • Une mise en valeur de grande qualité du Belvédère de Beisson (PRU) • « Rose des Vents », œuvre de JM Othoniel, sur le Belvédère (PRU) • Le belvédère de Beisson : un nouvel attrait touristique • Atelier Cézanne à proximité - Espaces verts valorisés et jeux aquatiques (PRU) très fréquentés - Construction de logettes fermées pour les ordures ménagères (harmonisation du mode de collecte entre tous les bailleurs).	- Transports en commun : les 4 lignes ne permettent pas une bonne circulation des habitants entre les quartiers. - Des dépôts sauvages d'encombrants et d'ordures ménagères. - Des stationnements sauvages sur les espaces verts. - Des bus touristiques attirés par le Belvédère de Beisson et la «Rose des vents» qui peuvent difficilement circuler et se garer - Activités de garage à ciel ouvert
Développement économique Emploi	Développement économique	- 3 petits îlots commerciaux assurant un service minimum (pharmacie, alimentation, presse-tabac, dépôt pain etc ...) situés à proximité du quartier (1 sur Tivoli et 1 sur Saint Eutrope, 1 sur Bellevue) - Un potentiel touristique (Belvédère et « Rose des Vents » de Beisson, une étape touristique à proximité des Ateliers de Cézanne)	- Absence de disponibilité foncière pour favoriser le développement d'activités commerciales
	Emploi	- Permanences du PLIE deux fois par mois au CS Aix Nord - Permanences de la Mission Locale au CS Aix Nord - Dispositif des clauses d'insertion développé dans le cadre du projet de rénovation urbaine	- Des jeunes en recherche d'emploi et d'orientation ⁴⁶ - Des freins à l'emploi - Des personnes non repérées par le service public de l'emploi (femmes, jeunes)

44 Réhabilitation des logements, aménagement d'espaces publics, résidentialisation, démolition du bâtiment N , relogement des familles, restructuration du bâtiment E, requalification des espaces extérieurs

45 Pays d'Aix Habitat et 13 habitat

46 66 jeunes inscrits Mission locale et 23 à Pôle Emploi en 2013

Cohésion sociale	<i>Éducation</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'une classe passerelle⁴⁷ - Le centre social Aix Nord développe des actions sur le territoire - Accompagnement à la scolarité - Accompagnement à la parentalité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible fréquentation des structures de petite enfance du territoire par les habitants - Des difficultés scolaires (primaire et collège) - Accroissement du retard scolaire acquis au cours du collège : besoin notable de préparer les élèves de primaires à rentrer au collège. - Accroissement des effectifs scolaires du collège. - Disparition des Heures Supplémentaires d'Enseignement (HSE) dans les collèges
	<i>Prévention de la délinquance</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Faible délinquance - Un éducateur spécialisé 	<ul style="list-style-type: none"> - Des jeunes oisifs, susceptibles de causer des nuisances <ul style="list-style-type: none"> • Offre inadaptée aux plus de 15 ans. - Des nuisances près du collège (cheminement collège-cité) - Sentiment d'insécurité de certains habitants⁴⁸ - Des troubles de voisinage.
	<i>Culture</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en valeur culturelle du quartier par le PRU (exposition d'œuvre la « Rose des vents ») - Une histoire du quartier à valoriser : présence du vestige du moulin Beisson 	<ul style="list-style-type: none"> - Offre inadaptée au plus de 15 ans. - Pas d'équipement culturel sur le quartier - Freins économiques et sociaux à la pratique culturelle
	<i>Sport</i>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 micro site au sein même du quartier - 1 second micro site à proximité sur le quartier voisin de Saint Eutrope - Des actions sportives de proximité partenariat important PV/PRODAS - Des actions sportives dispensées au centre social 	<ul style="list-style-type: none"> - Gymnase Cournant peu accessible pour les habitants du quartier - Différents freins à la pratique sportive - City stade de Saint Eutrope non rénové à ce jour
	<i>Santé</i>	<ul style="list-style-type: none"> - La construction prochaine d'une Maison Pluridisciplinaire de Santé devrait améliorer la présence de spécialistes sur ce territoire.⁴⁹ 	<ul style="list-style-type: none"> - Quartier peu couvert en offre de santé, souffrant d'un éloignement géographique - Des freins financiers à l'accès aux soins - Des délais importants pour consulter des spécialistes sur le territoire
	<i>Accompagnement social des familles</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Des travailleurs sociaux et des associations de professionnels mobilisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Progression du nombre de familles monoparentales

47 Classe passerelle (enfant de moins de trois ans) au sein de l'école maternelle des Lauves

48 Diagnostic CLSPD

49 80% des personnes interrogées se disent intéressées par la création de la maison de santé et envisagerait d'aller s'y soigner.

D - Corsy

Quartier prioritaire -PRU



Google earth

CORSY

Un secteur de précarité avérée⁵⁰

Construite dans les années 1950, il est situé entre le chemin de fer et un grand axe routier (route de Galice et l'autoroute A51. Proche du centre ville.

Indicateurs Démographiques	Environ 1 230 habitants. 23,6 % de moins de 14 ans 19,9 % de 65 ans et plus ⁵¹
Revenu médian	9 000€
Part des bas revenus	30,8 %
Taux de chômage	Un taux de chômage de 20,9% ⁵² <ul style="list-style-type: none"> Dont 38,3% de longue durée⁵³ 18,8% seniors (55-64 ans) 37,9% jeunes (15-24 ans)
Emplois précaires	16,5 %
Allocataires CAF	29,3 % ont des revenus dépendant à 50 % des allocations 18,4 % ont des revenus dépendant à 100 % des allocations 26 % percevant le RSA et 20,8 % le RSA socle
Éducation Niveau de diplôme	Nombre d'élèves de maternelle scolarisés en 2014-2015 : 70 Nombre d'élèves d'élémentaire scolarisés en 2014-2015 : 145 22% des élèves arrivent en 3 ^{eme} avec un retard d'un an et plus 62% des demandeurs d'emploi ont un niveau de diplôme inférieur au niveau bac (2011) 26 % sans diplôme
Indicateur de fragilité	58 ⁵⁴
Taux de familles monoparentales	30,7 %
Part des ménages monoparentaux avec enfants de moins de 14 ans	6,8 %
Part de ménages de 6 personnes et plus	5,2 %
Bénéficiaires CMUC	25 %
Équipements publics	<p>Éducation : Une école maternelle, une crèche,</p> <p>Culturel et social : une structure socio-éducative et culturelle Centre Albert Camus, le Médiabus, Association culturelle</p> <p>Sport : Un micro site sportif</p> <p>Santé : Un cabinet médical et une pharmacie. Présence de 5 spécialistes (1 en Gynécologie; 3 en Gastro-entérologie hépatologie et 1 en psychiatrie), 1 médecin omnipraticien, 11 paramédicaux (5 infirmiers; 5 masseurs-kinésithérapeutes et 1 orthophoniste).</p>

50 AUPA, « Pays d'Aix le portrait social », Avril 2015

51 En 2010 ibid p70

52 INSEE 2011

53 Pôle Emploi - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2012

54 AUPA, « Pays d'Aix le portrait social », Avril 2015, p70.

PILIER		ATOUTS	FAIBLESSES
Renouvellement urbain Cadre de vie	Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Un Projet de Rénovation Urbaine (PRU) - Deux bailleurs sociaux⁵⁵ - Une résidence privée à l'entrée de la cité 	<ul style="list-style-type: none"> - Composé principalement d'habitat social (506 logements).
	Cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Bien desservi par les transports en commun - Un grand parc classé au patrimoine (Parc de la Bastide), situé en face du quartier - Projet de construction de logettes fermées pour le stockage des ordures ménagères (harmonisation du mode de collecte entre tous les bailleurs). <p>Un fort attachement au quartier par les habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs générations d'une même famille peuvent habiter le quartier. 	<ul style="list-style-type: none"> - Situé sur un axe de transit routier et autoroutier (route de Galice et l'autoroute A51) et d'une voie ferrée. - Problématique de pollution sonore et de l'air - Problématique des dépôts sauvages d'encombrants et d'ordures ménagères. - Dégradation des espaces verts - Activités de garage à ciel ouvert - Stationnement sauvage sur les espaces collectifs
Développement économique Emploi	Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> - Implantation d'un pôle économique et commercial en entrée sud du quartier (fin 2015) - Des commerces de proximité (boulangerie, épicerie, presse, ...) transférés dans le pôle économique - Une offre commerciale complémentaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Des commerces de proximité faisant face à une forte concurrence - Absence d'entreprises implantées - Des commerces de proximité en difficulté de par leur localisation actuelle (zone de chalandise)
	Emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Permanences du PLIE deux fois par mois au Centre Albert Camus - Dispositif des clauses d'insertion dans le cadre du projet de rénovation urbaine - Projet en lien avec l'insertion en cours au Centre Albert Camus en faveur des jeunes majeurs sans emploi 	<ul style="list-style-type: none"> - De nombreux jeunes en recherche d'emploi et d'orientation⁵⁶ - Des freins à l'emploi multiples - Des personnes non repérées par le service public de l'emploi (femme, jeunes) - Plus forte attente des demandeurs d'emploi compte tenu des nombreuses entreprises sur site et de l'existence de la clause d'insertion

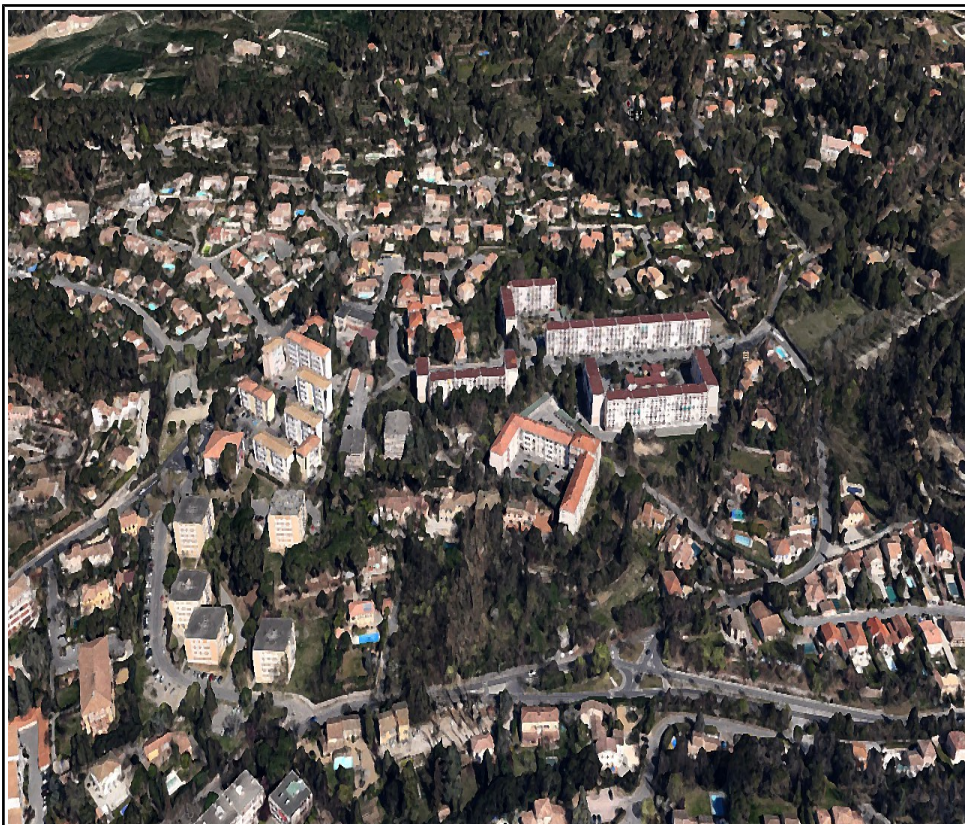
55 Pays d'Aix Habitat et 13 Habitat

56 77 jeunes inscrits à la Mission locale et 15 inscrits à pôle Emploi en 2013

Cohésion sociale	<i>Éducation</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs actions d'aide à la scolarité et à la fonction parentale - Extension du Centre A. Camus 	<ul style="list-style-type: none"> - Un échec scolaire important <ul style="list-style-type: none"> • Difficultés scolaires des élèves de primaire et de collégiens • Un taux de retard des élèves du collège - Les collégiens sont répartis entre 3 collèges (Château Double, Jas de Bouffan et Rocher du dragon)
	<i>Prévention de la délinquance</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Un éducateur spécialisé - Un animateur de prévention rattaché au centre A. Camus 	<ul style="list-style-type: none"> - Sentiment d'insécurité des habitants - Des jeunes oisifs, (notamment majeurs) sans solution
	<i>Culture</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Une salle polyvalente du centre A.CAMUS qui pourrait être le réceptacle d'une offre culturelle de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> - Freins économiques et sociaux à la pratique culturelle - Bastide du Jas peu ouverte au public
	<i>Sport</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Un équipement socio éducatif qui développe une activité sportive - Des actions sportives de proximité développées 	<ul style="list-style-type: none"> - Un gymnase un peu excentré par rapport à la cité - Une pratique sportive proposée non diversifiée par les clubs sportifs - De nombreux freins à la pratique
	<i>Santé</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Un cabinet médical et une pharmacie 	<ul style="list-style-type: none"> - Population couverte par le régime général : 1375 - Les territoires prioritaires comptent peu de professionnels de santé. - Des freins à l'accès aux soins financiers et géographiques
	<i>Accompagnement social des familles</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Des travailleurs sociaux et des associations présents sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence importante de familles à revenu modeste sur ce territoire

E - Pinette-Beauregard

Quartier en veille active



Google earth

Pinette-Beaugard

Un secteur fragile , un territoire de veille active de la Politique de la Ville
Quartier de petite taille, situé sur les hauteurs d'Aix-en-Provence,.

Indicateurs Démographiques	Environ 2 037 habitants (2009) 31 % de moins de 24 ans Indicateur de jeunesse de 1,6 18% de 65 ans et plus
Revenu médian	11 821€
Part des bas revenus	18,5 %
Taux de chômage	Un taux de chômage de 20% ⁵⁷ <ul style="list-style-type: none"> • Dont 17,2% de plus de deux ans⁵⁸ • 11,5% jeunes (15-24 ans) • 18% plus de 50 ans 17,5% des ménages concernés par une allocation chômage (2009) 48% des demandeurs d'emploi ont un bac+2 ou plus
Emplois précaires	-
Allocataires CAF	27,2 % ont des revenus dépendant à 50 % des allocations 16,2 % ont des revenus dépendant à 100 % des allocations 22,6% percevant le RSA et 19,7% le RSA socle
Éducation Niveau de diplôme	Nombre d'élèves de maternelle scolarisés : 70 ⁵⁹ Nombre d'élèves d'élémentaire scolarisés : 132 Baisse des effectifs scolaires de 23% entre 2011 et 2013 17% des collégiens arrivent en 3ème avec un retard d'un an ou plus en 2012, un taux égal en 6ème 20 % de personnes sans diplôme de plus de 15 ans 47% de jeunes adultes sans diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat début 2007
Taux de familles monoparentales	46 % ⁶⁰
Part des ménages monoparentaux avec enfants de moins de 14 ans	6 %
Part de ménages de 6 personnes et plus	3,4 %
Part bénéficiaires CMUC	36 %
Équipements publics	<p>Éducation : Un groupe scolaire, les collégiens sont inscrits au collège de Campra</p> <p>Culturel et social : une structure socio éducative et culturelle, un site culturel reconnu : les carrières de Bibémus</p> <p>Sport : Un micro site sportif, un gymnase</p> <p>Santé : 2 médecins généralistes et 1 pédiatre</p>

57 Pôle emploi 2011

58 Pôle Emploi 2012

59 Effectifs globaux de l'école, des élèves ne résidant pas uniquement sur le quartier de veille active

60 Calcul : Nombre de familles monoparentales selon la CAF en 2012 rapporté au nombre de familles selon L'INSEE 2010

PILIER		ATOUTS	FAIBLESSES
Urbain Cadre de vie	Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Un bâti ancien, aussi bien au niveau des logements sociaux que des copropriétés privées (construction dans les années 50/60) - Un seul bailleur sur la Pinette: 13 Habitat - Des quartiers hétérogènes favorisant la mixité sociale 	<ul style="list-style-type: none"> - Composé en majorité de logements sociaux (202 logements)
	Cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Une localisation privilégiée sur les hauteurs de la Ville - Une ligne de bus (6), fonctionnant le dimanche, traverse le quartier - Présence d'un collectif de riverains 	<ul style="list-style-type: none"> - Un sentiment d'isolement et d'abandon des habitants - Encombrement des espaces par les voitures épaves et/ou ventouses - Présence d'activités de garage à ciel ouvert - Utilisation de cheminement piéton non qualifié - Présence d'encombrants - Espaces verts délaissés - Actes de vandalisme
Développement économique Emploi	Développement économique	-	<ul style="list-style-type: none"> - Des commerces de proximité en pied d'immeuble, en perte de vitesse sur Beaugard.
	Emploi	-	<ul style="list-style-type: none"> - Des jeunes en recherche d'emploi et d'orientation (22 jeunes inscrits à pôle emploi et 51 à la Mission locale en 2013) - Des jeunes non identifiés par les services emploi

Cohésion sociale	<i>Éducation</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Des actions d'accompagnement à la scolarité développés par la structure de proximité ML Davin - Une classe passerelle présente dans l'école maternelle Daudet 	<ul style="list-style-type: none"> - Un retard d'un an ou plus des élèves accumulé durant la section primaire - Peu d'enfants inscrits à l'ALSH
	<i>Prévention de la délinquance</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Un éducateur de prévention spécialisé est présent à temps plein 	<ul style="list-style-type: none"> - Une délinquance de proximité importante par rapport au nombre d'habitants.⁶¹ - Une augmentation des cambriolages - Des dégradations, vols et des points de trafics récurrents pouvant parfois impliquer une porosité avec les grandes villes voisines - Aucun lieu de rencontre pour les jeunes alors même que leur nombre est très important - Un sentiment d'insécurité et d'abandon des habitants
	<i>Culture</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'outils culturels, mobilisés par l'éducatrice de prévention, dans le cadre de la prévention de la délinquance 	<ul style="list-style-type: none"> - Une offre de loisirs insuffisante en direction des adolescents du quartier. - Des habitants éloignés des activités culturelles - Un sentiment d'abandon pouvant freiner l'implication des habitants pour réaliser des activités culturelles
	<i>Sport</i>	-	<ul style="list-style-type: none"> - Peu d'activités sportives proposées
	<i>Santé</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Proximité du centre ville 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu de professionnels de santé.
	<i>Accompagnement social des familles</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Grande solidarité sur le territoire entre les familles 	<ul style="list-style-type: none"> - Des cellules familiales fragilisées <ul style="list-style-type: none"> • De nombreuses familles vivant avec de faibles revenus • Une proportion importante de familles monoparentales - Peu de travailleurs sociaux présents en proximité - Un tissu associatif fragile et une faiblesse des partenariats - Manque de locaux associatifs - Peu de lieux d'échanges et d'expressions pour les habitants

61 Cependant, le secteur géographique couvert par les indicateurs des services de police dépasse la zone simple du quartier de Pinette/Beauregard

PARTIE II PROGRAMME D' ACTIONS SUR LES TERRITOIRES D'AIX-EN- PROVENCE.




La présente convention s'inscrit dans le contrat de ville communautaire qui définit ses priorités dans 3 piliers centraux : le cadre de vie et le renouvellement urbain, l'emploi et le développement économique, la cohésion sociale. Un 4eme pilier visant la Citoyenneté et Promotion des valeurs de la République a été rajouté. Les fiches actions présentées ci-après composent le volet opérationnel que la ville d'Aix-en-Provence souhaite donner à cette convention.

I Fiches Action « Pilier Cadre de Vie- Renouvellement Urbain »

II Fiches Action « Pilier Cohésion Sociale »

III Fiches Action « Pilier Développement Économique - Emploi-Insertion »

IV Fiches Action « Pilier Citoyenneté et Promotion des Valeurs de la République »

Les axes transversaux seront signalés sur chaque fiche action par les logos suivants :	
Égalité Femmes - Homme	
Lutte contre les discriminations	
Jeunesse	


FICHE ACTION	
Développer l'observation sociale des territoires (en lien avec la gouvernance)	
Axe	Objectif opérationnel <i>Développer un outil facilitant le diagnostic des territoires</i>
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence : Direction Politique de la Ville
Partenaires de l'action	Partenaires et signataires du contrat de ville dont le CGET et l'AUPA Observatoire national de la Politique de la Ville
Contexte	A l'aune de la nouvelle contractualisation, il est nécessaire de conforter les éléments de diagnostic par la mise en place d'une observation sociale approfondie ainsi que des moyens d'évaluation des fiches actions. L'observation et l'évaluation des territoires participent à la réussite de la convention d'application locale.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un observatoire social des territoires dynamique et actualisable -Élaborer un diagnostic social des territoires - Produire un projet de territoire intégré
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'un diagnostic partagé et précis - Association des différents partenaires et mises à disposition des données communicables en lien avec le contrat de ville et actualisation - Alimentation régulière des différents indicateurs sollicités
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers prioritaires
Droit commun mobilisable	État - Ville d'Aix-en-Provence
Crédits spécifiques mobilisables	Crédits Politique de la Ville : CPA -VILLE- ETAT
Échéancier	2016
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des préconisations - Qualité des outils d'observation - Nombre d'associations et habitants mobilisés

I. Fiches Action Pilier «Cadre de vie-Renouvellement Urbain»



FICHE ACTION

Orientation 3 : Sécurité publique et tranquillité résidentielle

Axe -	Objectif opérationnel <i>Accompagner les travaux de rénovation urbaine via la médiation sociale</i>
Axe transversal	Égalité Femme - Homme 
Pilote	Direction Politique de la Ville/CLSPD
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence - Communauté du Pays d'Aix État - Éducation Nationale - Conseil Régional - Conseil Départemental 13 Associations - Bailleurs Sociaux et leurs groupements (USH, AROHLM)
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place des chantiers de rénovation urbaine peuvent déséquilibrer la vie sociale (sécurité/nuisances sonores/pollutions/absence d'entretien...), perturber les habitants et leur tranquillité et provoquer des tensions vis à vis des opérateurs de terrain. - Une procédure établie avec la Police Nationale et Municipale, inscrite dans le cadre du CLSPD, permet une mise en lien directe en cas de troubles à l'occasion des opérations de rénovation urbaine mais elle ne peut constituer une réponse systématique. - Dans la majeure partie des situations, un dialogue entre les différents protagonistes (opérateurs, habitants, associations...) et un rappel des différents enjeux à concilier permettent de désamorcer les situations.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une médiation sociale dédiée à l'accompagnement des opérations de travaux des programmes de rénovation urbaine et ayant les missions suivantes : - Informer, communiquer et rassurer au quotidien les habitants sur l'avancée des travaux - Être un relais auprès des associations du territoire et des travailleurs sociaux. - Désamorcer les éventuels conflits liés aux opérations de rénovation urbaine directement sur site. - Communiquer sur les différentes procédures connexes à ces opérations et prévoir des temps particuliers (intervention école, association....) - Être un relais permettant un lien continu entre les réunions de concertation (faire remonter les informations et les diffuser) - Orienter, informer et accompagner vers les dispositifs idoines de prise en charge suivant les difficultés (Acteurs sociaux et services publics de l'emploi..)
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les situations de tensions liées aux opérations de rénovation urbaine (blocage de chantier, tensions avec les opérateurs urbains du territoire...) - Créer une meilleure appropriation par les habitants des opérations en cours sur leur quartier
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers de rénovation urbaine et territoires de veille active
Droit commun mobilisable	État : FIPD - CPA : Prévention de la délinquance (axe médiation) Conseil Départemental 13 - Conseil Régional - Bailleurs Sociaux
Crédits spécifiques mobilisables	Ville :ANRU ACSE Adulte relais
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de situations désamorcées - Réduction des doléances des habitants sur les chantiers - Mieux orienter les demandeurs d'emploi vers les acteurs idoines

FICHE ACTION

Accompagner les familles vivant dans des conditions précaires

Orientation 1 : La promotion de la vie sociale au sein du cadre de vie

Axe 3.3 Lutter contre la paupérisation	Objectif opérationnel <i>Maintenir dans le logement les populations les plus vulnérables et prévenir les ruptures locatives</i>
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence, Direction Politique de la Ville
Partenaires de l'action	<p>Ville Aix-en-Provence : Mairies Annexes - Direction Politique de la Ville, Service logement</p> <p>CPA : service Habitat, Associations, amicales de locataires</p> <p>Bailleurs sociaux : Pays d'Aix Habitat, Famille et Provence, Sacogiva et Erillia, Syndic Cytia, Unicil Domicil, Logirem, 13 Habitat</p> <p>Travailleurs sociaux : CAF, CCAS, MDS.</p>
Contexte	Dans le cadre des programmes PRU et des opérations d'amélioration de l'habitat, des familles en précarité ont été repérées aussi bien sur le parc locatif social qu'au sein de la copropriété dégradée (ex : résidence « les facultés » à Encagnane).
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Auto réhabilitation accompagnée <ul style="list-style-type: none"> - Actions d'insertion par l'habitat - Lutter contre la précarité énergétique - Développer le sentiment d'appropriation et favoriser l'investissement des habitants dans leur logement - Le droit au logement <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'habitat indigne ou indécent - Médiation locataire / propriétaire - Insertion sociale <ul style="list-style-type: none"> - Repérer et accompagner les familles en difficulté et identifier leurs problématiques
Résultats attendus	<p>Repérer et accompagner plus de familles repérées et accompagnées</p> <p>Améliorer les conditions de vie</p> <p>Mobiliser différents partenaires autour de la problématique : institutions, associations...</p> <p>Faciliter le développement de liens sociaux à travers l'entraide</p> <p>Sensibilisation des habitants sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables.</p> <p>Pérenniser les investissements réalisés</p>
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers prioritaires, vécus et les territoires de veille active.
Droit commun mobilisable	<p>Conseil Régional (solidarité/habitat-foncier-urbanisme) - CPA - CAF - CCAS - Bailleurs sociaux - ANAH</p> <p>Conseil Départemental 13 : direction des territoires et de l'action sociale</p> <p>Service logement Ville</p>
Crédits spécifiques mobilisables	État / Ville / CPA: crédits Politique de la Ville
Échéancier	2015-2016
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et nature des interventions - Nombre de personnes concernées et impliquées par ces interventions - Nombre de démarches engagées pour faire valoir ses droits de locataires - Nombre de partenaires associés aux actions de sensibilisation

FICHE ACTION

Accompagner la création de jardins partagés avec les habitants

Orientation 3: la promotion de la vie sociale au sein du cadre de vie

Axe	Objectif opérationnel
<i>3 -2 Renforcer la participation des habitants dans la gestion et la promotion du cadre de vie</i>	<i>Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en développant des démarches participatives</i>
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence : Direction Politique de la Ville
Partenaires de l'action	Ville Aix-en-Provence : Services techniques - Mairies Annexes - Direction Politique de la Ville. CPA service collecte Bailleurs sociaux : Pays d'Aix habitat, Famille et Provence, Sacogiva et Erillia, Syndic Cytia, Unicil Domicil, Logirem, 13 Habitat Société civile (associations, habitants, CIQ, amicales de locataires...)
Contexte	Des espaces délaissés ont été identifiés (Cf diagnostic GUP). Ces espaces sont d'ailleurs parfois situés dans des endroits stratégiques en terme de centralité. La revalorisation de ces zones offre l'opportunité de créer des lieux de vie et de convivialité par l'intermédiaire de jardins partagés de développement social. En effet, la première expérimentation, en cours à Encagnane (Parcelle Lou Grillet) fait l'objet de retombées très positives.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Création de jardins partagés de développement social - Créer des espaces communs fédérateurs, dont le jardin est le support - Sensibiliser les habitants au respect de l'environnement (recyclages, compost...) - Mobiliser les habitants d'un quartier sur un projet commun - Créer des ateliers pour accompagner les habitants dans l'acquisition de compétences « agricoles » - Embellir et contribuer à la valorisation des espaces verts collectifs
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'autoproduction et une alimentation saine grâce au jardin - Réduire l'isolement, l'exclusion et améliorer le lien social : favoriser le lien intergénérationnel, la solidarité et la mixité sociale par le « faire ensemble » - Encourager la mobilisation citoyenne
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers prioritaires
Droit commun mobilisable	CPA - Services techniques, Ville d'Aix - Bailleurs sociaux - Région : programmes L810 (Combattre la précarité alimentaire et l'exclusion sociale) et L140 (Améliorer le lien social dans les territoires de la Politique de la Ville), appel à projet santé, environnement
Crédits spécifiques mobilisables	Crédits Politique de la Ville : CPA -VILLE- ETAT
Échéancier	2015-2016
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et régularité des participants - État et fonctionnement des jardins - Nombre de jardins créés - Nombre de dégradations - Nombre d'espaces délaissés valorisés - Nombre de personnes isolées et investies dans le projet - Nombre et fréquence des ateliers de jardinage - Enquête sur le changement d'habitudes alimentaires des participants

FICHE ACTION

Accompagner la transformation urbaine des quartiers en favorisant la concertation des habitants

Orientation 4 : Accompagnement et appropriation de la rénovation urbaine

Axe	Objectif opérationnel
4.2 Développer des projets retraçant la transformation urbaine en lien avec les habitants	Accompagner et suivre les projets de renouvellement urbain et participer à la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité Médiation auprès des habitants
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence, Direction Politique de la Ville
Partenaires de l'action	Conseil Régional : développement économique Ville Aix-en-Provence : Services techniques Mairies Annexes Direction Politique de la Ville Écoles, Associations CPA : service habitat/direction des interventions économiques, Politique de la ville Bailleurs sociaux : Pays d'Aix Habitat, Famille et Provence, Sacogiva et Erillia, Syndic Cytia, Unicil Domicil, Logirem , 13 Habitat
Contexte	Le territoire d'Aix-en-Provence bénéficie d'un programme de rénovation urbaine à Corsy et Beisson et d'un nouveau projet de rénovation d'intérêt régional sur Encagnane Il est essentiel d'associer la société civile aux projets dans un objectif de co-construction citoyen La diversification de l'habitat a été présentée comme un élément clé de la doctrine de l'ANRU, devant permettre la réalisation de la mixité sociale. La « banalisation » recherchée pour les quartiers du PNRU devait passer par une transformation physique du bâti.
Descriptif de l'action	- Favoriser le travail de mémoire et d'identité du quartier - Développer les outils des communication et d'information sur les transformations urbaines auprès des habitants - Renforcer l'attractivité du quartier pour attirer de nouvelles populations
Résultats attendus	- Développement d'espaces de concertation - Augmentation du nombre d'habitants aux réunions publiques - Meilleure compréhension par les habitant des projets urbains - Améliorer la confiance des habitants dans les programmes en cours
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers prioritaires, vécus et les territoires de veille active.
Droit commun mobilisable	CPA : service habitat Bailleurs sociaux Etat – Région
Crédits spécifiques mobilisables	Etat : crédits Politique de la Ville, ANRU -DRAC Ville/CPA : crédits Politique de la Ville
Échéancier	2015-2016
Les indicateurs	- Nombre de réunions publiques - Nombre de lieux d'exposition - Nombre de personnes impliquées - Nombre de participants aux réunions publiques et groupes de concertation

FICHE ACTION

Embellir, valoriser et faciliter l'appropriation des espaces extérieurs au travers d'actions menées avec les habitants

Orientation 2 : Amélioration de la gestion des espaces urbains

Orientation 1 : La promotion de la vie sociale au sein du cadre de vie

Axe	Objectif opérationnel
<p>2.2 Résoudre les problématiques liées à la collecte des OM et encombrants, promouvoir le développement durable.</p> <p>3.2 Renforcer la participation des habitants</p>	<p><i>Amélioration et valorisation du cadre de vie des habitants</i></p>
Pilote	<p>Ville d'Aix-en-Provence - Direction Politique de la Ville</p>
Partenaires de l'action	<p>Ville Aix-en-Provence : Services techniques - Mairies Annexes - Direction Politique de la Ville CPA service collecte Bailleurs sociaux : Pays d'Aix Habitat, Famille et Provence, Sacogiva, Erillia, Syndic Cytia, Unicil Domicil, Logirem, 13 Habitat</p>
Contexte	<p>Les dépôts sauvages d'encombrants et de déchets ménagers persistent malgré les espaces dédiés au stockage. Les espaces extérieurs dans les quartiers prioritaires sont à améliorer, le travail engagé via la GUP sur la qualité et les usages de ces espaces en lien avec les habitants qui disposent d'une expertise d'usage au quotidien est à continuer.</p>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer et harmoniser les conditions de stockage et de ramassage des déchets ménagers - Communiquer / informer les habitants sur les futures aires de stockage et les impliquer dans des projets de valorisation artistique du mobilier urbain - Accompagner et sensibiliser les habitants autour des thèmes sur le développement durable dont le tri sélectif - Apporter un traitement paysager aux espaces naturels
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les dépôts sauvages d'encombrants et améliorer la collecte sélective - Des habitants impliqués dans la valorisation des espaces extérieurs - Améliorer le cadre de vie par et pour les habitants : participation à des actions culturelles et artistiques - Développer un comportement éco-responsable dans les quartiers
Quartier(s) ou sites concernés(s)	<p>Quartiers prioritaires, vécus et les territoires de veille active. Construction de logettes effectives sur Encagnane</p>
Droit commun mobilisable	<p>CPA services collecte et communication - Ville d'Aix-en-Provence Bailleurs sociaux</p>
Crédits spécifiques mobilisables	<p>Crédits Politique de la Ville : CPA -VILLE- ETAT</p>
Échéancier	<p>2015-2016</p>
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes sensibilisées et impliquées dans la démarche - Type d'outils de communication déployés - Nombre de plaintes formulées auprès des Mairies Annexes - Évolution du nombre d'encombrants sauvages - Evolution du tonnage des bacs de tri prélevés



II. FICHES ACTION PILIER «COHÉSION SOCIALE»

A - Réussite éducative

B - Prévention de la délinquance
Accès au droit

C - Santé

D - Sport

E - Culture

F - Participation citoyenne et soutien au tissu
associatif

A - Réussite éducative


LISTE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES FREQUENTES PAR LES HABITANTS DES TERRITOIRES PRIORITAIRES

Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Collèges	Lycées
J.PAYOT	J.PAYOT	JAS DE BOUFFAN	E. ZOLA
J.d'ARBAUD	J.d'ARBAUD	ARC DE MEYRAN	GAMBETTA
H. WALLON	H. WALLON	ROCHER DU DRAGON	VAUVENARGUE
Les 2 Ormeaux	Les 2 Ormeaux	MIGNET	P. CEZANNE
A.CORSY	F.MISTRAL	CAMPRA	
J.GIONO	J.GIONO	CHATEAU DOUBLE	
P. ARENE	P. ARENE	St EUTROPE	
J.PREVERT	J.PREVERT		
LA MARESCHALE	LA MARESCHALE		
LES LAUVES	LES LAUVES		
J.ISAAC	J.ISAAC		
A.DAUDET	A.DAUDET		

FICHE ACTION

Encourager les actions liées à la parentalité et renforcer les liens entre les familles et l'école


Orientation 1 : La réussite scolaire et éducative pour tous

<p style="text-align: center;">Axe</p> <p style="text-align: center;"><i>1.2 Développer et structurer les actions de soutien à la parentalité pour renforcer le lien enfant-parent-école</i></p> <p style="text-align: center;">Axe Transversal</p>	<p style="text-align: center;">Objectif opérationnel</p> <p style="text-align: center;"><i>Encourager l'implication des parents dans la relation à l'école</i></p> <p style="text-align: right;"></p> <p style="text-align: center;">Lutte contre les discriminations</p>
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence, Direction Politique de la Ville / Éducation Nationale
Partenaires de l'action	Éducation nationale -REP-IEN/DASEN- Équipes pédagogiques Ville d'Aix-en-Provence CPA - CAF- MDS - Associations
Contexte	La réussite éducative des enfants dépend pleinement de l'implication /participation/compréhension de leurs parents. Or, il s'avère que dans les territoires prioritaires, nombreux sont les parents qui n'ont pas la connaissance de l'institution scolaire et des dispositifs existants. Dans le cadre de la coéducation, il s'agira de ramener les parents les plus éloignés de l'institution scolaire.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter les parents dans leur rôle d'éducateur - Encourager la prise d'initiative par les parents-enfants - Améliorer les relations entre les parents et les équipes pédagogiques - Consolider le triptyque enfants-parents-institutions - Améliorer la connaissance des parents sur l'existant - Organiser la «semaine de la démocratie» au sein des établissements
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de temps d'accueil des parents dans les écoles (créer une place pour les parents dans les écoles) - Développer des actions visant la participation des parents dans la vie des écoles (conseils d'école, coopérative scolaire, etc ...) - Mobilisation des parents dans la scolarité de leurs enfants -Meilleure connaissance des filières par les parents - Changement d'attitude de la part de l'ensemble des acteurs (parents, équipes pédagogiques, associations, etc...) -Développement de temps partagés enfants-parents
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers prioritaires, quartiers vécus
Droit commun mobilisable	Ville : Service éducation – Éducation Nationale / REP CAF : REAAP -CLAS -LAEP Région : prog L 140 aide à la scolarité et parentalité -service Solidarité
Crédits spécifiques mobilisables	Contrat de Ville : CPA -Ville État- REP
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution du nombre de parents participant aux différentes instances de la vie scolaire - Nombre d'actions développées dans les écoles à destination et en lien avec les parents - Niveau d'implication des parents -Evolution de l'implication des parents dans l'orientation scolaire - Nombre d'ateliers parents-enfants - Nombre de structures associatives et participants impliqué

FICHE ACTION

Faciliter le suivi par les parents de la scolarité de leurs enfants


Orientation 1 : La réussite scolaire et éducative pour tous

<p style="text-align: center;">Axe</p> <p><i>1.2 Développer et structurer les actions de soutien à la parentalité pour renforcer le lien enfant-parent-école</i></p>	<p style="text-align: center;">Objectif opérationnel</p> <p><i>Permettre un meilleur suivi de la scolarité de leurs enfants pour des parents notamment ceux rencontrant des difficultés de maîtrise de la langue</i></p>
Axe Transversal	Lutte contre les discriminations 
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence, Direction Politique de la Ville
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence CPA- Conseil Départemental 13 -Conseil Régional Éducation nationale -REP-IEN/DASEN- Équipes pédagogiques Associations CAF- MDS
Contexte	Il est difficile pour des parents ne maîtrisant pas la langue française de s'impliquer dans la scolarité de leurs enfants et la vie scolaire.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les parents à suivre la scolarité de leurs enfants - Développer des actions de maîtrise de la langue destinées aux parents - Améliorer les relations parents-enfants-école - Améliorer la compréhension du système éducatif - Faciliter les démarches administratives - Mise en place de partenariat entre les associations et les établissements scolaires
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleures relations entre les protagonistes - Augmentation de l'investissement des parents dans la scolarité de leurs enfants - Évolution du nombre de parents maîtrisant la langue française
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Tous
Droit commun mobilisable	Etat : PRE Conseil Régional-Conseil Départemental 13 CAF (CLAS -REAAP -LAEP CEJ) Région : service formation professionnelle
Crédits spécifiques mobilisables	Contrat de ville : CPA -VILLE- ETAT
Échéancier	2015-2017
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de parents en formation - Évolution de l'implication des parents dans les établissements - Nombre de rencontres entre les établissements et les associations

FICHE ACTION

Scolarisation et socialisation des enfants de moins de 3 ans



Orientation 1 : La réussite scolaire et éducative pour tous

Axe 1.3 Renforcer la scolarisation dès le plus jeune âge	Objectif opérationnel <i>Développer la socialisation des enfants de moins de 3 ans et l'implication des parents à travers la scolarisation précoce</i>
Axe Transversal	Lutte contre les discriminations 
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence-Direction de la Politique de la Ville
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence (Politique de la Ville -Éducation -Petite enfance) CPA- Conseil Départemental 13 -PMI Éducation nationale -REP-IEN/DASEN- Équipes pédagogiques CAF-MDS Gestionnaires de structures petite enfance Associations en lien avec les familles ayant des jeunes enfants
Contexte	Dans les territoires prioritaires aixois, de nombreux enfants éprouvent des difficultés de socialisation à leur entrée à l'école. Malgré la mise en place de deux classes passerelle sur le territoire d'Aix nord, les problématiques persistent.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un groupe de travail à l'ensemble des acteurs intervenant sur ce public - Informer les parents des enfants de moins de 3 ans des dispositifs existants - Diffuser l'information des dispositifs mis en place auprès des associations accueillant le public concerné - Améliorer la scolarisation des enfants âgés de 2-3 ans - Inscrire les enfants dans un « parcours »
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Information adaptée et diffusée - Réservation de places au sein des structures accueillant des enfants de moins de 3 ans - Développement des classes passerelles ou accueil des « tout petits » au sein des écoles des quartiers prioritaires - Meilleure connaissance des dispositifs et capacités d'accueil - Renforcement du rôle des parents éducateurs
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Tous
Droit commun mobilisable	Ville d'Aix-en-Provence – Éducation Nationale Conseil Départemental 13 (PMI) État- CAF (LAEP)
Crédits spécifiques mobilisables	Crédits Politique de la Ville : VILLE -ETAT - CAF
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de parents touchés par les dispositifs - Évolution du nombre des enfants scolarisés en maternelle - Nombre de projets développés (associatifs et ou institutionnels) - Nombre de rencontres entre les professionnels

FICHE ACTION

Faciliter l'accès à la réussite éducative et scolaire pour tous


Orientation 1 : La réussite scolaire et éducative pour tous

Axe	Objectif opérationnel <i>Mise en place d'un Pôle de réussite éducative</i>
Axes transversaux	Jeunesse Lutte contre les discriminations
	 
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence-Direction de la Politique de la Ville
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence (Politique de la Ville- Éducation -Culture-Sport) CPA- Conseil Départemental 13-Conseil Régional - État Éducation nationale -REP-IEN/DASEN- Équipes pédagogiques CAF Associations
Contexte	Dans les territoires prioritaires, le nombre d'enfants pratiquant de manière régulière une activité est moindre que dans les autres territoires de la ville. Cet indicateur peut être un facteur du non épanouissement de l'enfant, et avoir par conséquent une incidence sur sa réussite scolaire.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un accompagnement scolaire renforcé pour les élèves d'élémentaire (tutorat, prise en charge individuelle), âgés de 6-11 ans -Renforcer l'accès à la lecture, l'écriture (dispositifs CLE, CLEM, CLA) - Favoriser accompagnement scolaire dans les collèges pour les élèves âgés 11-16 ans - Impliquer les parents dans la scolarité de leurs enfants -Mettre en lien les différents intervenants
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des résultats scolaires des élèves d'élémentaire et de collèges - Mise en place d'actions de soutien renforcé individuel - Partenariat entre les établissements scolaires et les porteurs de projet - Meilleure prise en compte des élèves - Action innovante en matière de lutte contre l'échec scolaire
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Tous
Droit commun mobilisable	Ville d'Aix-en-Provence PEDT Conseil départemental 13 État -Éducation nationale CAF- Appels à projets spécifiques des Fondations
Crédits spécifiques mobilisables	Crédits Politique de la Ville
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enfants sensibilisés, accueillis -Taux des parents impliqués - Nombre d'activités, d'ateliers proposés -Nombre de collèges concernés - Résultats scolaires - Nombre d'acteurs impliqués - Nombre de rencontres organisées

FICHE ACTION

Persévérance scolaire et orientation

Orientation 2 : La persévérance scolaire


Axe 2.1 Développement de la connaissance des métiers du territoire 2,3 impliquer dans le cadre de l'orientation scolaire	Objectif opérationnel - Renforcer les possibilités de valorisation des stages - Améliorer les conditions de prise en charge des stagiaires - Apporter aux parents les ressources nécessaires pour définir une orientation scolaire adaptée aux aspirations de l'enfant et des familles
Axe transversal	Jeunesse 
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence-Direction de la Politique de la Ville- CPA
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence (Politique de la Ville-) CPA- Conseil départemental 13- Conseil régional Éducation nationale -REP-IEN/DASEN- Équipes pédagogiques- SPO-CIO - Chambre des métiers et de l'artisanat, chambre du commerce et de l'industrie CAF - Associations – Groupement d'entreprises -Signataires du contrat de ville
Contexte	Il est plus facile pour un enfant bénéficiant d'un réseau socio professionnel de trouver un stage de 3ème. Dans les territoires prioritaires de nombreuses familles n'ont pas ce réseau. Il devient alors difficile pour le jeune d'effectuer un stage dans de bonnes conditions. De plus, le stage de 3ème a du mal à jouer sa fonction de découverte des métiers et ce sans doute par manque de valorisation et d'intérêt.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Revaloriser le stage de 3ème : Rendre le stage de 3ème intéressant et en lien avec une orientation professionnelle possible - Mobiliser l'ensemble des acteurs pour accueillir, informer et diriger les jeunes 3ème - Faire connaître les entreprises et métiers du territoire - Augmenter le nombre de places de stages dans les administrations et entreprises - Impliquer davantage les parents dans le choix de l'orientation de leur enfant - Améliorer la connaissance des parents des différentes orientations possibles
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une bourse de stages - Rédaction d'une charte de bon accueil du stagiaire - Élaboration de relations professionnelles entre les établissements scolaires et le monde professionnel - Mise en place d'une coordination et ce afin de faciliter la diffusion de l'information - Augmentation du nombre de stages choisis et pas subis par les élèves - Réflexion sur une anticipation dans la recherche du stage: en lien avec leur orientation professionnelle - Sensibiliser les parents dans le choix du stage de leur enfant - Développer de nouveaux espaces d'informations et de ressources en direction des parents et enfants
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Tous
Droit commun mobilisable	Ville d'Aix-en-Provence - Conseil Départemental 13 - Conseil Régional - État CAF CPA Direction du développement économique

	Associations d'entreprises /zones d'activités
Crédits spécifiques mobilisables	Crédits Politique de la Ville
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes accueillis en stage par des entreprises « partenaires » - Nombre d'entreprises et institutions mobilisées - Nombre de places offertes pour les stages - Nombre de rencontres entre les professionnels - Qualité du stage en tant que branche professionnelle envisagée pour le parcours professionnel du jeune

FICHE ACTION

Prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire

Orientation 2 : La persévérance scolaire



<p>Axe</p> <p>2.2 Remobiliser les élèves en difficulté</p> <p>3.1 : Permettre une appréhension collective du phénomène du décrochage</p> <p>Axe transversal</p>	<p>Objectif opérationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévenir et diminuer l'absentéisme scolaire - Mieux diagnostiquer l'acuité du phénomène de décrochage - Élaborer des réponses adaptées en fonction des publics pour développer des accompagnements <p style="text-align: right;">Jeunesse </p>
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence-Direction de la Politique de la Ville-CPA
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence (Politique de la Ville-) CPA- Conseil Départemental 13-Conseil Régional Éducation nationale -REP-IEN/DASEN- Équipes pédagogiques CAF- Mission locale Associations -Signataires du contrat de ville
Contexte	La grande majorité des élèves décrocheurs concerne les élèves de familles populaires. L'environnement social, culturel et familial sont autant d'indicateurs pouvant influencer sur le phénomène de décrochage d'un jeune.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions en direction des publics en rupture scolaire et en risque de marginalisation - Organiser un suivi renforcé et individualisé des publics absentéistes : travailler notamment le choix de l'orientation - Détecter en amont les risques de rupture : analyser les causes de décrochage et d'absentéisme afin de pouvoir être en capacité d'apporter des réponses adaptées - Développer des partenariats afin d'assurer l'accueil du jeune et des familles Sensibilisation et implication des parents dans leur rôle d'éducateur Mise en place d'accompagnements individuels et innovants - Développer des actions innovantes pour remobiliser le public décrocheurs (stages passerelles, tutorat, tutorat de solidarité inter-élèves surtout au collège et au lycée)
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution du nombre de décrocheurs, d'absentéistes - Mise en place de partenariat entre l'établissement scolaire et structure associative - Augmentation du nombre de jeunes sortis du système scolaire avec l'acquisition des savoirs de base - Organisation de visites d'entreprises, des rencontres avec des professionnels - Mise en place d'une équipe pluridisciplinaire composée de plusieurs professionnels de type PRE
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Ensemble des collèges
Droit commun mobilisable	Ville d'Aix-en-Provence Conseil Départemental 13 Conseil Régional -État -Éducation Nationale (REP) CAF
Crédits spécifiques mobilisables	Crédits Politique de la Ville : VILLE ETAT CPA
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution du nombre de décrocheurs - Nombre d'accompagnement mis en place spécifiquement pour ce public

- Nombre et qualité des actions menées
- Nombre d'intervenants externes contactés
- Nombre de familles concernées
- Nombre et qualité du tutorat mis en place

FICHE ACTION

Encourager les jeunes à poursuivre leur scolarité dans l'enseignement supérieur

Orientation 1 : La réussite scolaire et éducative pour tous

Axe <i>Accès aux études supérieures</i> Axes transversaux	Objectif opérationnel <i>Promouvoir l'égalité des chances et la réussite des jeunes face à l'entrée dans l'enseignement supérieur</i> Jeunesse Lutte contre les discriminations  
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence-Direction de la Politique de la Ville - CPA
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence (Politique de la Ville-) CPA- Conseil départemental 13 Conseil Régional Éducation nationale -REP-IEN/DASEN - Équipes pédagogiques Associations – Université Aix- Marseille et Écoles supérieures Associations d'étudiants
Contexte	De nombreuses études ont démontré les difficultés que rencontrent les élèves issus des territoires à poursuivre des études supérieures : De plus ceux poursuivant dans des études supérieures s'investissent rarement dans des filières d'excellence
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur et lycées ou collèges - Faciliter l'accès aux filières porteuses et d'excellence des élèves issus des territoires prioritaires - Travailler à une vulgarisation de l'enseignement supérieur pour les parents d'élèves prétendants - Créer des outils pour la réussite au Baccalauréat - Faciliter l'ascension sociale
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de tutorats, accompagnements individualisés (jeunes de plus de 15 ans) - Organisation de visites et rencontres entre les élèves et les établissements - Organisation d'interventions des établissements supérieurs dans les quartiers prioritaires - Implication des entreprises du territoire - Promotion du dispositif «Cordées de la réussite »
Quartier(s) ou sites concerné(s)	tous
Droit commun mobilisable	Ville d'Aix-en-Provence Conseil départemental 13 Conseil régional Etat : cordées de la réussite
Crédits spécifiques mobilisables	Crédits Politique de la Ville : Ville- Etat -CPA
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de cordées de la réussite (partenariat) mis en place - Nombre de tutorats organisés - Nombre d'élèves accompagnés - Nombre d'établissements impliqués - Pourcentage du nombre d'élèves issus des territoires prioritaires entrés en enseignement supérieur - Nombre de rencontres organisées entre les établissements - Nombre d'entreprises mobilisées

FICHE ACTION

Faciliter l'accès à la réussite éducative et scolaire pour tous


Orientation 1 : La réussite scolaire et éducative pour tous

Axe	Objectif opérationnel <i>Permettre l'épanouissement, le bien être et l'éveil des élèves</i>
Axes transversaux	Jeunesse Lutte contre les discriminations
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence-Direction de la Politique de la Ville
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence (Politique de la Ville- Éducation -Culture-Sport) CPA- Conseil Départemental 13-Conseil Régional - État Éducation nationale -REP-IEN/DASEN- Équipes pédagogiques CAF Associations
Contexte	Dans les territoires prioritaires, le nombre d'enfants pratiquant de manière régulière une activité est moindre que dans les autres territoires de la ville. Cet indicateur peut être un facteur du non épanouissement de l'enfant, et avoir par conséquent une incidence sur sa réussite scolaire.
Descriptif de l'action	-Sensibiliser le plus grand nombre d'enfants aux arts, à la culture, au sport, au numérique et la culture scientifique, âgés entre 6 et 16 ans - Impliquer les parents dans les activités de leurs enfants - Assurer aux élèves l'inscription dans un parcours artistique, culturel, et sportif, - Encourager la pratique d'activités extra scolaires - Assurer la fréquentation des équipements -Mettre en lien les différents intervenants
Résultats attendus	- Augmentation de fréquentation des activités proposées sur l'ensemble de la ville - Lever les freins à la pratique (financiers, mobilité, etc ..) - Amélioration des résultats scolaires - Développement de l'intérêt culturel, sportif, artistique, scientifique - Partenariat entre les établissements scolaires et les associations et ou équipements
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Tous
Droit commun mobilisable	Ville d'Aix-en-Provence PEDT /EAC /POIVRE /CEJ /RYTHMES SCOLAIRES Conseil départemental 13 (STAGES SPORT...) Conseil Régional- CAF dispositif expérimental « colos nouvelle génération » État -Direction départementale ou régionale jeunesse et sport-CPA
Crédits spécifiques mobilisables	Crédits Politique de la Ville
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	- Nombre d'enfants sensibilisés, accueillis - Pourcentage de fréquentation des activités -Taux des parents impliqués - Nombre d'activités, d'ateliers proposés - Résultats scolaires - Inscription en club - Nombre d'acteurs impliqués - Nombre de rencontres organisées

FICHE ACTION

Faciliter l'accès à la réussite éducative et scolaire pour tous


Orientation 1 : La réussite scolaire et éducative pour tous

Axe Axe transversal	Objectif opérationnel <i>Accompagner à l'orientation scolaire du public 3eme, 2nde et Terminale</i> Jeunesse 
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence-Direction de la Politique de la Ville- CPA
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence (Politique de la Ville) Éducation Nationale CPA- Conseil Départemental 13- Conseil Régional Associations
Contexte	La question de l'orientation des élèves est un problème récurrent dans le système scolaire. Elle fait l'objet d'une demande forte des familles et des élèves (notamment ce de 3 ème et de 2nde, voire Terminale) et peut être source d'échecs pour de nombreux jeunes, voire de décrochages et de sorties sans qualification.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les Jeunes dans leurs Droits d'être informés, conseillés et accompagnés - Replacer le jeune au cœur de son projet d'orientation scolaire - Associer les familles des jeunes au choix d'orientation - Mettre en place un outil mémoire des découvertes des métiers pour capitaliser des connaissances.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la connaissance ds différentes orientations possibles pour le jeune - Implication active des familles aux actions de découverte des métiers et de la formation et dans les choix d'orientation - Baisse du nombre de jeunes sortant sans qualification du système scolaire - Augmentation du nombre de jeune reprenant un parcours de formation - Diminution du nombre d'orientations subies -Amélioration des relations entre élèves-familles et établissement scolaires
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Collèges et lycées accueillant des habitants des territoires prioritaires
Droit commun mobilisable	Ville d'Aix-en-Provence Conseil Départemental 13 Conseil Régional État – Éducation nationale (REP)
Crédits spécifiques mobilisables	Crédits Politique de la Ville : CPA -VILLE- ETAT
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du taux de fréquentation des structures liées à l'orientation des jeunes - Qualité de la relation élèves-familles et établissements scolaires - Taux d'orientation choisie et subie - Nombre d'élèves et de familles concernées

FICHE ACTION

Rendre les jeunes acteurs de leurs projets


Orientation 1 : La réussite scolaire et éducative pour tous

Axe Axe transversal	Objectif opérationnel <i>Replacer les jeunes au cœur de leur projet</i> Jeunesse 
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence-Direction de la Politique de la Ville- CPA
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence (Politique de la Ville) CPA- Conseil Départemental 13- Conseil Régional Associations
Contexte	Dans les territoires prioritaires, la mobilisation des jeunes pour être acteur de projet est rendue difficile et ce en raison de nombreux facteurs. La méconnaissance des dispositifs et moyens existants facilitant les projets en est la raison essentielle.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les projet des jeunes portés par des jeunes, pour des jeunes - Valoriser les compétences des jeunes - Faciliter l'implication des jeunes dans des démarches participatives - Proposer aux jeunes des espaces d'expression où ils peuvent trouver la ressource nécessaire à leur projet - Favoriser la rencontre entre les jeunes et les professionnels qui œuvrent pour la jeunesse - Fédérer des jeunes autour de la vie du quartier
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de projets portés par les jeunes, y compris à l'international - Meilleure connaissance des jeunes de la vie du quartier - Changer le regard sur les jeunes et les considérer comme des acteurs à part entière
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartier Politique de la Ville
Droit commun mobilisable	Ville d'Aix-en-Provence Conseil Départemental 13 (FAJ, Idées Jeunes, Pro'Jeunes...) Conseil Régional prog M753 service actions éducatives État CEJ
Crédits spécifiques mobilisables	Crédits Politique de la Ville : CPA -VILLE- ETAT
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Présence des jeunes dans l'organisation de manifestations - Nombre de partenaires mobilisés autour de cette thématique - Nombre d'événements co-construits avec les jeunes

B - Prévention de la délinquance-Accès au droit


FICHE ACTION

Orientation 1 : Définir une stratégie de prise en charge des jeunes confrontés à l'exclusion scolaire

<p>Axe 1.1 Structurer et mettre en cohérence l'accueil des exclus</p> <p>Axe transversal</p>	<p>Objectif opérationnel <i>Développer et soutenir les actions visant à accueillir et remobiliser les élèves faisant l'objet de mesures d'exclusions scolaires</i></p> <p>Jeunesse </p>
Pilote	Direction Politique de la Ville/Service éducation
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence Communauté du Pays d'Aix Éducation Nationale État : FIPD Conseil Régional Conseil Départemental 13 Associations
Contexte	Certains jeunes oisifs présents sur l'espace public le sont suite à des exclusions de leur établissement scolaire. L'absence de prise en charge durant ce temps peut entraîner de l'errance et des retours à la scolarisation difficile. Il s'agit donc de prévenir cette oisiveté sur les territoires prioritaires durant le temps de l'exclusion.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> -Mettre en place des actions permettant l'accueil et la prise en charge de l'élève durant le temps d'exclusion en partenariat avec les établissements scolaires mais aussi les structures qui gravitent autour des jeunes en rupture - Faire le point sur la situation sociale et familiale durant le temps d'accueil et éventuellement accompagner par des modules complémentaires l'accompagnement du jeune. - Tisser des liens entre les jeunes et les structures présentes sur le quartier. - Remobiliser le jeune autour de son parcours et de ses objectifs
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Rapprochement des structures associatives du quartier et de l'établissement scolaire en vue d'une meilleure prise en charge des jeunes hors établissement scolaire. - Diminution des exclusions multiples et meilleure prise en charge - Évolution positive du comportement du jeune ayant fait l'objet de la mesure.
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers prioritaires, vécus (établissements scolaires ayant pour secteur de recrutement les territoires prioritaires et les territoires de veille active)
Droit commun mobilisable	État : FIPD CPA : Prévention de la délinquance entrée (prévention des conduites à risques) Conseil Départemental 13 : Éducation pour le travail en direction des collégiens Conseil Régional : pour les actions tournées vers les lycéens Ville : Éducation
Crédits spécifiques mobilisables	Ville crédits Politique de la Ville
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Retour des chefs d'établissements. - Nombre de retours positifs au sein de l'établissement, (amélioration des résultats, du comportement de l'élève)


FICHE ACTION

Orientation 2 : Développer des actions convergentes en matière de médiation et de prévention

Axe <i>2.1 Renforcer et pérenniser la médiation sociale dans les quartiers</i>	Objectif opérationnel <i>Amplifier l'offre de médiation sociale dans les parcs d'habitats sociaux</i>
Axe transversal	Égalité Femme – Homme 
Pilote	Direction Politique de la Ville/CLSPD
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence Communauté du Pays d'Aix Éducation Nationale - État Conseil Régional Conseil Départemental 13 Associations Bailleurs Sociaux et leurs groupements (USH, AROHLM)
Contexte	Constat de conflits d'usages importants sur certains territoires et d'un sentiment d'insécurité généré par la récurrence des petites nuisances : troubles sonores, conflits de voisinages, présence de publics en errance, présence de SDF, dégradation.. Sont particulièrement concernés les territoires du Jas de Bouffan et d'Encagnane
Descriptif de l'action	- Amplification de la présence de rue par des tournées ambulatoires d'agents identifiables en vue de désamorcer les conflits d'usage sur l'espace public, de mieux communiquer en direction de la population, de lutter contre le sentiment d'insécurité et d'abandon et d'avoir des remontées de terrain permettant d'être réactifs sur les interventions sur l'espace public. -Action visant à s'articuler dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité avec l'ensemble des acteurs de proximité agissant sur les quartiers
Résultats attendus	- Intervenir en amont des conflits sur les lieux ciblés. - Aller vers les populations et particulièrement les rassemblements de jeunes pour dialoguer et repérer les situations génératrices de nuisances. - Mieux cibler l'intervention des acteurs sur l'espace public.
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Encagnane(partie calendal)/Jas de Bouffan (grand secteur)/Corsy/Pinette
Droit commun mobilisable	État : FIPD CPA : Prévention de la délinquance (axe médiation) Conseil Départemental 13 : s'agissant de la médiation aux abords des collèges Conseil Régional : mobilisation du dispositif de médiation sociale aux abords des lycées Ville :CLSPD
Crédits spécifiques mobilisables	Ville crédits Politique de la Ville Exonération des taxes TFPB au titre de la signature des conventions de gestion urbaine de proximité
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	- Réduire les doléances liées aux nuisances sur les quartiers ciblés et réduction des troubles aux abords des établissements scolaires - Meilleur maillage du partenariat local

FICHE ACTION

Orientation 2 : Développer des actions convergentes en matière de médiation et de prévention

Axe <i>2.1 Renforcer et pérenniser la médiation sociale dans les quartiers</i>	Objectif opérationnel <i>Contribuer à l'amélioration du climat scolaire Renforcer et pérenniser les actions de médiation à proximité des établissements scolaires</i>
Axe transversal :	<i>Jeunesse</i> 
Pilote	Direction politique de la Ville
Partenaires de l'action	Ville d'Aix en Provence (DPV – Jeunesse Éducation) Communauté du Pays d'Aix Éducation Nationale – Rectorat (Équipes mobiles de sécurité) État Conseil Régional - Conseil Départemental 13 Associations
Contexte	Un travail de lien régulier est mené entre les partenaires éducatifs au niveau du territoire et les acteurs de prévention et de sécurité sous l'égide du CLSPD. Cette commission vise à identifier des problématiques rencontrées au sein et aux abords des établissements scolaires et permet d'initier des actions de prévention en réponse aux difficultés constatées. Dans ce cadre, des problématiques liées au climat scolaire sont régulièrement évoquées, notamment au sein des établissements situés en territoire vécu ainsi que sur les abords avec la présence de jeunes en errance et de conflits
Objectifs de l'action	- Développer des actions de médiation sociale aux abords des établissements scolaires en déployant les dispositifs mis en place par le conseil départemental au niveau des collèges et le conseil régional au niveau des lycées - Développer des actions de sensibilisation à la citoyenneté en milieu scolaire : journées de sensibilisations, expositions.... - Développer des actions de prévention des violences, de sensibilisation aux comportements violents et travailler sur les réflexes d'empathie chez les enfants vis à vis de leur pairs. - Informer, communiquer, rassurer les parents et accompagner les enfants s'agissant des dispositifs d'aides existants lorsqu'ils sont victimes (harcèlement, violences...) - Soutenir les outils d'accompagnement des victimes dans le cadre des violences scolaires.
Résultats attendus	- Réduire les situations de tension au sein des établissements scolaires - Mieux identifier et référencer les réponses existantes sur le territoire - Meilleure communication entre les protagonistes
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Arc de Meyran/Château Double/Rocher du Dragon/Saint Eutrope/Jas de Bouffan
Droit commun mobilisable	État : ACSE – appels à projet CPA : Prévention de la délinquance Conseil Départemental 13 s'agissant de la médiation aux abords des collèges Conseil Départemental 13 au titre du catalogue des actions de prévention Conseil Régional : mobilisation du dispositif de médiation sociale aux abords des lycées
Crédits spécifiques mobilisables	

Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	- Nombre d'actions de sensibilisation menées - Réduction des violences (suivi dans le cadre des rencontres bi-annuelles avec les chefs d'établissement)

FICHE ACTION

Orientation 3 : Déployer de manière cohérente les actions de prévention de la récidive

Axe 3.1 Développer l'accompagnement des publics les plus exposés au risque de récidive	Objectif opérationnel <i>Mieux accompagner l'insertion des sortants de prison sur les territoires prioritaires</i>
Pilote	Direction Politique de la Ville CLSPD
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence Communauté du Pays d'Aix État : FIPD, SPIP, PJJ, Éducation Nationale Conseil Régional Conseil Départemental 13 Associations
Contexte	Présence de jeunes majeurs sans solution, ayant parfois déjà été en contact avec la justice et ayant pour certains effectué de courtes peines de prison. Ils demeurent en rupture à leur retour, en l'absence de prise en charge spécifique. Le retour sur le quartier du jeune doit se préparer et s'accompagner sur différents volets tels que le logement, l'emploi, la famille.
Descriptif de l'action	- Préparer la sortie de prison par des interventions socio-éducatives au sein de l'établissement pénitentiaire visant à prendre contact avec les jeunes issus des quartiers prioritaires du Contrat de Ville d'Aix-en-Provence. Ces interventions viennent compléter l'offre administrative et socioculturelle menées par l'administration pénitentiaire visant la réinsertion sociale. - Mener des actions d'accompagnement individuel renforcé dans le cadre du retour sur le quartier en partenariat avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation mais aussi les services de l'emploi et les acteurs du territoire - Développer des outils permettant d'insérer les personnes en suivi afin de mieux prévenir toute récidive (chantiers, formation, accompagnement familial, santé...)
Résultats attendus	- Réduction du taux de récidive chez les cohortes identifiées et suivies. - Meilleure mise en synergie des différentes actions de prévention de la récidive autour de parcours.
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers prioritaires, vécus et les territoires de veille active
Droit commun mobilisable	État : FIPD Justice CPA : Prévention de la délinquance Conseil départemental 13 : Protection de l'enfance prévention jeunesse (pour les moins de 18 ans), accompagnement RSA logement (ASELL, ARL...) insertion sociale Conseil Régional : convention justice région 2013/2016, volet « soutenir le parcours d'insertion sociale des jeunes auteurs ou victimes d'acte de délinquance »
Crédits spécifiques mobilisables	Ville crédits Politique de la Ville Conseil départemental 13 crédit Politique de la Ville
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	Taux de récidive. Nombre de retours positifs (insertion dans un parcours)

FICHE ACTION


Orientation 3 : Déployer de manière cohérente les actions de prévention de la récidive

Axe <i>3.1 Développer l'accompagnement des publics les plus exposés au risque de récidive</i>	Objectif opérationnel <i>Développer et soutenir la mise en place de mesures alternatives aux poursuites ou à l'incarcération</i>
Pilote	Direction Politique de la Ville
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence Communauté du Pays d'Aix État : FIPD, Parquet, SPIP, PJJ, Éducation Nationale Conseil régional Conseil départemental 13 Associations
Contexte	La diversification de l'offre de postes, notamment en direction des publics des territoires prioritaires permet à la fois de donner du sens aux peines prononcées, de les individualiser, mais aussi, lorsque celles-ci sont exécutées au sein de structures locales, de permettre de tisser des liens entre les personnes et le tissu social de leur quartier.
Descriptif de l'action	- Développer les postes de travaux d'intérêt généraux et de mesures alternatives permettant l'individualisation et l'adaptation des peines à l'attention des publics des territoires prioritaires. - Les actions pourront être soutenues au titre de l'accompagnement renforcé (au delà de l'accompagnement réalisé par la justice sur le volet de l'exécution de la peine) mis en œuvre durant, voire après, le temps d'accueil avec une orientation particulière pour les mineurs et jeunes adultes.
Résultats attendus	- Diversification des postes et augmentation de leur nombre. - Réduction du taux de récidive.
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers prioritaires, vécus, et les territoires de veille active
Droit commun mobilisable	État : FIPD CPA : Prévention de la délinquance entrée Conseil Régional : pour les accompagnements renforcés sur le volet de l'insertion, FSE Conseil Départemental 13
Crédits spécifiques mobilisables	Ville crédits Politique de la Ville
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	- Nombre de postes créés en direction des publics des territoires prioritaires. - Taux de récidive pour les publics accueillis.

FICHE ACTION


Animation préventive à l'attention des 16 – 25 ans

Orientation 4 : Renforcer les démarches d'animation préventive et d'accompagnement des jeunes vers l'insertion

Axe 4.1 Développer l'animation préventive	Objectif opérationnel Renforcer le lien entre animation préventive et dispositif d'insertion
Axe transversal	Jeunesse 
Pilote	Direction Politique de la Ville
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence Communauté du Pays d'Aix État : DDJSCS - ACSE Conseil Régional - Conseil Départemental 13 Associations
Contexte	Manque de propositions d'animation construites en direction des jeunes entre 16 et 25 ans. A défaut, c'est souvent dans la rue, en pied d'immeuble que des points de regroupements se créent, au détriment de la tranquillité des habitants Ces difficultés sont particulièrement présentes entre les mois d'avril et d'octobre et en horaires décalés.
Descriptif de l'action	Mise en place de programmations adaptées aux 16-25 ans notamment en soirée et les week-end leur permettant de sortir du quartier ou d'être sur des lieux identifiés et en relation avec des professionnels prêts à les accompagner sur des questions complémentaires : insertion, emploi, formation...
Résultats attendus	- Réduction des retours de voisinages concernant les troubles et nuisances sonores au sein des quartiers. - Prévention des comportements déviants sur l'espace public et prise de contact avec des jeunes éloignés des dispositifs d'insertion ou de formation et oisifs. - Prévenir les nuisances et renforcer la tranquillité des habitants
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers prioritaires (particulièrement Encagnane et Jas de Bouffan), quartiers vécus et les territoires de veille active
Droit commun mobilisable	État : FIPD – ANCV – VVV jeunes adultes CPA : Prévention de la délinquance Conseil Départemental 13 : accompagnement des projets Postes d'animateur de prévention – 13 initiative jeune Conseil Régional : pour les actions en directions de l'insertion des jeunes en grande rupture. Dispositifs spéciaux pouvant servir d'outils : Chantiers Citoyens bénévoles, Chantiers internationaux
Crédits spécifiques mobilisables	Ville crédits Politique de la Ville Conseil départemental 13: crédit Politique de la Ville
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	- Retour des habitants et mairies dans le cadre de l'observatoire de la tranquillité publique. - Nombre de jeunes 16-25 ans issus des territoires prioritaires fréquentant les actions proposées.


FICHE ACTION

Orientation 4 : Renforcer les démarches d'animation préventive et d'accompagnement des jeunes vers l'insertion

Axe 4.1 développer les dispositifs d'animation préventive	Objectif opérationnel <i>Développer des animations et des actions en direction des publics non inscrits dans des structures</i>
Axe transversal	Jeunesse 
Pilote	Direction Politique de la Ville
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence Communauté du Pays d'Aix Etat : DDJSCS - ACSE Conseil Régional Conseil Départemental 13 Associations
Contexte	Malgré le nombre important d'actions en direction de la jeunesse développées par les structures (centres sociaux, structure de proximité), les partenaires de terrain constatent la présence de jeunes non inscrits au sein des activités proposés sur les territoires prioritaires.
Descriptif de l'action	- Mettre en œuvre des accueil de jeunes ouvert en coexistence avec des démarches visant à « aller vers » les jeunes publics non captifs du territoire - développer ces outils durant les périodes de soirée pendant les vacances, août et week end.
Résultats attendus	- Diminution de l'errance et de l'oisiveté sur les territoires prioritaires - Augmentation du nombre d'inscription au sein des différents dispositifs jeunesse. - Rapprocher les jeunes et leur famille des structures sociales de proximité présentes sur leur territoire d'habitation.
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers prioritaires, vécus et les territoires de veille active
Droit commun mobilisable	État : VVV Conseil départemental 13 : accompagnement des projets Postes d'animateur de prévention – soutien aux actions dans le cadre de la prévention spécialisée – 13 initiative jeune. Conseil Régional : soutien aux centres sociaux Ville : CEJ Dispositifs spéciaux pouvant servir d'outils : Chantiers Citoyens bénévoles (16 - 18), Chantiers internationaux, service volontaire européen.
Crédits spécifiques mobilisables	État : ACSE Ville crédits Politique de la Ville Conseil départemental 13: crédit Politique de la Ville
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	- Nombre de jeunes non connus de la structure et issus des territoires prioritaires mobilisés


FICHE ACTION

Orientation 4 : Renforcer les démarches d'animation préventive et d'accompagnement des jeunes vers l'insertion

Axe	Objectif opérationnel <i>Prévenir les comportements dangereux, liés à l'utilisation de véhicules 2 roues.</i>
Axe transversal	Jeunesse 
ilote	Direction Politique de la Ville
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence – Police Municipale Communauté du Pays d'Aix Éducation Nationale - État Conseil Régional Conseil Départemental 13 Associations
Contexte	Récurrence des nuisances liées à l'utilisation de véhicules 2 roues chez les jeunes. Présence de rodéos sur des points identifiés sur les territoires notamment du Jas de Boufan et d'Encagnane.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler sur des aménagements techniques dissuasifs. - sensibiliser les jeunes à la dangerosité et aux risques auxquels ils s'exposent par l'utilisation dangereuse de ces véhicules. - Permettre le passage du permis AM en complétant par des actions de sensibilisation dans le cadre de stage de citoyenneté plus globaux. - Programmer des interventions notamment au sein des établissements accueillant ces publics : CFA, établissements scolaires.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des nuisances sonores. - Amélioration du comportement.
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers prioritaires, quartiers vécus (collèges et lycées notamment) et les territoires de veille active
Droit commun mobilisable	État : PDASR et appels à projet spécifiques VVV CPA : Prévention de la délinquance Ville : mobilisation de la police municipale dans le cadre d'interventions de sensibilisation.
Crédits spécifiques mobilisables	Ville crédits Politique de la Ville
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Remontées des habitants. - Nombre d'interventions réalisées. - Nombre de permis AM passés dans le cadre de stages de sensibilisation.




FICHE ACTION

Orientation 4 : Renforcer les démarches d'animation préventive et d'accompagnement des jeunes vers l'insertion

Axe	Objectif opérationnel
<i>4-2 Assurer l'accompagnement vers des démarches d'insertion</i>	<i>Développer des parcours d'insertion pour les jeunes en grande rupture</i>
Axe transversal	Jeunesse 
Pilote	Direction Politique de la Ville
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence Communauté du Pays d'Aix État : FIPD, Éducation Nationale Conseil Régional Conseil Départemental 13 Associations
Contexte	Certains jeunes non scolarisés sont démobilisés dans leur parcours d'insertion. Non inscrits ou non mobilisés dans les structures leur permettant de les suivre (mission locale, pôle emploi), ils ne disposent d'aucune alternative et présentent d'importantes difficultés à se remobiliser dans leur parcours.
Descriptif de l'action	- Mettre en place des accompagnements renforcés en direction des jeunes les plus en rupture et notamment identifiés à travers leur risque de se marginaliser dans des actes déviants (trafic, ...) et en lien avec le CLSPD. - Travailler sur le parcours et les outils permettant de mobiliser ces jeunes les plus éloignés vers une dynamique d'emploi : chantiers, outils complémentaires - Développer des liens privilégiés entre les acteurs de prévention et d'insertion.
Résultats attendus	- Remobilisation de ces jeunes vers un parcours d'insertion de droit commun (rapprochement de la mission locale et des acteurs de l'emploi,...) - Meilleure exploitation des outils existant vers les jeunes en grande rupture - Création d'outils complémentaires sur le territoire permettant de compléter l'offre pour les publics en grande rupture (chantiers école, ...)
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers prioritaires, vécus et les territoires de veille active
Droit commun mobilisable	Etat : FIPD (programme en direction des jeunes les plus exposés à la délinquance) CPA : Insertion Conseil Régional : prévention
Crédits spécifiques mobilisables	Ville crédits Politique de la Ville Conseil départemental 13: crédit Politique de la Ville
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	- Nombre de parcours positifs pour les jeunes accompagnés


FICHE ACTION

Orientation 5 : Structurer et appuyer les démarches en matière d'accès aux droits et d'aide aux victimes

Axe <i>5.1 Renforcer les dispositifs existants pour faciliter l'accès des publics cibles</i>	Objectif opérationnel <i>Pérenniser et amplifier le service aux justiciables</i>
Axes transversaux	Égalité Femme-Homme Lutte contre les discriminations Jeunesse
	  
Pilote	Direction Politique de la Ville
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence - Communauté du Pays d'Aix État - Éducation Nationale - CDAD - Conseil Régional - Conseil Départemental 13 Ordre des avocats - Procureur de la République TGI du Ressort d'Aix-en-Provence - Associations
Contexte	L'amélioration de l'accès au droit et l'aide aux victimes sur les territoires prioritaires permet de lutter contre le sentiment d'abandon des populations.
Descriptif de l'action	<p>Dynamiser l'offre d'accès au droit notamment sur la Maison de la Justice et du Droit (MJD) du Jas de Bouffan par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des actions de communication sur l'existant • Le développement d'action sur de la MJD : Exposition, rencontres... • Son déplacement vers un lieu plus accessible au cœur des territoires prioritaires la structure. • L'amplification et la diversification des permanences tant au niveau de l'accès au droit que de l'accompagnement aux démarches administratives. <p>- Redéployer et mieux équilibrer la cartographie d'accès aux droits au profit des différents territoires prioritaires (particulièrement pour ceux du nord) - Soutenir les accompagnements en matière d'accès aux droits administratifs pour les publics les plus précaires. - Développer l'accès au droit des jeunes, notamment en lien avec les établissements scolaires.</p>
Résultats attendus	- Appropriation de l'offre d'accès au droit par le public - Proposer une offre adaptée aux besoins actuels.
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers prioritaires, particulièrement le Jas de Bouffan sur lequel est implantée la MJD, mais aussi des quartiers plus isolés comme Beisson et des quartiers vécus (collèges et écoles notamment) et les territoires de veille active
Droit commun mobilisable	État : Justice - CPA : Prévention de la délinquance (axe accès aux droits) Conseil Départemental - Conseil Régional : convention justice région 2013/2016 Ville : Femme – famille/solidarité - Jeunesse (BIJ – CMA) - CCAS
Crédits spécifiques mobilisables	Ville crédits Politique de la Ville, appels à projets particuliers (notamment en lien avec la sensibilisation des jeunes aux valeurs de la République).
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	- Augmentation du nombre de permanences - Taux de fréquentation par les habitants des quartiers prioritaires - Diversification du nombre de permanences. - Nombre d'actions développées en direction des jeunes. - Augmentation de la fréquentation des permanences.

FICHE ACTION


Orientation 5 : Structurer et appuyer les démarches en matière d'accès aux droits et d'aide aux victimes

Axe <i>5.1 Renforcer les dispositifs existants pour faciliter l'accès des publics cibles.</i>	Objectif opérationnel <i>Mieux lutter contre les violences intrafamiliales : mieux détecter, mieux accompagner</i>
Axe transversal	Égalité Femme-Homme 
Pilote	Direction Politique de la Ville
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence - Communauté du Pays d'Aix État : Justice, Éducation Nationale - Conseil Régional - Conseil Départemental 13, Associations
Contexte	Sur la ville, de nombreux acteurs gravitent autour du champ de l'Aide aux victimes et de la lutte contre les violences intrafamiliales. Leur coordination est organisée autour d'une convention de prise en charge des violences conjugales après dépôt de plainte afin de mieux accompagner les victimes. C'est en amont du dépôt de plainte que des freins sont observés, notamment pour les publics issus des quartiers prioritaires s'agissant des problématiques connexes qui peuvent se poser à une personne victime (emploi, logement, enfants...). Il s'agit de mieux organiser le parcours d'accompagnement d'une personne par la rupture de l'isolement, la mise en réseau et l'échange de pratiques des acteurs.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions visant à rompre l'isolement, notamment pour les femmes au sein des quartiers prioritaires : groupes de paroles, rencontres, permanences - Mieux détecter les situations de violences au sein des familles (lier les violences animales aux potentielles violences intrafamiliales, notamment par la coordination des acteurs) - Développer la mise en réseau et les actions de connaissances des dispositifs de prise en charge des violences intrafamiliales.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure connaissance des publics victimes de violences - Meilleure connaissance par les structures associatives, services et autres professionnels des différents dispositifs d'accompagnement des femmes victimes de violences et des victimes de violences intrafamiliales - Meilleure prise en charge des victimes, auteurs de violences et de l'entourage - Meilleure coordination entre les partenaires
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers prioritaires, vécus et les territoires de veille active
Droit commun mobilisable	Etat : FIPD, Délégation régionale au droit des femmes CAF – CCAS - CPA : Prévention de la délinquance (axe aide aux victimes) Conseil Départemental 13 : enfance famille – MDS - Aide Sociale à l'enfance Conseil Régional : convention justice région 2013/2016 Ville : Femme – famille/solidarité
Crédits spécifiques mobilisables	Commission Européenne (appel à projet spécifique) Ville crédits Politique de la Ville, appels à projets particuliers
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la fréquentation des consultations et permanences d'aide et d'écoute par les publics des territoires prioritaires. - Nombre d'acteurs de terrain formés et sensibilisés - Nombre d'actions menées (communication, sensibilisation, formation)

FICHE ACTION

Axe	Objectif opérationnel
	<i>Prévenir les violences urbaines et rapprocher la population des acteurs de sécurité et des opérateurs urbains</i>
Pilote	Direction Politique de la Ville
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence Communauté du Pays d'Aix État, Éducation Nationale Conseil régional Conseil départemental 13 Associations
Contexte	Bien que la ville d'Aix-en-Provence soit épargnée par les phénomènes de violence urbaine, des tensions sont parfois observées sur les territoires prioritaires suite à des opérations de sécurité ou de contrôle : caillassages ponctuels de bus, tensions avec les forces de police...
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier des référents via le CLSPD auprès des institutions de sécurité et opérateurs urbains : transporteurs, pompiers, police municipale, police nationale en lien avec les acteurs du territoire - Soutenir les actions et rencontres visant tisser du lien entre les jeunes issus des quartiers de la Politique de la Ville et les acteurs menés à y intervenir : - Informer sur les métiers, accueil des stagiaires issus des territoires prioritaires - Organiser des rencontres de sensibilisation - Impliquer des acteurs associatifs en lien avec la population des territoires prioritaires dans des projets de communication... - Associer les acteurs durant les temps fort d'animation - Développer des actions en partenariat avec le CLJ de la police nationale et initier des journées de communication et de rapprochement entre les institutions et les jeunes (ex : city raid andros, journée sécurité citoyenneté...)
Résultats attendus	Instauration d'un climat de confiance entre les acteurs urbains et les habitants des quartiers cibles. Baisse du nombre d'incidents de type caillassage
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers prioritaires
Droit commun mobilisable	État : FIPD et appels à projets spécifiques CPA : Prévention de la délinquance
Crédits spécifiques mobilisables	Ville crédits Politique de la Ville
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets mis en œuvre - Nombre de rencontres organisées avec les acteurs urbains - Baisse du nombre d'incidents et dégradations tournés contre les opérateurs urbains (transporteurs, pompiers...)

C - Santé

FICHE ACTION	
Soutenir les femmes en souffrance psychique et les accompagner vers le soin.	
Orientation 2 : Garantir l'accès aux soins.	
(Fiches-actions n°19 du Plan Local de Santé Publique 2015-2017).	
<p style="text-align: center;">Axe</p> <p><i>Axe 2.1 L'accompagnement vers le soin</i></p> <p style="text-align: center;">Axe transversal</p>	<p style="text-align: center;">Objectif opérationnel</p> <p><i>L'accompagnement vers le soin dans le cadre de la souffrance psychique. La réduction des inégalités sociales de santé (problèmes d'exclusion, d'intégration, d'isolement).</i></p> <p style="text-align: center;">Égalité Femme-Homme </p>
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence - Direction de la Politique de la Ville et Atelier Santé Ville.
Partenaires de l'action potentiels	Associations locales. Professionnels de santé Crèches, écoles... Psychiatrie publique
Contexte	- Les femmes des quartiers prioritaires présentant une souffrance psychique ont du mal à accéder à l'offre de soins et à la prise en charge psychiatrique pour des raisons financières de freins à la santé, d'éloignement géographique ou de délais trop importants ou parce qu'elles ne priorisent pas cette problématique.
Descriptif de l'action	- Proposer un premier espace d'écoute, un soutien et un accompagnement psychologique et une orientation aux femmes les plus vulnérables. - Favoriser et améliorer l'accès aux soins et sa continuité notamment en ce qui concerne la santé et l'équilibre psychique. - Prévenir les risques liés à l'isolement et à l'exclusion des femmes en offrant un accompagnement de proximité pour orienter et (si nécessaire) accompagner les femmes vers les structures d'accompagnement ou de soin.
Résultats attendus	Améliorer le soutien et l'écoute des femmes en souffrance psychique et leur accompagnement vers le soin.
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers Politique de la Ville
Droit commun mobilisable	Consulter l'Atelier Santé Ville.
Crédits spécifiques mobilisables	Crédits Politique de la Ville
Échéancier	2015-2017
Les indicateurs	- Nombre de femmes accueillies et typologie. - Motif de recours. - Type de structure vers lesquelles les femmes sont orientées - Type d'orientations.


FICHE ACTION

Actions de sensibilisation et d'éducation à la santé pour le public jeune sur les thématiques de la souffrance psychique, les addictions, la contraception, l'accès aux soins.

Orientation 2 : Garantir l'accès aux soins.

Orientation 3 : Prévenir et promouvoir la santé

(Fiches-actions n°17, 16, 11b et 21 du Plan Local de Santé Publique 2015-2017).

<p>Axe</p> <p>2.1. <i>L'accompagnement vers le soin</i></p> <p>3.1. <i>Promotion de la santé</i></p> <p>Axe transversal</p>	<p>Objectifs opérationnels</p> <p>- <i>L'accompagnement des jeunes vers le soin</i></p> <p>- <i>L'accompagnement vers le soin dans le cadre de souffrance psychique</i> - <i>Soutenir les actions visant à la promotion de la santé</i></p> <p>Jeunesse </p>
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence-Direction de la Politique de la Ville et Atelier Santé Ville.
Partenaires de l'action potentiels	Associations locales de prévention telles que PAEJ, Tremplin, Planning Familial, ANPAA... Centres sociaux, organismes ETAPS, Mission Locale... Service civique volontaire Direction Jeunesse, Ville d'Aix. CMP
Contexte	Concernant les jeunes en insertion (ETAPS, Mission Locale), les problématiques psychosociales et de santé sont des freins majeurs dans la construction de projets de formation et de recherche ou maintien dans l'emploi. Les professionnels font également remonter une méconnaissance de leurs droits de santé ainsi que les lieux ressources et structures tels que Planning Familial, Tremplin...dont ils ne connaissent pas les missions. Les besoins se modifient et la souffrance psychique est liée davantage à des contextes sociaux et familiaux difficiles, ayant des répercussions sur la santé physique et mentale.
Descriptif de l'action	- Favoriser une bonne santé psychique, somatique et sociale (OMS), prendre en compte le jeune dans la globalité. - Permettre l'appropriation des messages. - Faciliter les démarches d'accès aux soins et à la santé. - Renforcer la connaissance des jeunes sur les ressources locales et les droits sociaux de santé. - Développer la prévention et le repérage vers le public adolescents et jeunes adultes présentant une souffrance psychique et orienter vers un accompagnement adapté. - Sensibiliser les jeunes à la prévention des IST et du VIH, à la contraception et à la vie affective et sexuelle et aux IVG. - Informer les jeunes sur la réduction de la consommation de tabac, d'alcool et de cannabis. - Promouvoir les comportements favorables à la santé. - Accueillir, sensibiliser les jeunes en difficulté avec leur consommation, les orienter et les accompagner vers les structure du PEC.
Résultats attendus	- Développement des projets d'éducation à la santé adaptés aux besoins des publics. - Renforcement de l'accueil et de l'orientation des jeunes en souffrance psychique. - Augmentation des comportements responsables chez les jeunes

	concernant la vie affective et sexuelle. - Augmentation de comportements favorables à la santé.
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers Politique de la Ville et structures fréquentées majoritairement par les jeunes issus des QPV (CFA, ML, organismes de formation)
Droit commun mobilisable	Consulter l'atelier santé ville
Crédits spécifiques mobilisables	Crédits Politique de la Ville
Échéancier	2015-2017
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions menées par type - Nombre de personnes touchées - Typologie et demandes du public - Nombre de permanences - Nombre de jeunes accueillis sur chaque site - Typologie du public - Motif de demandes - Type d'orientations


FICHE ACTION

Travail en réseau et sensibilisation / formation des professionnels travaillant au contact des jeunes.

Orientation 2 : Garantir l'accès aux soins.

Orientation 3 : Prévenir et promouvoir la santé.

(Fiches-actions n°20 & 24 du Plan Local de Santé Publique 2015-2017).

<p style="text-align: center;">Axe 2.1. Accompagnement vers le soin 3.2. Prévention Axe transversal</p>	<p style="text-align: center;">Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement vers le soin dans le cadre de souffrance psychique - L'accompagnement vers la prise en charge des conduites addictives. - Favoriser et coordonner les actions de prévention de la souffrance psychique et des conduites à risques. <p style="text-align: center;">Jeunesse </p>
Pilote	Ville-Direction de la Politique de la Ville et Atelier Santé Ville.
Partenaires de l'action potentiels	Structures aixoises travaillant auprès des jeunes, spécialistes ou non des questions de santé : mission locale, ETAPS, infirmières scolaires, référents des centres sociaux, intervenants... Associations de prévention locales.
Contexte	<p>Les professionnels de terrain ressentent le besoin d'être épaulés face aux pratiques de consommations problématiques de certains jeunes.</p> <p>Lien entre décrochage scolaire et consommation de substances chez les jeunes. Inquiétude de professionnels de terrain quant à la circulation du cannabis et sa consommation.</p> <p>La réglementation concernant les substances psychoactives est peu ou mal appliquée dans les faits. Le réseau partenarial est connu et repéré comme existant, mais les professionnels regrettent un maillage qui s'étiole.</p>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la connaissance des missions des partenaires du territoire. - Favoriser l'élaboration d'une culture commune d'accueil du jeune et de ses problématiques de santé. - Soutenir et accompagner les professionnels non spécialistes des questions de santé. - Faciliter le repérage des jeunes en souffrance et les orientations. - Développer des projets communs. - Favoriser les échanges d'expériences et les réflexions sur les situations rencontrées par les jeunes. - Développer la formation des professionnels non spécialistes sur la question des consommations excessives d'alcool et autres substances illicites, en particulier en milieu festif.
Résultats attendus	<p>Augmentation et amélioration du soutien et de la sensibilisation des professionnels de terrain sur la question des addictions.</p> <p>Amélioration de l'accès aux soins des jeunes par une meilleure coordination des professionnels qui les accompagnent.</p>
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers Politique de la Ville et structures et lieux fréquentés par les jeunes des QPV
Droit commun mobilisable	Consulter l'atelier santé ville
Crédits spécifiques mobilisables	Crédits Politique de la Ville
Échéancier	2015-2017
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions de réseau. - Nombre de structures partenaires touchées. - Thématiques abordées. - Nombre de professionnels et type et nombre de structures sensibilisées. - Nombre d'actions partenariales menées.

FICHE ACTION

Développer l'information de la population sur les droits sociaux de santé

Orientation 1 : Permettre et faciliter l'accès aux droits en matière de santé.

(fiche-action n°27 du Plan Local de Santé Publique 2015-2017)


Axe 1.1 Renforcer l'accès aux droits en matière de santé	Objectif opérationnel - Permettre une meilleure inscription des publics à la CMU-c et à l'ACS - Soutenir et favoriser les actions d'accompagnement à la santé
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence-Direction de la Politique de la Ville et Atelier Santé Ville.
Partenaires de l'action potentiels	CPAM et PASS hôpital. CCAS, MDS Associations locales.
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - On compte 6 743 personnes âgées de moins de 65 ans bénéficiaires de la CMU-C sur Aix en 2014. Cela représente 7,5 % de cette population au niveau national. Parmi eux, les populations les plus concernées sont les 50 à 64 ans (5,7 %) et les 18 -24 ans (9,4 %). - L'ACS est une aide encore mal connue du public et pas assez utilisée. - La population aixoise rapporte des difficultés à trouver des professionnels de santé qui ne pratiquent pas de dépassements d'honoraires et/ou qui pratiquent le tiers payant. - Les démarches pour obtenir une couverture sociale complète semblent compliquées pour toute une partie de la population. La plate-forme d'information d'Apport Santé reçoit régulièrement des appels pour des demandes sociales, et d'aide aux montages de dossiers d'aide financière ou d'allocations.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Informer la population sur ses droits en matière de santé. - Promouvoir l'accès aux aides de la CPAM en matière d'accès aux droits pour les personnes vulnérables. - Accompagner les personnes les plus en difficulté dans la prise en charge, afin d'éviter les ruptures dans les parcours de santé (médiation santé). - Promouvoir le système de prévention de la CPAM et promouvoir la déclaration du médecin référent. - Identifier les ressources sur le territoire pouvant aider directement la population sur la gestion des droits.
Résultats attendus	Amélioration de l'accès aux soins et à une couverture d'assurance maladie complète de population cible vulnérable.
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers Politique de la Ville
Droit commun mobilisable	Consulter l'atelier santé ville
Crédits spécifiques mobilisables	Crédits Politique de la Ville
Échéancier	2015-2017
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions collectives menées. - Nombre et type de publics touchés. - Si possible : augmentation du nombre de recours à l'ACS. - Nombre de dossiers complexes traités par la convention PASS/CPAM.

FICHE ACTION

Promotion du dépistage organisé du cancer et du dépistage du diabète, information sur les facteurs de risques associés, auprès d'une population cible éloignée du soin.

Orientation 3 : Prévenir et promouvoir la santé.

(fiches-actions n°1 & 2b du Plan Local de Santé Publique 2015-2017)

Axe 3.2 Prévention Axe transversal	Objectif opérationnel <i>Renforcer l'accès aux dépistages</i> Lutte contre les discriminations 
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence-Direction de la Politique de la Ville et Atelier Santé Ville.
Partenaires de l'action potentiels	Hôpital, médecins de ville, réseau Apport Santé, Centre Mutualiste. Centres sociaux, organismes d'insertion, organismes d'alphabétisation, CHRS, foyer migrants. Ligue contre le Cancer. Arcades. Inca.
Contexte	<p>Les maladies chroniques touchent 20% de la population adulte française et sont l'une des principales causes de décès et de handicap. Elles entraînent souvent une détérioration de la qualité de vie et des complications médicales.</p> <p>Des facteurs de risques sont identifiés et peuvent être réduits pour une meilleure santé : obésité, mauvais contrôle d'un diabète type 2, consommation de tabac ou d'alcool, sédentarité, mauvaise hygiène de vie et alimentation.</p> <p>L'accompagnement et la sensibilisation au dépistage est particulièrement nécessaire chez les populations les plus éloignées du soin du fait de leur situation socio-économique ou de la non-maîtrise de la langue française.</p>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Diffuser les outils de recensement des professionnels existants, médecins généralistes, spécialistes, autres professionnels et réseaux, impliqués dans la prise en charge des maladies chroniques. - Adapter et rendre accessible ces outils aux publics les plus éloignés du soin : langue, diffusion, simplification... - Rendre accessible les programmes d'Éducation Thérapeutique du Patient. - Améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques. - Développer l'activité physique adaptée. - Encourager le dépistage du diabète type 2. - Sensibiliser des personnes relais pour l'accompagnement au dépistage. - Informer la population sur les facteurs de risque de cancer (tabac, alimentation...), promouvoir et relayer les campagnes nationales de dépistage organisé du cancer (octobre rose, mars bleu)
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une approche globale d'information sur les maladies chroniques et les facteurs de protection. - Améliorer la participation aux campagnes de dépistage organisé chez les hommes et les femmes du territoire habitant dans les quartiers prioritaires
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers Politique de la Ville
Droit commun mobilisable	Consulter l'accès aux soins, l'atelier santé ville
Crédits spécifiques mobilisables	Crédits Politique de la Ville
Échéancier	2015-2017
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'interventions réalisées sur l'année, selon le type. - Questionnaire de compréhension et de satisfaction du public. - Type d'outils utilisés ou créés. - Nombre de sollicitations reçues par les opérateurs ressources suite aux interventions.

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">- Nombre de personnes dépistées, dont les personnes ignorant la maladie ou ayant un diabète mal équilibré.- Nombre des structures touchées et adéquation aux objectifs fixés.- Nombre et typologie des personnes touchées par les interventions. |
| | |

FICHE ACTION

Santé environnementale

Orientation 3: Garantir l'accès aux soins.



(fiche-action n°5 du Plan Local de Santé Publique 2015-2017)

Axe 3.1 <i>Promotion de la santé</i>	Objectif opérationnel <i>La promotion de la santé environnementale.</i>
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence-Direction de la Politique de la Ville et Atelier Santé Ville.
Partenaires de l'action potentiels	Médecins et professionnels de santé - Hôpital d'Aix Ville d'Aix - Pays d'Aix – Durance (AUPA) - CPA, service écologie urbaine.
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Maladies respiratoires dont les déterminants sont liés à l'environnement : préoccupation des pouvoirs publics pour l'asthme, les pathologies respiratoires dues à la pollution de l'air intérieur et extérieur, et pouvant faire l'objet de mesure de réduction des risques d'exposition. - Premiers secours : l'installation souhaitée par le gouvernement de défibrillateurs dans les lieux publics pose des questions d'accompagnement de la démarche et de formation des citoyens aux gestes de premiers secours. - Nuisances sonores : les plaintes pour bruit sont en augmentation sur la ville. Les bruits de circulation, de voisinage, ou liés aux commerces du centre ville, en particulier les cafés et bars durant la nuit, entraînent une mauvaise qualité de sommeil, un stress et une tension qui se ressentent sur le quotidien des aixois. <p>Autre public-cible : les enfants et les jeunes qui fréquentent les espaces de restauration collective. Bruit = impact sur la qualité de prise des repas et le rythme de l'enfant, avec effets indésirables sur la prise de poids, la concentration et le sommeil.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Téléphone portable et risques associés
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les problématiques de santé remontées par les usagers. - Développer une réflexion et obtenir des informations pertinentes, affiner le diagnostic. - Informer la population grâce à des supports adaptés.
Résultats attendus	Développement d'une réflexion sur les thématiques émergentes en santé environnementales et mieux informer la population.
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers Politique de la Ville
Droit commun mobilisable	Consulter l'atelier santé ville
Crédits spécifiques mobilisables	Crédits Politique de la Ville
Échéancier	2015-2017
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation de processus. - Mise en place effective de la recherche documentaire et des réunions de réflexion.

FICHE ACTION

Actions de sensibilisation et d'éducation à la santé pour le public enfants, jeunes et familles sur les thématiques de l'équilibre alimentaire et la santé bucco-dentaire

Orientation 3 : Prévenir et promouvoir la santé.

<p>Axe 3.1 Promotion de la santé</p> <p>Axes transversaux</p>	<p>Objectif opérationnel <i>Soutenir les actions visant à la promotion de la santé</i></p> <p style="text-align: center;">Jeunesse Lutte contre les discriminations</p> <div style="text-align: right;">   </div>
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence-Direction de la Politique de la Ville et Atelier Santé Ville.
Partenaires de l'action potentiels	Direction de l'Éducation et Direction de la Jeunesse ville d'Aix, Unis Cité, médecine scolaire, centres sociaux, Apport Santé, partenaires du réseau nutrition. Assurance maladie. UFSBD.
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> -Les repères du PNNS ne sont pas toujours bien compris par les parents et donc peu appliqués au quotidien. - Les professionnels de terrain rapportent des problématiques de sédentarité et de goûters et déjeuners déséquilibrés chez les enfants. - En 2013, 471 enfants de 6 ans ont pu bénéficier du dépistage bucco-dentaire gratuit sur le territoire aixois, soit 41,9 % des assurés de cet âge. Parmi ces enfants 43 étaient issus de familles bénéficiant de la CMUC.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> -Prévenir l'apparition ou l'aggravation du surpoids et de l'obésité chez les enfants, mobiliser et former les professionnels du territoire autour de la question de l'équilibre alimentaire et de la lutte contre le surpoids et l'obésité. - Renforcer les compétences parentales dans le domaine de la nutrition, encourager l'activité physique, et l'instauration d'un bon équilibre alimentaire. - Créer une dynamique positive autour de l'enfant impliquant parents, animateurs, personnels enseignants. - Informer les parents sur le dépistage bucco-dentaire et le programme MT' dents. - Sensibiliser parents et professionnels des écoles/ des centres sociaux au brossage des dents. - Organiser une action de prévention en milieu scolaire, ou en ALSH.
Résultats attendus	<p>Amélioration de la prévention du surpoids et de l'obésité chez les enfants grâce à une action de santé communautaire.</p> <p>Amélioration de la santé bucco-dentaire des enfants grâce à la promotion du dépistage et du brossage des dents.</p>
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers Politique de la Ville
Droit commun mobilisable	Consulter l'atelier santé ville
Crédits spécifiques mobilisables	Crédits Politique de la Ville
Échéancier	2015-2017
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions menées par type. - Nombre de personnes touchées. - Nombre d'écoles ou d'ALSH touchés par l'action. - Nombre d'enfants et de parents sensibilisés. - Nombre de professionnels relais formés.

FICHE ACTION




Favoriser l'accès aux soins de premiers recours des habitants du quartier Beisson et quartiers limitrophes (MSP Beisson)

Axe 2.2. Garantir l'accès aux soins.	Objectif opérationnel Développer le soin de premier recours.
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence-Direction de la Politique de la Ville et Atelier Santé Ville.
Partenaires de l'action potentiels	Médecins et professionnels de santé du territoire de Beisson Ville d'Aix Centre Social Aix Nord Hôpital d'Aix (PASS), CG 13... ORU Paca ARS Paca Conseil Régional (service santé alimentation).
Contexte	Constat d'inégalités sociales de santé et d'accès aux soins sur le quartier de Beisson et alentours. Quartier en rénovation urbaine, permettant de redessiner l'offre de santé proposée aux habitants. Bonne dynamique territoriale et souhait des professionnels de santé de continuer à exercer dans le quartier avec leur patientèle.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès aux soins, notamment en garantissant le non-dépassement d'honoraires, le tiers payant, l'accueil des publics bénéficiaires de la CMU. - Proposer une offre de soins de proximité diversifiée et généraliste en regroupant les professionnels médicaux et para-médicaux déjà présents sur le territoire, dans un souci d'organisation optimisée. - Compléter l'offre de soins par l'accès aux spécialistes grâce à l'orientation et/ou des consultations de premier recours, en organisant des vacations correspondant aux besoins de la population et en renforçant le travail en réseau. - Assurer la permanence et la continuité des soins grâce à une amplitude horaire élargie ainsi que la possibilité d'accueil sans rendez-vous ou pour le traitement des petites urgences. - Améliorer la prise en charge et le suivi des maladies chroniques : diabète, maladies cardio-vasculaires... - Développer des actions d'éducation à la santé collectives et individuelles, avec le soutien si nécessaire des actions de prévention locale. - Relayer les campagnes nationales de dépistage et de prévention auprès de la population du quartier, tout public, hors patientèle. - Organiser ou participer aux actions de prévention-sensibilisation organisées par l'Atelier Santé Ville, notamment concernant les jeunes.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès aux soins de premiers recours des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. - Développer la prévention, le dépistage et le suivi des patients. - Développer l'information vers la population du quartier.
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers Beisson, quartiers vécus, et de veille (sur ce même périmètre)
Droit commun mobilisable	Consulter l'atelier santé ville
Crédits spécifiques mobilisables	Crédits Politique de la Ville
Échéancier	2015-2017
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'habitants reçus - Nombre d'actions prévention réalisées

	-Qualité des actions engagées -Nombre de partenaires mobilisés
--	---




D - Sport

L'action sportive de la présente convention locale s'appuie sur la circulaire du 25 mars 2015 relative à l'intégration des enjeux et de la place du sport au sein des contrats de ville.

FICHE ACTION Pôle sport et jeunesse	
Axe Axes Transversaux	Objectif opérationnel Développer l'accès à la pratique sportive et Favoriser une dynamique jeunesse et familles Jeunesse Lutte contre les discriminations Égalité femme-homme   
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence, Direction de la Politique de la Ville/PRODAS
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence (service de droit commun référent) Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (PRODAS) Associations Opérateurs sportifs de haut niveau
Contexte	Malgré les équipements existants sur les territoires prioritaires, l'offre sportive en direction des habitants est réduite et ce en raison de nombreux freins (mobilité, financiers, etc ..) .
Descriptif de l'action	- Favoriser la prise en charge des jeunes et des familles - Développer des projets répondant aux attentes et aux besoins des habitants - Favoriser l'accès à la pratique sportive - Lutter contre l'oisiveté des jeunes - Accompagner les jeunes et leurs familles afin de trouver des solutions à leurs attentes
Résultats attendus	- Augmentation de la prise en charge des jeunes - Création d'un espace ressource jeunesse/famille - Diminution du nombre de jeunes oisifs
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers prioritaires (dans un premier temps le Jas de Bouffan et Encagnane seront concernés)
Droit commun mobilisable	CPA, Conseil Régional, Conseil Départemental 13, CAF, ASP Service ville : Direction jeunesse (CEJ), Direction des Sports
Crédits spécifiques mobilisables	Contrat de ville, PRODAS, VVV
Échéancier	2016
Les indicateurs	-Nombre de jeunes et de familles touchés -Nombre de partenaires mobilisés -Nombre d'actions menées -Nombre d'habitants impliqués




FICHE ACTION

Développer l'accès à la pratique sportive pour tous

Axe	Objectif opérationnel Développer une politique sportive tenant compte des différents freins à la pratique
Axes Transversaux	Jeunesse Lutte contre les discriminations Égalité femme-homme   
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence-Direction de la Politique de la Ville
Partenaires de l'action potentiels	Direction des Sports Ville et CPA Conseil Régional, Conseil Départemental 13 Associations
Contexte	L'accès à la pratique sportive n'est pas une évidence pour tous les habitants, certains freins ne permettent pas d'y accéder qu'ils soient au niveau financier, horaires... Une évaluation et des réponses adaptées sont indispensables et ce afin de faciliter l'intégration des habitants dans cette thématique
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser et évaluer les freins à la pratique sportive - Développer une politique sportive en tenant compte des différents freins à cette pratique - Créer des temps de sport loisirs sur les espaces sportifs dédiés - Favoriser le partenariat sport de proximité-sport en club - Encourager et développer la pratique sportive
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de propositions - Accroissement du nombre d'ateliers sportifs sur les territoires - Progression du nombre de pratiquants - Meilleure participation sportive de droit commun sur les quartiers - Amélioration du partenariat entre l'ensemble des intervenants sportifs
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers Politique de la Ville
Droit commun mobilisable	Conseil Régional Conseil Départemental 13, Ville d'Aix-en-Provence CPA Sponsors
Crédits spécifiques mobilisables	Crédits Politique de la Ville, PRODAS, VVV
Échéancier	2015-20120
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'habitants participants - Nombre d'actions sportives sur les territoires - Nombre d'inscriptions dans les clubs sportifs - Nombre de créneaux supplémentaires acquis dans les équipements sportifs dans les territoires

FICHE ACTION

Encourager la pratique sportive qualitative

Axe	Objectif opérationnel Qualifier les intervenants et améliorer les équipements et lieux de pratiques sportives Favoriser l'insertion par le sport
Axes Transversaux	Jeunesse    Lutte contre les discriminations Égalité femme-homme
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence-Direction de la Politique de la Ville
Partenaires de l'action potentiels	Ville d'Aix-en-Provence Conseil Régional Conseil Départemental 13 CPA Associations Organismes de formation
Contexte	La pratique sportive nécessite un encadrement qualifié ainsi que des installations adaptées. Ces exigences doivent faire émerger des réponses où les habitants sont les principaux associés.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une pratique sportive de qualité - Créer et développer des outils permettant la qualification des intervenants - Favoriser la création et l'entretien des équipements sportifs en privilégiant la participation des habitants - Favoriser l'émergence de projets d'insertion
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure qualité de la pratique sportive - Amélioration de la qualification de l'encadrement - Participation plus active des habitants
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers Politique de la Ville
Droit commun mobilisable	Conseil Régional service des Sports, Fonds d'Intervention Régionale pour l'Investissement Social (IRIS Sport), Conseil Départemental 13, CEJ Ville d'Aix-en-Provence CPA Sponsors
Crédits spécifiques mobilisables	Crédits Politique de la Ville, PRODAS, VVV
Échéancier	2015-20120
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'habitants participants - Nombre d'actions sportives sur les territoires - Nombre de jeunes touchés - Nombre de rencontres


E - Culture

L'instruction en date du 21 mai 2015, concernant l'intégration des enjeux culturels au sein des contrats de ville ainsi que la convention triennale d'objectifs interministérielle du 5 mars 2014 entre la ministre de la culture et de la communication et le ministre délégué à la ville, présentent le cadre d'intervention et les orientations stratégiques sur lesquelles il est nécessaire de se positionner.

FICHE ACTION	
Structurer, appuyer et développer les démarches culturelles des quartiers	
Axe	Objectif opérationnel
3.1 (cf instruction) Mobiliser les acteurs culturels et les artistes au sein de chaque contrat de ville 2.1 (convention) faciliter l'accès à l'art et la culture des habitants notamment par une médiation adaptée et une démarche de co construction	Créer une instance de concertation et de réflexion entre les acteurs culturels effectifs ou potentiels du quartier d'une part et les habitants d'autre part. Élaborer un plan de Médiation culturelle
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence – Direction Politique de la Ville
Partenaires de l'action	Associations Culturelles de proximité et du territoire de l'agglomération Institution et équipements culturels du territoire et de la ville DRAC, CPA, Service Culture Ville d'Aix-en-provence
Contexte	Des habitants qui ne sont pas nécessairement les usagers des équipements culturels de leur territoire
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les initiatives culturelles locales appropriées aux besoins et aux attentes des résidents, des familles, des jeunes. - Renforcer les liens entre les professionnels du territoire (notamment auprès des équipements culturels financés par l'État et les collectivités territoriales) et assurer une coordinations des actions - Développer avec les habitants des actions touchant notamment à la valorisation architecturale, historique du quartier.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'actions culturelles issues des concertations entre professionnels de la culture et les habitants - Mettre en place des projets culturels participatifs favorisant le rayonnement du quartier et valorisant son image - Développer la participation des habitants aux activités culturelles touchant notamment la valorisation historique et architecturale - Émergence d'un diagnostic sur les pratiques culturelles et les besoins des habitants (avec une attention particulière pour les jeunes) - Complémentarité et mise en réseau des acteurs
Quartier(s) ou sites concerné(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Quartiers prioritaires - Sites culturels situés sur une zone vécue par les habitants du quartier
Droit commun mobilisable	Service culture de la ville d'Aix-en-Provence Conseil Régional DRAC : appel à projets type « Services numériques culturels innovants »
Crédits spécifiques mobilisables	Crédits Politique de la Ville
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenaires mobilisés notamment de droit commun - Nombre d'habitants ayant participé aux concertations - Nombre de rencontres - Nombre d'actions développées - Rédaction d'une synthèse sur les échanges entre les habitants et professionnels



FICHE ACTION

Accompagner les familles à la pratique culturelle



<p style="text-align: center;">Axe</p> <p>2.1 (convention) faciliter l'accès à l'art et la culture des habitants notamment par une médiation adaptée et une démarche de co construction</p> <p style="text-align: center;">Axes transversaux</p>	<p style="text-align: center;">Objectif opérationnel</p> <p style="text-align: center;"><i>Lever les freins et permettre l'accès à la pratique de l'offre culturelle</i></p> <p style="text-align: center;">Jeunesse</p> <p style="text-align: center;">Lutte contre les discriminations</p> <div style="text-align: right;">  </div>
Pilote	Direction Politique de la Ville Aix-en-Provence
Partenaires de l'action	Service Culture et affaires provençales, BIC Office de tourisme Associations ,Centres Sociaux
Contexte	- Des quartiers prioritaires au sein d'un territoire touristique, empreints de multiples richesses naturelles et culturelles qui ne sont pas nécessairement exploitées par les habitants. - Des freins multiples à la pratique culturelle : économiques, de mobilité, de méconnaissance de l'offre et réticences aux démarches administratives
Descriptif de l'action	- Organiser pour les familles des sorties culturelles diversifiées (patrimoine, sites naturels, traditions provençales, artisanat...) <ul style="list-style-type: none"> • auprès d'équipements culturels présents sur le quartier • Sur les richesses culturelles de la ville d'Aix • Dans le secteur de la CPA et région
Résultats attendus	- Réaliser des sorties pouvant être réitérées seules par les familles. - Informer les habitants - Réaliser des activités culturelles hors les murs - Découverte et valorisation de l'offre culturelle du quartier - Faciliter l'accès à l'offre culturelle et aux équipements présents sur le quartier d'habitation - Familiarisation des habitants aux modalités nécessaires pour la réalisation d'activités culturelles autonomes (inscriptions administratives, connaissance des offres tarifaires, ...) - Développer la mobilité pour et par la culture au delà du quartier - Créer des temps de rencontre entre les familles d'un même quartier - Création d'ateliers artistiques en pied d'immeuble
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers prioritaires
Droit commun mobilisable	Conseil Régional Communauté du Pays d'Aix Ville d'Aix-en-Provence Direction Culture DRAC : Action en faveur de la cohésion sociale,
Crédits spécifiques mobilisables	ANCV Acsé Contrat de Ville
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	- Nombre de familles participantes - Diversité des activités - Diversité géographique des sites culturels - Questionnaire de satisfaction en direction des familles

FICHE ACTION

Réduire la distance entre les artistes, leurs disciplines et les habitants

<p style="text-align: center;">Axe</p> <p>3.1 (cf instruction) Mobiliser les acteurs culturels et les artistes au sein de chaque contrat de ville</p> <p>3.2 Mettre l'éducation artistique et culturelle au cœur des contrats de ville</p> <p style="text-align: center;">Axes transversaux</p>	<p style="text-align: center;">Objectif opérationnel</p> <p style="text-align: center;"><i>Favoriser les rencontres entre les artistes et les habitants</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Développer l'expression culturelle notamment autonome</i></p> <p style="text-align: center;">Jeunesse</p> <p style="text-align: center;">Lutte contre les discriminations</p> <div style="text-align: right;">   </div>
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence -Direction de la Politique de la Ville
Partenaires de l'action	Associations artistiques et culturelles CPA – ETAT -DRAC- Ville -
Contexte	Des habitants, qui ne sont pas nécessairement usagers des équipements culturels de leur territoire, éloignés de la culture et pratique artistique Des opportunités de pratiques culturelles et artistiques parfois peu visibles par les habitants, des freins économiques et sociaux Des espaces à valoriser culturellement. Des habitants parfois réticents à l'inscription administrative auprès de structures.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des lieux fréquentés par les habitants et de passage afin de réaliser diverses animations artistiques et culturelles (parcs et jardins, les places, les pieds d'immeuble...) : proposer la participation, l'initiation des habitants <ul style="list-style-type: none"> • Permettre la relation directe entre habitants et artistes • Faire découvrir des pratiques artistiques diversifiées et praticables de manière autonome • Pouvoir également orienter les habitants vers des espaces de pratiques encadrés - Favoriser la constitution de groupes de jeunes amateurs désirant développer une pratique collective autonome - Réaliser des interventions dans les écoles, et structures d'accompagnement à la scolarité, avec les compagnies de théâtre, d'artistes en résidence sur le territoire. <ul style="list-style-type: none"> • Présenter les pratiques artistiques mais aussi les métiers et filières d'enseignements supérieurs artistiques
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître les pratiques artistiques (libres comme encadrées) - Favoriser l'inscription d'élèves des quartiers prioritaires dans l'enseignement supérieur artistique - Encourager les résidences d'artistes
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers prioritaires
Droit commun mobilisable	Ville : service culture – CPA – DRAC : Fond d'encouragement aux initiatives culturelles des amateurs , Dispositif territoires prioritaires, Dispositif Éducation artistique et culturelle
Crédits spécifiques mobilisables	Contrat de Ville - Fondations Privées ACSE
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de lieux publics mobilisés - Nombre d'écoles et d'enfants mobilisés - Nombre de disciplines artistiques représentées et nombre d'artistes - Nombre de projets avec une dimension participative, d'initiation

FICHE ACTION
Réduire la fracture numérique

<p>Axe</p> <p>3.2 Mettre l'éducation artistique et culturelle au cœur des contrats de ville</p> <p>Axes transversaux</p>	<p>Objectif opérationnel</p> <p>Accompagner matériellement et pédagogiquement les habitants vers la culture numérique et développer les usages numériques citoyens</p> <p>Jeunesse</p> <p>Lutte contre les discriminations</p>  
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence-Direction de la Politique de la Ville
Partenaires de l'action	Ville – Conseil Régional - Conseil Départemental 13- CPA Associations
Contexte	<p>Un développement du numérique dans toutes les sphères de la vie : les démarches e-administratives qui se développent, des opportunités citoyennes, culturelles et artistiques créées par le numérique, un marché de l'emploi demandeur de compétences numériques...</p> <p>Une fracture numérique touchant particulièrement la population à bas revenus, à faible niveau de diplôme, de CPS employés et ouvriers ⁶²</p> <p>Des parents dépassés par les pratiques numériques de leurs enfants</p> <p>Des usages restreints à certaines fonctionnalités du numérique notamment chez les jeunes</p> <p>Les TIC une nouvelle source de risques et d'inégalités économiques et sociaux</p> <p>Le territoire aixois relativement bien doté en équipement numérique mais en constante évolution : projet de ZAC de la Constance</p>
Descriptif de l'action	<p>- Impulser un partenariat avec le futur pôle Numérique de la Ville (projet de la Constance), les équipements de proximité pour la création et la diffusion du numérique dans les quartiers prioritaires</p> <p>ACCES MATERIEL:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître les Espaces Publics Numériques pour les quartiers pourvus en équipements - réaliser un diagnostic de la couverture géographique des espaces publics numériques et de leurs fonctionnalités - Initier un accompagnement dans l'accès matériel des familles au TIC <p>PEDAGOGIE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer et renforcer des ateliers d'initiations au numérique et de sensibilisation aux risques liés à la pratique d'Internet, en direction des parents (gratuits), animés par des personnes formées - Former et sensibiliser les professionnels de l'action sociale intervenant sur la lutte contre la fracture numérique à la diversité des publics et de leurs problématiques numériques - Créer des ateliers e-administration - Réaliser des interventions dans les écoles sur les risques liés à Internet et informer sur les moyens de s'en préserver. (maîtrise de paramètres des réseaux sociaux, vérification des sources d'informations...) - Initier des jeunes aux pratiques d'arts et cultures numériques: Visites de fab-labs, découverte des médias numériques, ateliers de créations. - Créer des ateliers « médias numériques » en direction des jeunes : créer des activités de valorisation du quartier sur internet, faire découvrir l'étendue et les formes des médias numériques co-construire des ateliers en fonction des besoins formulés par les jeunes - Permettre la découverte des métiers du numérique aux élèves des écoles,



62 CRÉDOC, Enquête « conditions de vie et Aspirations des Français » La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française (2013), collection des rapports n° 297, nov 2013.

En ligne : http://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/rapport-CREDOC_2013-dec2013.pdf

	des jeunes de la missions locale
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'intégration numérique : accès matériel, savoir faire techniques et sociaux et améliorer les capacités des habitants à exploiter les ressources informationnelles et communicationnelles des TIC - Facilitation des démarches e-administratives - Renforcement des parents dans leur rôle éducatif concernant la culture numérique - Sensibilisation des jeunes et parents sur les risques liés aux usages d'Internet - Investissement des jeunes auprès de structures numériques locales - Encouragement des jeunes à s'investir dans des études liées aux TIC et arts numériques - Développement des potentiels des jeunes pour le numérique - Mise en place des projets culturels numériques participatifs favorisant le rayonnement du quartier et valorisant son image
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers prioritaires et quartiers vécus par les habitants
Droit commun mobilisable	<p>Europe : FEDER et voir l'Agenda Numérique Européen : dotations possibles en matériel, tablettes...</p> <p>État (SGAR), Emplois d'avenir pour la création de postes de médiateurs numériques.</p> <p>Conseil Départemental 13 : Hot-Spot Conseil départemental 13</p> <p>Conseil Régional : dispositif de soutien au réseau « ERIC », service innovation et économie numériques</p> <p>CPA - Ville : Culture, jeunesse, - DRAC</p>
Crédits spécifiques mobilisables	<p>Contrat de Ville</p> <p>ACSE</p> <p>Fondations d'entreprises de télécommunication et autres Fondations</p> <p>Dons d'équipements informatiques : entreprises et collectivités locales</p>
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bénéficiaires par catégorie d'âge et activités (chômeurs, retraités, étudiants, ...) - Nombre d'actions et de partenaires - Progression de l'acquisition des équipements des habitants - Evolution de la couverture et fréquentation des EPN - Accroître la visibilité numérique du quartier - Progression de l'investissement numérique et de l'orientation des jeunes vers les filières du numérique


FICHE ACTION

Développer des actions culturelles de proximité, vectrices de cohésion sociale

Axe -	Objectif opérationnel <i>Participer à la déconstruction de stéréotypes par la culture</i>
Axe transversaux	Lutte contre les discriminations Égalité Femme-Homme  
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence – Direction Politique de la Ville
Partenaires de l'action	Associations Culturelles de proximité et du territoire de l'agglomération Association de lutte pour l'égalité Fondation, dont la Fondation du Camp des Milles Institution et équipements culturels du territoire DRAC CPA Service Culture Ville d'Aix-en-provence
Contexte	Les actes de délinquance croissants revendiqués pour des raisons d'oppositions religieuses ou culturelles à l'échelle nationale Persévérance des inégalités femmes-homme.
Descriptif de l'action	- Créer des activités, des animations culturelles permettant d'aborder la question des inégalités et des stéréotypes sur les diverses thématiques du genre, la religion, l'origine. - Créer des événements culturels valorisant la mixité sociale et culturelle - Développer des projets participatifs avec les habitants - Favoriser les échanges et les rencontres entre les habitants et des agents culturels sur toutes les thématiques de l'égalité - Développer dans les écoles des actions culturelles permettant l'appréhension des mécanismes sociaux de stéréotypisation comme ceux qui mènent à des situations extrêmes (génocide)
Résultats attendus	- Développement d'un réseau d'acteurs sur les thématiques liées à l'égalité. - Déconstruction de stéréotypes auprès des habitants - Sensibilisation aux risques et mécanismes de stéréotypisation - Mobilisation des habitants dans la lutte contre les discriminations et développement d'espaces de discussions et de rencontres
Quartier(s) ou sites concerné(s)	- Quartiers prioritaires - Sites culturels et établissements scolaires en quartiers vécus
Droit commun mobilisable	Service culture de la ville CPA DRAC
Crédits spécifiques mobilisables	Crédits Politique de la Ville – ACSÉ : Commission images de la diversité
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	- Nombre d'agents culturels mobilisés - Nombre d'habitants notamment d'enfants ayant participé - Nombre d'actions développées - Nombre de thématiques abordées



FICHE ACTION

Inscrire la culture dans des actions de lutte contre l'illettrisme


Axe	
<i>2.1 (convention) Faciliter l'accès à l'art et la culture notamment par une médiation adaptée et le développement de démarche de co construction</i>	Objectif opérationnel <i>Structurer et amplifier le réseau d'acteurs agissant pour l'accès à la pratique culturelle de personnes en situation d'illettrisme</i>
Axe transversal	Lutte contre les discriminations 
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence – Direction Politique de la Ville
Partenaires de l'action	Associations Culturelles Centres sociaux culturels, Institutions et équipements culturels du territoire DRAC Centre Ressources Illettrisme de la région PACA Service Culture : Ville d'Aix-en-provence, CPA
Contexte	En France, 7% des personnes adultes de 16 à 65 ans, scolarisés en France ont des difficultés d'illettrisme contre 6% en région PACA, 9% dans les quartiers prioritaires; sur l'ensemble de la population 5% des personnes qui travaillent et 10% des chômeurs sont en situation d'illettrisme. Les personnes en situation d'illettrisme sont plus éloignées que d'autres à l'offre culturelle.
Descriptif de l'action	-Mettre en place un réseau de coopération entre les acteurs de la culture, les Centres de Ressources contre l'illettrisme et l'offre formation. - Mettre en place des partenariats permettant d'accueillir dans la durée des groupes de personnes en situation d'illettrisme.
Résultats attendus	Familiarisation du public illettré avec des lieux culturels Échanges d'expériences et des outils de médiation Renforcement et développement du réseau d'acteurs en lien avec la culture Lisibilité des actions culturelles de lutte contre l'illettrisme Rapprochement du monde de la culture et celui de la formation linguistique
Quartier(s) ou sites concerné(s)	- Quartiers prioritaires - Sites culturels situés sur une zone vécue par les habitants du quartier
Droit commun mobilisable	Le Fonds Social Européen (FSE) Service culture de la ville ACSE Conseil Régional: direction culture CPA DRAC : Appel à projets national pour soutenir « l'action culturelle au service de la maîtrise du français »
Crédits spécifiques mobilisables	Crédits Politique de la Ville Fondations privées
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	- Nombres d'organismes mis en réseaux - Nombre de partenariats et partenaires concernés - Nombre de personnes illettrées mobilisées - Nature des actions mises en place

FICHE ACTION

Élaboration d'un parcours d'éducation artistique et culturelle


<p>Axe</p> <p>3.2 (instruction) Mettre l'éducation artistique et culturelle au cœur des contrats de ville</p> <p>2.2.1 (convention) Projet national d'éducation artistique et culturelle : pour un accès de tous les jeunes à l'art et la culture</p> <p style="text-align: center;">Axes transversaux</p>	<p style="text-align: center;">Objectif opérationnel</p> <p style="text-align: center;">Développer l'accès à la pratique artistique, culturelle</p> <p style="text-align: center;">Jeunesse  </p> <p style="text-align: center;">Lutte contre les discriminations</p>
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence – Direction Politique de la Ville/Culture
Partenaires de l'action	Associations Institutions et équipements culturels DRAC, CPA, Service Culture, Éducation, Sport Ville d'Aix-en-Provence
Contexte	La découverte et la pratique d'activités culturelles est porteuse d'épanouissement et de développement des compétences des individus. Les familles fragiles, plus éloignées de la culture que les autres, sont moins disposées à faire découvrir et à socialiser leurs enfants aux pratiques culturelles. Cette inégalité a des répercussions négatives sur le développement des compétences des jeunes et l'accomplissement de leurs potentiels.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à des enfants/jeunes scolarisés de découvrir des activités culturelles - Faciliter l'accès à la pratique artistique et culturelle tout au long de la scolarité (petite enfance-université) - Établir des partenariats entre les établissements scolaires, les associations, les équipements culturels - Encourager la pratique artistique et culturelle - Mobiliser et former des parents
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de parcours artistiques et culturels à chaque cycle éducatif - Mobilisation des partenaires - Développement des pratiques
Quartier(s) ou sites concerné(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Quartiers prioritaires - Sites culturels situés sur une zone vécue par les habitants du quartier
Droit commun mobilisable	Service culture de la ville EAC Service Jeunesse CEJ - RYTHMES SCOLAIRES – POIVRE - CLASSE CHAD - Dispositif école ouverte Fondations privées Conseil Départemental 13 Conseil Régional « développement publics et diversité culturelle » CPA Service culture DRAC : Dispositif territoires prioritaires, Dispositif Éducation artistique et culturelle
Crédits spécifiques mobilisables	Crédits Politique de la Ville
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombres d'enfants concernés - Nombre de parcours organisés - Nombre et qualité d'établissements impliqués - Durée du parcours - Nombre et qualité des disciplines - Nombre de partenariats

F- Participation citoyenne et soutien au tissu associatif


FICHE ACTION Création de café citoyen solidaire Orientation 1 : La promotion de la vie sociale au sein du cadre de vie	
Axe 1.2 renforcer la participation des habitants dans la gestion et la promotion du cadre de vie Axe transversal	Objectif opérationnel - Impliquer et faire participer les habitants au fonctionnement de leur quartier - Lutter contre l'isolement et la précarité des familles Favoriser le lien social <i>Lutte contre les discriminations</i> 
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence, Direction de la Politique de la Ville
Partenaires de l'action	État – Délégué du préfet à l'égalité des chances - Ville d'Aix-en-Provence - mairies annexes CAF CCAS Conseil Régional et Départemental 13 Bailleurs sociaux Associations
Contexte	Des citoyens qui éprouvent des difficultés à s'investir dans leurs quartiers et ont tendance à se replier sur eux-mêmes se coupant ainsi du lien social avec les autres. Des habitants qui ne savent pas nécessairement comment faire remonter leurs informations et opinions sur la vie du quartier. Une dégradation du lien social, l'augmentation de l'exclusion et de la violence, s'expriment avec une acuité particulière dans les quartiers de la Politique de la Ville. Des citoyens vecteurs d'idées pour leur quartier qui ne parviennent pas à les faire émerger. La loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine met en exergue l'implication des habitants dans l'ensemble des dispositifs développés (conseils citoyens par exemple).
Descriptif de l'action	-Offrir un espace comme un café citoyen et des temps de rencontre / débat entre les habitants sur la vie de quartier, favorisant: <ul style="list-style-type: none"> - Le développement de liens inter-habitants - la mise en place d'un espace de convivialité - Impliquer de nouvelles personnes dans les processus participatifs. - Favoriser l'accueil physique des familles et des personnes seules - Développer des actions hors les murs - Travailler en réseau pour favoriser l'accompagnement des familles - Encourager l'entraide entre les habitants (échanges de service de savoirs)
Résultats attendus	- Création de démarche citoyenne, - Développement de l'appropriation et le sentiment de responsabilité des citoyens - Renforcement de la démocratie participative - Développement du lien social - Mobilisation d'habitants non captés par les structures associatives des territoires
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers prioritaires
Droit commun mobilisable	Ville d'Aix-en-Provence Conseil Régional Conseil Départemental 13
Crédits spécifiques mobilisables	Contrat de Ville ACSÉ : notamment le Fonds de participation des habitants (FPH)

Échéancier	2015-2016
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de citoyens ayant participé- Nombre d'actions mises en place, ou nombre de propositions d'actions faites par les habitants et accompagnées- Nombre de situations traitées- Nombre d'événements organisés

FICHE ACTION
Développement du budget participatif

Axe transversal	Objectif opérationnel <i>Encourager les initiatives associatives ou d'habitants</i> Lutte contre les discriminations   Jeunesse
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence, Direction de la Politique de la Ville
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix État Conseil Régional Conseil Départemental 13 Associations
Contexte	La loi de février 2014 replace le citoyen au cœur de la prise de décisions relatives à son quartier. L'enjeu est de placer le citoyen comme partie prenante du dialogue, de la dynamique citoyenne dont il peut être un acteur.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager le développement de projets portés par des habitants ou associations (ne bénéficiant pas de subventions) - Développement du fonds de participation des habitants - Améliorer la connaissance des besoins de la population - Développer des actions de lien social, de l'amélioration du cadre de vie
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de projets portés par des habitants et ou des associations d'habitants - Responsabilisation de citoyens - Développement d'initiatives citoyennes - Implication des habitants dans la vie de leur quartier
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Tous les territoires concernés par la Politique de la Ville
Droit commun mobilisable	État Conseil Régional Ville d'Aix-en-Provence
Crédits spécifiques mobilisables	Crédits Contrat de Ville
Échéancier	2015 - 2020
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets présentés - Nombre de porteurs de projets - Nombre d'habitants concernés - Évolution de la somme totale attribuée

FICHE ACTION
Pôle ressources matériel

Axe transversal	<p align="center">Objectif opérationnel <i>Améliorer le fonctionnement du tissu associatif</i> <i>Encourager la prise d'initiatives par les habitants</i></p> <p align="center">Lutte contre les discriminations </p>
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence, Direction de la Politique de la Ville
Partenaires de l'action	<p>Ville d'Aix-en-Provence (Politique de la Ville) Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix État Conseil régional Conseil départemental 13 CAF Associations</p>
Contexte	La raréfaction des crédits, la baisse des subventions attribuées aux associations et la nécessité pour ces dernières à continuer à développer des actions pour leur usagers les entraînent à mutualiser leurs ressources.
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès à du matériel pour des associations et notamment celles qui ont peu de moyens - Prêter du matériel à des habitants qui ont un projet en lien avec le quartier
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Aides indirectes au tissu associatif - Amélioration du partenariat sur les territoires prioritaires - Développement du nombre de projets et ou d'actions - Émergence d'une dynamique sur le quartier
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Tous les quartiers
Droit commun mobilisable	<ul style="list-style-type: none"> - Ville d'Aix-en-Provence - Conseil Départemental 13 - Conseil Régional
Crédits spécifiques mobilisables	Crédits Contrat de Ville
Échéancier	2015 - 2020
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de prêts - Nombre de projets - Nombre d'associations concernées

FICHE ACTION
Formation du tissu associatif

	Objectif opérationnel <i>Accompagner la vie associative</i>
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence, Direction de la Politique de la Ville
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence (Politique de la Ville) Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix État Conseil Régional Conseil Départemental 13 Associations
Contexte	A chaque appel à projet contrat de ville, et anciennement CUCS de nombreuses associations éprouvent des difficultés à remplir les dossiers de demande de subvention et/ou à rechercher des financements complémentaires
Descriptif de l'action	- Aide à l'établissement de dossier de subventions relatifs à l'équipement, fonctionnement - Apporter une aide juridique, administrative aux associations de bénévoles - Aide à la mise en place d'outils comptables - Modules de formation pour mieux connaître les dispositifs financiers existants
Résultats attendus	- Mise en place de modules de formation à destination des associations des territoires prioritaires, en particulier celles constituées de bénévoles - Meilleure connaissance des besoins des associations en terme de formation
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Tous les quartiers
Droit commun mobilisable	- Ville d'Aix-en-Provence - Conseil Départemental 13 - Conseil Régional
Crédits spécifiques mobilisables	Crédits Contrat de Ville
Échéancier	2015 - 2020
Les indicateurs	- Nombre de modules de formation - Qualité des formations - Nombre d'associations concernées - Évolution des difficultés rencontrées par les structures - Captation des financements nouveaux (fondations)

III. Fiches Action Pilier «Développement économique-Emploi- Insertion»

A - Développement économique

B - Emploi-Insertion

A - Développement économique

FICHE ACTION	
Favoriser le développement économique dans les quartiers prioritaires	
Orientation 1 : Développement de l'économie, création d'activité et ESS	
Orientation 2 : Accueillir des activités économiques au sein des quartiers	
Axe Développement économique	Objectif opérationnel - Soutenir l'innovation économique dans le secteur du numérique, favorisant la création d'emplois et l'économie collaborative - Faciliter l'arrivée de créateurs ou de développeurs d'activités au sein des quartiers
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence-Direction de la Politique de la Ville
Partenaires de l'action	Conseil Régional – CPA : Direction des interventions économiques Ville d'Aix, Direction Coordination Centre-ville et commerces, La DIRECCTE
Contexte	Peu d'ESS implantées dans les territoires prioritaires Commerces en perte de vitesse
Descriptif de l'action	- Améliorer l'accès à l'information à caractère économique (financier, technique, sectoriel...) pour les entreprises et porteurs de projets installés sur les quartiers prioritaires - Améliorer l'offre immobilière à des fins professionnelles (bureaux, ateliers, entrepôts, commerces), via l'aménagement de pôles économiques - Faciliter le parcours du responsable de l'entreprise dans ses démarches auprès des partenaires acteurs. - Favoriser le lien entre les activités développées dans les quartiers et les grands pôles/projets d'activités (french tech) - Renforcer l'animation commerciale pour créer une dynamique avec les associations de commerçants, élément fort d'attractivité résidentielle pour les entrepreneurs et leurs salariés - Renforcer les services aux entreprises au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires permettant de tester les activités (couveuses, pépinières etc...)
Résultats attendus	- Favoriser le développement économique dans les quartiers prioritaires - Encourager l'implantation d'activités dans les quartiers prioritaires afin de favoriser la mixité fonctionnelle
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers Politique de la Ville et en particulier les quartiers en rénovation urbaine
Droit commun mobilisable	Caisse des Dépôts et Consignations Conseil Régional - Conseil Général - Communauté du Pays d'Aix Aides financières pour les demandeurs d'emploi créateurs Allègements fiscaux quartiers Politique de la Ville FEDER NACRE Prêt « Entreprises et quartiers » de la Banque publique d'investissement (BpiFrance)
Crédits spécifiques mobilisables	Crédits Politique de la Ville
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	- Nombre d'entreprises créées - Nombre d'entrepreneurs appuyés

FICHE ACTION

Cité Lab


Orientation 1 : Développement de l'économie, de la création d'activités et de l'ESS

Axe <i>Emploi/Insertion/Développement économique</i>	Objectif opérationnel <i>Améliorer la lisibilité et la complémentarité des outils existants en matière d'aide à la création</i>
Pilote	Direction Politique de la Ville Aix
Partenaires de l'action	Direccte - Pôle Insertion - Caisse des Dépôts et Consignations CPA-Emploi/Insertion - Pôle Emploi Acteurs de la création d'entreprise
Contexte	Les dispositifs d'accompagnement à la création d'activité existent sur le territoire et les opérateurs sont nombreux. Pour autant, le public des quartiers prioritaires ne s'y retrouve pas forcément au vu du nombre d'opérateurs et des spécificités de chacun. De plus, nombreux sont ceux qui estiment qu'un accompagnement est inutile alors que les taux de réussite et de pérennisation sont bien meilleurs pour les créateurs accompagnés.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la culture entrepreneuriale auprès des publics issus des quartiers - Favoriser l'émergence de projets d'entreprises - Informer, guider et orienter les porteurs de projets vers les opérateurs techniques - Créer un environnement partenarial local propice à l'émergence de projets en lien avec le territoire - Faciliter le parcours de la création - Optimiser l'utilisation des fonds publics en favorisant la synergie partenariale - Diminuer le délai de prise en charge et adapter la durée des séquences de l'accompagnement pour l'adapter au public des quartiers et limiter le décrochage. - Mettre en place de temps fort fédérant les jeunes susceptibles de créer de l'activité économique dans les quartiers Politique de la Ville. - Accompagner l'émergence des projets de création d'entreprise avec une attention particulière sur le développement des apprentissages (tutorat, parrainage, retour en formation).
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution du nombre de personnes non accompagnées - Augmentation des créateurs d'entreprises dans les quartiers - Sécurisation des parcours de création
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers prioritaires, vécus et les territoires de veille active
Droit commun mobilisable	Conseil Régional - Conseil Départemental 13 CPA Emploi/Insertion - FSE Dispositifs en faveur de la création d'entreprise
Crédits spécifiques mobilisables	Crédits Politique de la Ville Caisse des dépôts et consignations
Échéancier	2015-2016
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes sensibilisées - Nombre de personnes accompagnées et nombre de sorties positives - Nombre de projets émergents - Nombre de personnes orientées vers le droit commun - Taux d'entreprises pérennes au bout de trois ans




FICHE ACTION

Favoriser le développement de l'ESS

Orientation 1 :Accompagner l'activité économique des structures de l'économie sociale et solidaire

<p>Axe Emploi/Insertion/ Développement économique</p> <p>Axe transversal</p>	<p>Objectifs opérationnels</p> <p><i>Favoriser le développement de structures liées à l'amélioration du cadre de vie</i></p> <p><i>Favoriser le développement de structures dans les domaines innovants et porteurs</i></p> <p style="text-align: center;">Égalité Femme-Homme</p> <p style="text-align: right;"></p>
Pilote	Conseil Régional PACA
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence Politique de la Ville Conseil Régional Acteurs de la création d'entreprise Bailleurs sociaux Direccte CPA : développement économique/emploi-insertion
Contexte	Certains besoins sociaux sont non couverts dans les quartiers prioritaires et des services nouveaux peuvent être initiés par les entrepreneurs du secteur privé.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la création de nouvelles structures économiques et sociales : exemple : régie de quartier - Créer une nouvelle offre en structures d'insertion par l'activité économique sur des secteurs inexistants - Développer les activités de l'économie sociale et solidaire dans des secteurs innovants et porteurs
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Développement du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire dans les quartiers prioritaires favorisant l'employabilité en particulier des femmes - Progression du développement de projets - Développement de nouveaux lieux de proximité en apportant de nouveaux services
Quartier(s) ou sites concerné(s)	- Quartiers en Politique de la Ville
Droit commun mobilisable	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil Régional - Caisse des dépôts et Consignations - BPI - FSE/FEDER - Direccte : I.A.E. - C.U.I. - G.E.I.Q. - agrément E.S.S. - CPA : dev économique/emploi-insertion - Aides de pôle emploi en direction des créateurs
Crédits spécifiques mobilisables	- Crédits Politique de la Ville
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de structures créées dont celles obtenant un agrément I.A.E. et un agrément E.S.S. par l'état (DIRECCTE) - Nombre de bénéficiaires de C.D.D.I. (CDD d'Insertion), de C.U.I. (C.A.E.-C.I.E.-E.A.V.), mise à disposition dans le cadre A.I., d'E.T.T.I et de G.E.I.Q. - Besoins sociaux nouvellement couverts

B - Emploi-insertion

FICHE ACTION	
Rapprocher le monde économique et les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires	
Orientation 3 : Déployer une démarche prospective emploi/formation	
Orientation 4 : Structurer le lien avec les entreprises	
Axe Emploi/Insertion	Objectif opérationnel <i>Renforcer les actions de découverte des métiers au sein des structures d'accompagnement vers l'emploi</i> <i>Mobiliser les branches professionnelles pour développer la valorisation des métiers</i> <i>Favoriser l'accès aux secteurs professionnels en tension, les métiers associés et les formations s'y rapportant</i>
Axe transversal	Égalité Femme-Homme, Lutte contre les discriminations (dont seniors) et la Jeunesse   
Pilote	Communauté du Pays d'Aix
Partenaires de l'action	Direction Politique de la Ville – Conseil Régional - PLIE Cité des métiers - Chambres consulaires – La DIRECCTE Mission Locale - Pôle Emploi - Associations de proximité
Contexte	Le bassin d'emploi du Pays d'Aix offre des opportunités d'emploi. Pour autant, les habitants des quartiers prioritaires sont parfois spectateurs de cette offre, ne parvenant pas à se positionner; les offres sont alors pourvues par des personnes d'autres territoires.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la mise en lien entre les habitants et les chefs d'entreprise via le développement des clauses d'insertion - Favoriser la mise en lien entre les habitants et le monde économique par la découverte des métiers dans les filières porteuses - Développer des formations en adéquation avec les besoins du bassin d'emploi - Développer les partenariats avec les entreprises (stages, parrainages, charte...) - Créer des passerelles entre les habitants des quartiers prioritaires et les entreprises - Faciliter l'accès à l'information sur les employeurs pour les habitants - Décliner localement la charte entreprises et quartiers
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité pour les habitants de développer leurs réseaux professionnels - Réduction du taux de chômage dans les quartiers prioritaires - Meilleure connaissance par des habitants de la diversité des métiers et filières proposées sur le territoire
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Territoires du contrat de ville sur lesquels l'action est menée, prioritaires, vécus ou de veille active.
Droit commun mobilisable	Etat : DRJSCS – DIRECCTE - Fonds européen : FSE Actions de la Mission Locale – Prestations et actions Pôle Emploi – dispositif régional DECLIC pour l'action de l'AFPA CPA : Dev économique, Emploi-insertion Conseil Régional - Caisse des dépôts et consignations
Crédits spécifiques mobilisables	Politique de la Ville Fondations d'entreprises FIPHFP/AGEFIPH
Échéancier 201	2015-2016
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de manifestations organisées - Satisfaction usagers - Nombre d'offres pourvues par des personnes des territoires prioritaires




- Nombre de personnes ayant bénéficié de contrats aidés – CUI - et contrats en alternance
- Nombre d'entreprises impliquées dans la démarche
- Nombre d'entreprises signataires de la Charte de la Diversité
- Taux de chômage

FICHE ACTION

Suivi intensif et individualisé des publics les plus éloignés et les plus vulnérables

Orientation 6 : Développer l'offre insertionnelle et les mesures d'accompagnement socio-professionnel

Orientation 3: Optimiser et faciliter la prescription vers les dispositifs d'insertion dans l'emploi




Axe Emploi/Insertion	Objectif opérationnel <i>Favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus éloignées et vulnérables</i> <i>Permettre l'atteinte des objectifs cibles en matière d'accès des habitants des quartiers prioritaires aux dispositifs d'insertion</i>
Axe transversal	Égalité Femme-Homme, Lutte contre les discriminations (dont seniors) <i>et la Jeunesse</i>   

Pilote	Communauté du Pays d'Aix/ Direccte/Ville Aix
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence - Communauté du Pays d'Aix (PLIE) - Direccte PACA - Associations - Pôle insertion Conseil Départemental 13 - Pôle Emploi
Contexte	Le public éloigné de l'emploi (demandeurs d'emploi de longue durée, personnes handicapées, femmes isolées etc...) ont besoin d'un accompagnement spécifique et intensif. Le PLIE de la CPA développe cet accompagnement intensif via le positionnement des bénéficiaires repérés par les partenaires de l'emploi et de l'insertion. Pour autant, certaines personnes, notamment dans les quartiers prioritaires échappent à ce dispositif et ont besoin que des outils complémentaires soient développés.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions prévoyant un accompagnement intensif et renforcé avec des suivis post-embauche et des objectifs chiffrés. - Rendre plus lisible et développer les passerelles entre les différents dispositifs de l'emploi afin d'assurer un suivi des personnes pendant toute la durée de leur parcours d'insertion - Favoriser le suivi intensif et individualisé des parcours des personnes bénéficiant des clauses d'insertion - Permettre la levée des principaux freins à l'emploi en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'insertion - Proposer un accompagnement adapté vers l'emploi avec l'ensemble des partenaires intervenant durant les parcours, qu'ils soient assistants sociaux, référents emploi formation, accompagnateurs socioprofessionnels, afin d'éviter les ruptures d'accompagnement. - Favoriser l'accès aux contrats en formation, aux CUI, aux contrats « starter » et aux emplois d'avenir pour les publics des quartiers prioritaires
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de personnes dans les quartiers prioritaires suivies par le PLIE - Baisse des ruptures de parcours d'insertion (abandons...) - Respect à minima des quotas fixés par l'État en matière d'accès aux publics des quartiers prioritaires aux contrats spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> > dispositif réussite apprentissage (40%) > contrat de professionnalisation > 30 % des CUI > contrats starter > emplois avenir(30%)
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers prioritaires, vécus et les territoires de veille active
Droit commun mobilisable	CPA : Direction Emploi-insertion – Fonds Européens : FSE - Contrats aidés
Crédits spécifiques mobilisables	Etat : crédits Politique de la Ville Ville: crédits Politique de la Ville
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes éloignées de l'emploi, habitant dans les quartiers prioritaires, et suivies par le PLIE, par la Mission Locale, POLE EMPLOI. - Nombre de personnes ayant bénéficié de contrats aidés – CUI – et de contrats en alternance. - Nombre de structures de proximité prescripteurs sur le PLIE, nombre de prescriptions et qualité des prescriptions pour envisager une intégration lors des CISO – et Nombre de personnes sortant du PLIE sans solution - Nombre de personnes bénéficiant des clauses d'insertion (CPA et rénovation urbaine) et cohérence dans le parcours d'insertion et taux d'occupation par les publics des quartiers prioritaires des contrats spécifique

FICHE ACTION

Aller au devant des jeunes diplômés des quartiers prioritaires afin de favoriser leur insertion professionnelle




Orientation 6 : Développer l'offre insertionnelle et des mesures d'accompagnement socio-professionnel

Axe Emploi/Insertion	Objectif opérationnel <i>Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes diplômés</i>
Axe transversal	Égalité Femme-Homme, Lutte contre les discriminations (dont seniors) et la Jeunesse   
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence, Direction de la Politique de la Ville
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence : guichet unique Communauté du Pays d'Aix Mission Locale Associations APEC Direccte PACA - Conseil Régional Aix Marseille Université
Contexte	Le public jeune diplômé est peu connu dans les quartiers prioritaires. Le service public de l'emploi ne l'accompagne pas forcément du fait notamment que ce public n'a pas toujours le réflexe de s'inscrire à Pôle Emploi. La mission locale accueille des jeunes diplômés sans pour autant développer des actions spécifiques en faveur de ce public.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer les jeunes sans emploi dans les quartiers Contrat de ville - Développer le réseau professionnel afin que les jeunes accèdent au marché caché - Favoriser les relations entre le monde économique et les jeunes diplômés - Favoriser la mise en valeur des compétences acquises - Aider à l'obtention d'une première expérience professionnelle - Favoriser le développement des techniques de recherche d'emploi en lien avec le secteur/métier visé - Développer les clauses d'insertion dans les marchés de prestations intellectuelles afin que les jeunes diplômés en difficulté d'insertion professionnelle acquièrent une première expérience professionnelle
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution du nombre de jeunes diplômés non accompagnés - Réduction du temps entre la sortie d'études et l'obtention d'un premier emploi en lien avec les études réalisées
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers prioritaires, vécus et les territoires de veille active
Droit commun mobilisable	Conseil Régional - FSE Pôle Emploi – APEC - AMU Facilitateur clause d'insertion CPA : Direction Emploi-insertion Cité des métiers
Crédits spécifiques mobilisables	État : crédits Politique de la Ville Ville: crédits Politique de la Ville
Échéancier	2016
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes repérés et suivis - Nombre de jeunes accompagnés vers l'emploi dans le cadre d'un dispositif Pôle Emploi, APEC, Mission Locale, Conseil Départemental - Nombre de sorties positives - Adéquation entre le diplôme obtenu et le métier occupé (dans le cadre de sorties positives)

FICHE ACTION

Aller au devant des jeunes non repérés et non suivis

Orientation 6 : Développer l'offre insertionnelle et des mesures d'accompagnement socio-professionnel




Axe Emploi/Insertion	Objectif opérationnel <i>Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes</i>			
Axe transversal	Égalité Femme-Homme, Lutte contre les discriminations (dont seniors) et la Jeunesse			
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence, Direction de la Politique de la Ville			
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence - Communauté du Pays d'Aix - Direccte PACA - Conseil Régional - Mission Locale - Associations de proximité et de prévention			
Contexte	<p>Conformément à la circulaire interministérielle relative à la mise en œuvre des mesures en faveur des quartiers prioritaires dans le champ du développement de l'activité économique et de l'emploi du 25 mars 2015, il est nécessaire d'accompagner les jeunes des quartiers prioritaires qui ne vont pas/plus spontanément vers le service public de l'emploi comme la mission locale.</p> <p>La ville, dont le taux de chômage des jeunes est élevé dans les quartiers prioritaires, a besoin de développer un outil complémentaire à ceux existants pour aller vers ses jeunes, sans activité qui ne sont pas/plus identifiés par les services de droit commun (notamment la mission locale).</p>			
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer les jeunes sans emploi dans les quartiers CUCS - Accompagner la découverte des métiers dans des secteurs porteurs - Travailler sur les freins à l'emploi pour favoriser l'entrée ou le retour sur le marché du travail - Assurer un suivi individualisé du jeune - Favoriser le travail sur le parcours social et professionnel du jeune de manière globale et concertée avec l'ensemble des acteurs impliqués - Favoriser le retour en formation en lien avec les potentialités économiques du bassin d'emploi - Favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun pour les jeunes des quartiers - Développer l'accompagnement renforcé (garantie jeune, CIVIS) pour les jeunes des quartiers 			
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une file active (suivi et travail approfondi) de 50 jeunes au maximum - Développement des partenariats entre les acteurs de l'emploi et les autres acteurs (social, insertion, animation etc...) - 50 % des jeunes bénéficient d'une sortie positive (emploi) - 30% des jeunes sortent de l'accompagnement en étant redirigés vers les opérateurs de droit commun - 30 % des emplois d'avenir pour les jeunes des quartiers prioritaires - Développement des contrats Starter - Développement des dispositifs afin que les jeunes accèdent à l'apprentissage 			
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers prioritaires, vécus et les territoires de veille active			
Droit commun mobilisable	Conseil Régional - CPA : Direction Emploi-insertion Pôle Emploi via ses dispositifs de droit commun Mission Locale via l'ensemble de ses dispositifs insertion de droit commun			

	Fonds européens : FSE IEJ - Ville d'Aix : Bureau Information Jeunesse
Crédits spécifiques mobilisables	FIPD Ville: crédits Politique de la Ville
Échéancier	2016
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes repérés - Nombre de jeunes suivis - Qualité et cohérence du parcours d'insertion - Nombre de jeunes des quartiers accédant aux dispositifs de droit commun (contrats aidés, contrats en alternance...) et nombre de sorties positives

FICHE ACTION

Lever les freins à l'emploi

Orientation 6 : Développer l'offre insertionnelle et des mesures d'accompagnement socio-professionnel

Axe Emploi/Insertion	Objectifs opérationnels <i>Intensifier les réponses spécifiques à la mobilité des publics en parcours d'insertion</i> <i>Lever les freins à l'emploi liés à la maîtrise de la langue française, à la garde d'enfants dans le cadre d'un parcours d'insertion</i>
Axes transversaux	Égalité Femme-Homme, Lutte contre les discriminations (dont seniors) et la Jeunesse   
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence : Direction Politique de la Ville
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence: Service Petite Enfance - Communauté du Pays d'Aix (PLIE) - Conseil Régional - Direccte PACA - Pôle Emploi Pôle insertion Conseil Départemental 13 - Associations - CAF
Contexte	Les taux de chômage dans les quartiers prioritaires sont bien plus importants qu'à l'échelle communale et intercommunale. Ces disparités sont liées à des freins supplémentaires et souvent cumulés, constatés dans les quartiers prioritaires dont, un manque de qualification du public et la nécessité d'accéder à des savoirs de base, des problématiques de mobilité (difficultés cognitives, freins financiers, réseau de transport inadapté....) et liées à la garde d'enfants en particulier pour les familles monoparentales (les femmes sont les plus concernées par cette problématique): freins financiers, offre de service inadaptée, peu de places en crèches...
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer individuellement les freins périphériques ne permettant pas une inscription durable dans l'emploi - Proposer des services adaptables en adéquation avec les besoins - Apporter une réponse en proximité des publics au cœur des territoires - Favoriser les passerelles entre les actions nouvellement développées et spécifiques avec le droit commun - <u>Savoirs de base</u> : Développer des actions/formations complémentaires - <u>Modes de garde</u> : Développer des modes de garde en complément de l'offre existante: la nuit, 24h/24, le week-end, ponctuellement (entretien d'embauche...) - Rendre lisible l'offre de garde auprès des intervenants sociaux et des intermédiaires de l'emploi - Travailler sur les représentations des parents eux-mêmes par rapport aux systèmes de garde et intégrer cette question dans les dispositifs d'accompagnement à l'emploi et à la formation - <u>Mobilité</u> : Soutien d'actions spécifiques en faveur de la mobilité (auto-école associative avec une pédagogie particulière, achat et réparation de véhicule à des tarifs avantageux, offre de transport complémentaire (covoiturage etc...)
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Aide au retour ou la mise en emploi durable - Augmentation et diversification l'offre adaptée aux problématiques repérées - Réduction des freins périphériques cumulés
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers prioritaires, vécus et les territoires de veille active
Droit commun mobilisable	CPA : Direction Emploi-insertion - CAF - Service petite enfance Ville Conseil Départemental 13 – Fond Européen : FSE
Crédits spécifiques mobilisables	État : crédits Politique de la Ville Ville: crédits Politique de la Ville

Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de personnes en emploi durable- Nombre d'actions développées et complémentaires- Type de freins repérés et diminution de ces derniers au terme de la démarche




IV. FICHES ACTION PILIER «CITOYENNETÉ ET PROMOTION DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE»



FICHE ACTION


Encourager l'investissement citoyens des jeunes

Axe	Objectif opérationnel <i>Permettre aux jeunes d'avoir une vision claire de l'organisation politique française et des moyens citoyens d'agir</i>
Axe transversal	<i>Jeunesse</i> 
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence, Direction de la Politique de la Ville
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence, Éducation nationale et établissements scolaires Communauté du Pays d'Aix - Conseil Régional et Départemental 13 Conseil Municipal des Adolescents Associations
Contexte	Une abstention importante des jeunes particulièrement des non diplômés lors des élections Des jeunes qui expriment le souhait de mieux connaître les mécanismes démocratiques : 78 % de des jeunes souhaitent que la vie politique soit expliquée à l'école ⁶³ Une méconnaissance des mécanismes politiques français, potentiel frein à l'investissement politique et moteur de sentiment d'impuissance des jeunes Les organisations politiques ou syndicales traditionnelles attirent peu les jeunes
Descriptif de l'action	- Organiser auprès des collèges et lycées des actions de compréhension des instances politiques françaises et européennes - Créer des rencontres/débats permettant d'enrichir la conscience politique des jeunes et d'expliquer les différents moyens de s'informer et d'agir de manière citoyenne (le vote mais aussi les médias, les associations, le service civique , les regroupements politiques, les collectifs de citoyens...) - Organiser pour les jeunes des visites d'institutions Politiques à diverses échelles : locales, nationales, et européennes. - Réaliser des rencontres dans les lycées entre les jeunes et des acteurs politiques afin d'échanger avec eux sur leurs compétences, leurs parcours
Résultats attendus	- Baisse du taux d'abstention pendant les élections - Création d'actions citoyennes et politique par les jeunes - Acquisition par les jeunes d'une perception claire du fonctionnement Politique
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers prioritaires et structures éducatives des quartiers vécus et de veille
Droit commun mobilisable	Éducation nationale : Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République - Région : Appel à projets pour soutenir la "Citoyenneté européenne" , prog M753 service actions éducatives
Crédits spécifiques mobilisables	Contrat de Ville
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	- Baisse de l'abstention électorale des jeunes - Nombre d'écoles et de jeunes sensibilisés - Nombre de partenaires participant - Evolution de l'investissement des jeunes auprès des structures civiques - Nombre d'actions créées par les jeunes - Nature des dimensions politiques abordées - Questionnaire auprès des jeunes participants


⁶³ Sondage auprès de 500 jeunes âgés de 15 à 30 ans en décembre 2013 sur leur perception de la vie politique française, publié le 12 février, réalisé par la société Audirep pour l'Association de la fondation étudiante pour la ville

FICHE ACTION

Permettre aux plus jeunes de s'approprier les valeurs de la République



Axe	Objectif opérationnel
Axe transversal	<i>Développer la réflexion et l'appropriation par les jeunes des valeurs de la République</i> <i>Jeunesse</i> 
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence, Direction de la Politique de la Ville
Partenaires de l'action	<p>Ville d'Aix-en-Provence :</p> <p>Communauté du Pays d'Aix</p> <p>Éducation nationale</p> <p>Associations</p> <p>Fondation Camp des Milles</p> <p>Conseil Régional</p> <p>Conseil Départemental 13</p>
Contexte	Observation d'une montée de racisme, d'antisémitisme, De nombreux jeunes qui méconnaissent les valeurs républicaines pour le vivre ensemble
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Développer dans les collèges et lycées des rencontres et débats sur les valeurs de la République et échanger sur le principe de laïcité - Aborder les différentes thématiques de l'inégalité, les différentes formes de discriminations, montrer leur concordances - Permettre aux jeunes de rapprocher les valeurs républicaines à des situations concrètes qu'ils peuvent avoir rencontrées
Résultats attendus	Appropriation des valeurs de la République par les jeunes Création d'actions de restitutions des réflexions avec les jeunes
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers prioritaires et établissements scolaires des quartiers vécus
Droit commun mobilisable	Éducation nationale : Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République Conseil Départemental 13 Conseil Régional Ville d'Aix-en-Provence
Crédits spécifiques mobilisables	Contrat de Ville
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes sensibilisés - Les différentes thématiques développées et rapprochées - Exposition, actions mise en place et provenant des réflexions et échanges avec les jeunes

FICHE ACTION
Valorisation du service civique

Axe transversal	<p align="center">Objectif opérationnel</p> <p>Développer le service civique comme engagement pour un projet de vie</p> <p align="center">Jeunesse</p> 
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence, Direction de la Politique de la Ville
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence (Politique de la Ville-Jeunesse) Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix Éducation Nationale État : DRJSCS, DDCS Conseil Régional - Conseil Départemental 13 Associations
Contexte	Depuis le 1er juin 2015, le service civique est devenu universel pour tous les jeunes de moins de 25 ans. Le service civique permet aux jeunes de réaliser une expérience citoyenne au service de l'intérêt général. Il est aussi porteur de développement personnel, de découverte de centres d'intérêts, de compétences et d'activités. Afin que les jeunes puissent tirer tout les bénéfices de cette activité, il est essentiel de les encadrer non seulement dans leur pratique mais également dans leurs réflexions induites, pouvant porter par exemple sur le développement de leurs valeurs républicaines, de leurs réflexions sociétales comme leur ambitions professionnelles
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Être capable de recevoir et de transmettre le sens des valeurs républicaines et de contribuer au renforcement du lien social - Développer ou d'acquérir de nouvelles compétences. - Assurer un tutorat individualisé - Suivre une formation en développement personnel - Être accompagné dans la définition de son projet d'avenir.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des jeunes dans la vie de la cité et au sein du tissu associatif - Émergence d'actions et de projets structurants - Sortie positive du dispositif : reprise de formation ou accès à l'emploi - Transmission des savoirs être et des savoirs faire
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers prioritaires et de veille
Droit commun mobilisable	Direction jeunesse ville d'Aix-en-Provence région : prog M 753, service actions éducatives
Crédits spécifiques mobilisables	Crédits Contrat de Ville et Politique de la Ville
Échéancier	2015 - 2020
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution du nombre de candidats - Évolution du nombre d'actions développées - Qualité des actions mises en œuvre (structurantes, pertinentes, pérennisables,...) - Nombre de projets professionnels construits - Taux de sorties en formation - Taux de sorties en emploi



FICHE ACTION

Permettre aux femmes d'être des vecteurs de promotion des valeurs de la République : de la citoyenneté, de l'égalité femme/homme et de la lutte contre les discriminations

Axe	Objectif opérationnel <i>Organiser des actions de sensibilisation à la citoyenneté et de lutte contre les discriminations auprès des femmes</i>
Axes transversaux	Égalité Femme-Homme Lutte contre les discriminations  
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence, Direction de la Politique de la Ville
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence Communauté du Pays d'Aix Associations Conseil Régional
Contexte	Les femmes ont un rôle éducatif primordial et sont un vecteur de sensibilisation notamment auprès des plus jeunes Elles sont aussi l'objet de discriminations sexistes, présentes au quotidien et parfois incorporées et reproduites par les femmes elles même.
Descriptif de l'action	- Créer des groupes féminins de rencontre et de discussions autour des valeurs de la république (« Liberté – Égalité - Fraternité ») avec une attention particulière pour la citoyenneté, la laïcité, l'égalité Femme-Homme, la lutte contre le racisme notamment religieux) et mettre en place avec elles des actions de promotion de celles-ci - Informer sur les symboles de la République Française : particulièrement « La Marianne » - Permettre aux femmes de se rencontrer, d'échanger, de développer leurs réflexions et de faire ressortir des problématiques particulières liées à la condition féminine dans la vie professionnelle, économique, politique et sociale (ségrégation professionnelle, la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée, ...) - Informer sur les droits des femmes et dispositifs locaux d'aides
Résultats attendus	- Création d'action pour la promotion de la citoyenneté, de l'égalité femme/hommes et des valeurs de la République - Diffusion au sein des foyers des valeurs de la République
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers prioritaires
Droit commun mobilisable	Ville d'Aix-en-Provence : service culture, Femme – famille/solidarité - FIPD, Délégation régionale au droit des femmes, Conseil départemental 13 :Maison départementale de la solidarité - Europe : FEDER-FSE Associations Fondations
Crédits spécifiques mobilisables	Contrat de Ville - ACSÉ
Échéancier	2015-2016
Les indicateurs	- Nombre de femmes participantes par tranche d'âge et situation professionnelle - Nombre de rencontres - Nombre d'actions mises en place par et avec les femmes - Les différentes thématiques de discriminations et d'inégalités abordées


FICHE ACTION

Lutter contre le racisme et l'antisémitisme

Axe	Objectif opérationnel <i>Former, éduquer à la vie citoyenne</i>
Axes transversaux	Lutte contre les discriminations Jeunesse  
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence, Direction de la Politique de la Ville
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence : Éducation, Jeunesse, Sport, Culture Communauté du Pays d'Aix Camp des Milles Associations
Contexte	Le Plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme présenté le 17 avril 2015 relate plusieurs thématiques et actions déclinables. En ce qui nous concerne et au vu de ce que nous observons sur les territoires, nous jugeons opportun de développer des outils de sensibilisation et ce afin de favoriser le mieux vivre ensemble.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> -Mettre en place des modules de formation à destination de personnels d'écoles, collèges et lycées, -Sensibiliser les jeunes dans les structures socio éducatives -Réfléchir à l'organisation et traitement d'un signalement -Développer les services civiques avec une mission de développement de la citoyenneté -Créer des outils de communication - Développer des actions d'aide aux victimes -Utiliser des vecteurs tels que le sport et la culture comme « remparts » face à certains comportements
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Appropriation des valeurs de la république par les jeunes - Développement d'actions de laïcité - Organisation d'une action de restitutions des réflexions avec les jeunes - Création d'une conscience collective, « unité nationale »
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers prioritaires et structures scolaires des quartiers vécus
Droit commun mobilisable	État : Éducation nationale - HALDE- Délégation Interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (DILCRA) Conseil Départemental 13 Conseil Régional ville d'Aix-en-Provence service jeunesse/Éducation -PEDT, Sport, Culture
Crédits spécifiques mobilisables	Contrat de Ville Convention Ministère de la Politique de la Ville / Fondation Camp des Milles
Échéancier	2015-2020
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes sensibilisés - Les différentes thématiques développées et rapprochées - Exposition provenant des réflexions et échanges avec les jeunes - Nombre d'établissements et structures impliqués - Nombre de formations organisées - Nombre de signalements - Nombre d'événements créés

FICHE ACTION

Lutter contre la stigmatisation des territoires et de leurs habitants et encourager la participation des habitants par et dans les médias

Axe	Objectifs opérationnels
Axes transversaux	<i>Créer de nouveaux liens et développer les médias locaux</i> Lutte contre les discriminations Jeunesse 
Pilote	Ville d'Aix-en-Provence, Direction de la Politique de la Ville
Partenaires de l'action	Ville d'Aix-en-Provence - Associations – Médias locaux
Contexte	Une stigmatisation et une image négative qui circulent sur les quartiers prioritaires, peu être une source de discriminations auprès de ses habitants et peut freiner les habitants eux mêmes à s'investir pour celui-ci. Les actions, activités des territoires prioritaires pas nécessairement relayées sur le plan médiatique → manque de participation des habitants La Ministre de la Culture et de la Communication a décidé d'engager une politique volontariste et durable en faveur des médias de proximité et en particulier les territoires oubliés de la République.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en contact les acteurs locaux avec les médias pour améliorer le relais des informations auprès des habitants et faire valoir la parole des habitants dans les médias - Inviter les décideurs pour discuter et débattre avec les habitants (ex Bondy Blog Café) - Réaliser des actions pour encourager les habitants à suivre les informations des différents types de médias locaux - Développer des actions pour initier les jeunes aux pratiques médiatiques, stimuler leur regard critique et les encourager à participer au développement de médias de proximité (exemple club médias) (possibilité de mobiliser les partenariats avec les rédactions régionales de France Bleu et France 3) - Accompagner la professionnalisation des médias de proximité et citoyens
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Revalorisation de l'image des quartiers et de ses habitants, réduire les discriminations liées au lieu de résidence - Donner la parole aux habitants et les inciter à s'investir pour leur quartier - Meilleur relais des informations sur les activités du quartier aux habitants - Développement des médias locaux et la production d'informations de qualité - Amélioration des compétences médiatiques aux habitants notamment aux jeunes - Meilleure maîtrise de la langue et appropriation des valeurs citoyennes
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Quartiers prioritaires
Droit commun mobilisable	Service culture-ville d'Aix – DRAC : Appel à projets national « Médias de proximité » - DGMIC, Ministère de la culture et de la communication : Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) - FSE
Crédits spécifiques mobilisables	Contrat de Ville - Fondations privées (exemple Fondation René Seydoux) – ACSÉ : Programme « Images de la diversité »
Échéancier	2015-2016
Les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'informations positives diffusées sur les quartiers prioritaires - Nombre de rencontres entre acteurs locaux (dont habitant) et médias - Nombre d'acteurs médias (en particulier les médias locaux) mobilisés et leurs programmations pour favoriser la participation des habitants

V. ACTIONS DES THÉMATIQUES TRANSVERSALES : TABLEAU SYNOPTIQUE

A - Jeunesse



B - Égalité Femmes - Homme



C - Lutte contre les discriminations



A - Jeunesse

Jeunesse		
FICHES ACTION	PILIER	THEMATIQUE
Faciliter l'accès à la réussite éducative et scolaire pour tous (2 actions)	Cohésion sociale	Réussite éducative
Persévérance scolaire et orientation	Cohésion sociale	Réussite éducative
Prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire	Cohésion sociale	Réussite éducative
Rendre les jeunes acteurs de leur projet	Cohésion sociale	Réussite éducative
Encourager les jeunes à poursuivre leur scolarité dans l'enseignement supérieur	Cohésion sociale	Réussite éducative
Pôle de réussite éducative	Cohésion sociale	Réussite éducative
Définir une stratégie prise en charge des jeunes confrontés à l'exclusion scolaire	Cohésion sociale	Prévention
Animations préventives des 16-25 ans	Cohésion sociale	Prévention
Renforcement des démarches d'animations préventives et d'accompagnement des jeunes vers l'insertion	Cohésion sociale	Prévention
Prévenir les comportements dangereux liés aux 2 roues	Cohésion sociale	Prévention
Développer des parcours d'insertion pour les jeunes en grande rupture	Cohésion sociale	Prévention
Structurer l'accès au droit	Cohésion sociale	Accès au droit
Action de sensibilisation et d'éducation à la santé pour le public jeunes	Cohésion sociale	Santé
Réseau et sensibilisation / formation des professionnels travaillant au contact des jeunes	Cohésion sociale	Santé
Actions de sensibilisation hygiène bucco dentaire, l'équilibre alimentaire envers public jeunes	Cohésion sociale	Santé

Pôle sport et jeunesse	Cohésion sociale	Sport
Développer la pratique sportive	Cohésion sociale	Sport
Tenir compte des freins à la pratique	Cohésion sociale	Sport
Qualification des intervenants sportifs et amélioration des équipements	Cohésion sociale	Sport
Accompagner les familles à la pratique culturelle	Cohésion sociale	Culture
Réduire les distances entre les artistes et les habitants	Cohésion sociale	Culture
Réduire la fracture numérique	Cohésion sociale	Culture
Parcours artistique et culturel	Cohésion sociale	Culture
Promotion du service civique	Cohésion sociale, valeurs de la République	Jeunesse
Donner du sens aux études	Cohésion sociale	Jeunesse
Développement du budget participatif	Cohésion sociale	Participation citoyenne et soutien au tissu associatif
Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes diplômés	Développement économique-Emploi-Insertion	Emploi-Insertion
Aller au devant des jeunes non repérés et non suivis	Développement économique-Emploi-Insertion	Emploi-Insertion
Encourager l'investissement citoyens des jeunes	Citoyenneté et Promotion des valeurs de la République	-
Permettre aux plus jeunes de s'approprier les valeurs de la République	Citoyenneté et Promotion des valeurs de la République	-
Valorisation du service civique	Citoyenneté et Promotion des valeurs de la République	-
Lutter contre le racisme et l'antisémitisme	Citoyenneté et Promotion des valeurs de la République	-
Lutter la stigmatisation des territoires et de leurs habitants et encourager la participation des habitants par et dans les médias	Citoyenneté et Promotion des valeurs de la République	-
TOTAL		34

B - Égalité Femme - Homme

Égalité Femme – Homme		
FICHES ACTION	PILIER	THEMATIQUE
Actions convergentes en matière de médiation et de prévention	Cadre de vie et rénovation urbaine cohésion sociale	Rénovation urbaine prévention
Structurer l'accès au droit	Cohésion sociale	Accès au droit
Mieux lutter contre les violences conjugales	Cohésion sociale	Accès au droit
Soutenir les femmes en souffrance psychique	Cohésion sociale	Santé
Pôle sport et jeunesse	Cohésion sociale	Sport
Développer la pratique sportive	Cohésion sociale	Sport
Tenir compte des freins à la pratique	Cohésion sociale	Sport
Qualification des intervenants sportifs et amélioration des équipements	Cohésion sociale	Sport
Développement d'activités culturelles de proximité	Cohésion sociale	Culture
Lever les freins à l'emploi	Développement Économique-Emploi-Insertion	Emploi-Insertion
Favoriser le développement de l'ESS	Développement Économique-Emploi-Insertion	Emploi-Insertion
Sensibilisation à la citoyenneté et de lutte contre les discriminations auprès des femmes	Citoyenneté et Promotion des valeurs de la République	-
TOTAL		12

C - Lutte contre les discriminations

Lutte contre les discriminations		
FICHES ACTION	PILIER	THEMATIQUE
Faciliter le suivi par les parents de la scolarité de leurs enfants (2 actions)	Cohésion sociale	Réussite éducative
Scolarisation et socialisation des enfants de moins de 3 ans	Cohésion sociale	Réussite éducative
Faciliter l'accès à la réussite éducative et scolaire pour tous	Cohésion sociale	Réussite éducative
Encourager les jeunes à poursuivre leur scolarité dans l'enseignement supérieur	Cohésion sociale	Réussite éducative
Structurer l'accès au droit	Cohésion sociale	Accès au droit
Promotion du dépistage organisé du cancer et du dépistage du diabète	Cohésion sociale	Santé
Actions de sensibilisation hygiène bucco dentaire, l'équilibre alimentaire envers public jeunes	Cohésion sociale	Santé
Pôle sport et jeunesse	Cohésion sociale	Sport
Développer la pratique sportive	Cohésion sociale	Sport
Tenir compte des freins à la pratique	Cohésion sociale	Sport
Qualification des intervenants sportifs et amélioration des équipements	Cohésion sociale	Sport
Accompagner les familles à la pratique culturelle	Cohésion sociale	Culture
Réduire les distances entre les artistes et les habitants	Cohésion sociale	Culture
Réduire la fracture numérique	Cohésion sociale	Culture
Développement d'activités culturelles de proximité	Cohésion sociale	Culture

La culture comme action de lutte contre l'illettrisme	Cohésion sociale	Culture
Parcours artistique et culturel	Cohésion sociale	Culture
Café citoyen solidaire	Cohésion sociale	Participation citoyenne
Développement d'un budget participatif	Cohésion sociale	Participation citoyenne
Donner du sens aux études	Cohésion sociale	Jeunesse
Création de café citoyen solidaire	Cohésion sociale	Participation citoyenne et soutien au tissu associatif
Développement du budget participatif	Cohésion sociale	Participation citoyenne et soutien au tissu associatif
Lever les freins à l'emploi	Développement économique-Emploi-Insertion	Emploi-Insertion
Sensibilisation à la citoyenneté et de lutte contre les discriminations auprès des femmes	Citoyenneté et Promotion des valeurs de la République	-
Lutter contre le racisme et l'antisémitisme	Citoyenneté et Promotion des valeurs de la République	-
Lutter la stigmatisation des territoires et de leurs habitants et encourager la participation des habitants par et dans les médias	Citoyenneté et Promotion des valeurs de la République	-
TOTAL		27

PARTIE III .PARTICIPATION DES HABITANTS

Si notre Ville est déjà riche en instances locales de démocratie participative (conseils de quartier, comités d'intérêt de quartier ...), il n'en demeure pas moins important de renforcer cette participation citoyenne au sein de notre politique de cohésion sociale et d'égalité des chances.

Conformément à l'article 7 de la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine , à la circulaire du 15 octobre 2014 et au cadre de référence, la Ville d'Aix en Provence s'inscrit pleinement dans la co-construction et l'association des habitants au pilotage et au suivi du contrat de ville communautaire et à sa déclinaison territoriale sur la Ville d'Aix-en-Provence.

Pour se faire, la Ville a souhaité être accompagné dans la mise en place des conseils citoyens et ce afin de favoriser une dynamique pérenne de démocratie participative.

Un groupe de travail composé d'habitants et d'acteurs associatifs, s'est mobilisé pendant plusieurs mois pour réfléchir aux différents aspects que devait revêtir le conseil citoyen sur Aix en Provence.

Ainsi a été décidé collectivement de la création de 4 conseils citoyens (Corsy, Beisson, Jas de Bouffan, Encagnane) qui permettront de prendre en compte davantage les besoins et attentes des habitants sur les quatre piliers du contrat de ville et d'alimenter les futurs projets de territoire intégrés.

Les Conseils Citoyens de la Ville d'Aix-en-Provence :

1) Missions :

- Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels
- Porter les propositions et la parole des habitants des quartiers prioritaires auprès des pouvoirs publics
- Co-constituer, suivre et évaluer le contrat de ville
- Stimuler et appuyer les instances citoyennes

2) Composition et mode de désignation (en prenant en compte l'exigence parité femmes/hommes):

- Un collège « habitants » : il représentera 2/3 des membres des conseils citoyens
60 % d'entre eux seront désignés par tirage au sort sur la base de liste électorale croisée avec celles des bailleurs-copropriétés et 40% par la voie de l'appel à volontariat
Les jeunes âgés de moins de 18 ans seront également mobilisés.
- Un collège «Associations et acteurs locaux » : il représentera 1/3 des membres des conseils citoyens
Ils seront désignés à partir d'une liste de volontaires suite à l'appel à candidature.

L'appel à candidature a été diffusé très largement depuis le mois d'octobre 2015 (courriers individuels d'invitation, flyers, site internet, articles de presse, réunions publiques...).

30 personnes à minima devraient composer le conseil citoyen du Jas de Bouffan ,
21 pour Encagnane,
12 sur Corsy ,
12 sur Beisson.

Le tirage au sort se fera sous couvert d'huissier .

Après avis de Madame le Maire, Le Préfet vérifiera la compatibilité des listes transmises avec les principes fondamentaux des textes législatifs et réglementaires et prendra un arrêté fixant la composition et reconnaissant chaque conseil citoyen

3) Modalités de fonctionnement :

Les modalités de fonctionnement, d'animation et de mise en œuvre seront définies avec les membres qui constitueront les conseils citoyens sur chaque quartier.

Chaque Conseil s'engage à respecter les principes fondamentaux de la République à savoir la Liberté, l'Égalité , la Fraternité, la Laïcité, et neutralité .

Les partenaires signataires du contrat de Ville vérifieront du bon respect de l'application ces principes et du bon fonctionnement de ces instances.

Les représentants des conseils citoyens seront associés aux groupes de travail, aux instances techniques et de pilotage du contrat de ville .

Les partenaires souhaitent que les membres des conseils citoyens présents dans les instances gardent la même représentation de chacun des collègues (habitants et acteurs locaux).

Les partenaires recommandent que les acteurs sollicitant des subventions à la Politique de la Ville ne participeront pas au vote lorsque leurs dossiers seront abordés.

Au delà des membres et suppléants, les conseils citoyens resteront ouverts aux personnes voulant adhérer à la démarche.

La Ville d'Aix en Provence s'engage à mettre à disposition des créneaux dans des locaux situés sur chaque territoire prioritaire

Elle sollicitera les partenaires pour participer financièrement au fonctionnement général de chaque conseil citoyen ainsi qu'au financement nécessaire à l'accompagnement, l'animation et la formation de ces nouvelles instances citoyennes.

Quant aux conditions de renouvellement de conseils citoyens, le groupe de travail a souhaité que les conseils citoyens réexaminent avec les partenaires, suite à l'évaluation du contrat de ville à 3 ans, les candidatures potentielles. Le choix s'orientera en priorité vers les suppléants présents depuis le début de la démarche.

Les suppléants pourront être désignés suite au tirage au sort de la liste des volontaires et

la liste des tirés au sort.

Les membres sont remplacés en s'appuyant sur les listes complémentaires transmises et validées par la Préfecture .

4) Portage :

Le conseil citoyen fera l'objet sur chaque territoire prioritaire de la création d'une structure ad hoc.

L'association porteuse pourra être composée d'un bureau et d'un conseil d'administration. Les partenaires souhaitent que la gouvernance de l'association soit identique à celle assurée dans la mission des conseils citoyens (majorité d'habitants).

Le Président et le trésorier seront des habitants du territoire concerné .

Les conditions de renouvellement du bureau devront être conformes au cadre de référence et à la future charte de fonctionnement.

5) Règlement intérieur

Si une préfiguration d'une charte de fonctionnement a été proposée par le groupe de travail (ci-jointe en annexe), le conseil citoyen devra réfléchir à la rédaction d'un règlement intérieur.

PARTIE IV - GOUVERNANCE ET ORGANISATION

I. Gouvernance

En application de la loi du 21 février 2014, consacrant les intercommunalités comme pilotes des Contrats de Ville aux côtés de l'État et des communes, la Communauté du Pays d'Aix a engagé la construction d'une dynamique partenariale de dimension communautaire pour bâtir un cadre d'intervention favorisant une plus forte mobilisation partenariale en direction des quartiers prioritaires.

Dans la perspective de l'installation de la Métropole Aix-Marseille-Provence à compter du 1^{er} janvier 2016, en adéquation avec la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (MAPTAM), la définition d'un Contrat de Ville à l'échelle de la CPA repose ainsi sur une double ambition :

- Une affirmation plus forte des enjeux de développement sur les quartiers prioritaires au sein des politiques publiques communautaires, notamment celles reposant sur le socle des compétences liées à transformation et l'intégration des territoires (les transports, le développement économique, l'habitat ...).
- Le maintien et le renforcement de la logique de proximité dans la mise en œuvre du Contrat de Ville et de la Politique de la Ville, en faisant de l'échelle communale l'espace privilégié pour la mise en place des actions destinées aux habitants et aux quartiers et pour la co-construction des projets avec les Conseils Citoyens. Au centre de cette ambition, l'affirmation de la fonction municipale dans la conduite des actions et dispositifs de dimension communale et le soutien à l'ingénierie communale par la CPA sont deux principes clefs.

Ainsi , la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix a été chargée avec les différents partenaires signataires de la définition des orientations stratégiques et prioritaires telles que définies dans le contrat cadre signé le 30 juin 2015.

Par ailleurs, elle assurera une fonction d'animation globale , lancera annuellement avec les Villes l'appel à projets , réceptionnera et vérifiera administrativement les demandes de subvention , organisera les différentes instances de pilotage et d'évaluation du contrat de ville et ce en étroite collaboration avec les quatre communes concernées.

Toutes décisions concernant les quartiers prioritaires ou en veille active de la Ville d'Aix-en-Provence seront prises après avis préalable et conforme de la ville d'Aix-en-Provence

Pour ce faire, une ingénierie communale dédiée , rattachée à la direction de la politique de la Ville et à la Direction générale des Services, est mobilisée et mandatée sur sur les missions principales suivantes :

- Élaboration , suivi et évaluation de la convention d'application communale
- Renforcement et développement de la proximité avec en particulier l'accompagnement des conseils citoyens

- Pilotage des projets de rénovation urbaine 1 et 2 , des stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance 2015-2017 , des ateliers santé Ville

II) L'organisation de la convention d'application communale de la Ville d'Aix-en-Provence

1) organisation des groupes de travail thématiques avec pour missions :

- Élaboration avec les partenaires des projets de territoire intégrés
- Définition des fiches actions des quatre piliers (Rénovation Urbaine, cadre de vie, cohésion sociale, emploi-développement économique, principes et valeurs de la République)

2) organisation annuelle des comités techniques communaux avec pour missions de :

- pré-instruction et d'analyse qualitative et financière des projets
- préparation programmation financière
- émission des avis techniques conformes de la ville d'Aix-en-Provence au comité de pilotage du contrat de ville
- participation aux instances techniques et de pilotage du contrat de ville communautaire

3) Mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation

- comité de suivi des actions et accompagnement des porteurs de projets
- bilan et évaluation des fiches actions et de la convention d'application communale

l'outil de suivi sera alimenté chaque année par les bilans des actions des porteurs de projet , par l'actualisation de l'observation social des territoires

l'évaluation des programmations annuelles se fera de manière continue sur la base des indicateurs figurant dans chacune des fiches actions et accompagnera la mise en œuvre de la convention .

Elle permettra de compléter les objectifs et/ou de recentrer les actions prioritaires attendues.

Seront associés à chaucune des instances communales , les partenaires signataires du contrat de ville ainsi que les représentants des conseils citoyens

Les éléments bilanciels recueillis ainsi que leur interprétation seront portés à connaissance des différentes instances communautaires du contrat de ville

d'autres réunions ou commissions de travail seront organisées :

- avec les porteurs de projets, avec les habitants et les nouvelles instances citoyennes
- avec les directions sectorielles internes et externes pour une meilleure mobilisation du droit commun

la Convention d'application communale de la Ville d'Aix-en-Provence sera pilotée par l'élue déléguée à la Politique de la Ville , au CLSPD et à la Culture.

PARTIE V – LA DUREE DE LA CONVENTION

La convention locale d'application pour la Ville d'Aix en Provence est conclue pour la période 2015-2020.

Fait à Aix en Provence, le ~~XX~~ Décembre 2015

Le Préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Sous Préfet

La Communauté d'Agglomération
du Pays d'Aix

Monsieur GOUTEYRON

Madame S.JOISSAINS

La Ville d'Aix en Provence

Le Conseil Départemental 13

Madame Le Maire ou son représentant

Madame VASSAL

La Caisse d'Allocations Familiales
des Bouches du Rhône
Le Directeur Général

Le Conseil Régional
Provence Alpes Côte d'Azur